

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-1

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

1) Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 27 mars 2026

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 27 mars 2026 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Celui-ci a été adopté à l'unanimité

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ 



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-2

CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN, Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

2) Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

La Ville de Gondecourt a délibéré le 21 juin 2022 afin d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature.

Ce R.B.F. (joint en annexe à la présente délibération) est à envisager comme un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) de la Ville dans l'exercice de leurs missions respectives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu L'instruction budgétaire et comptable M57,

VU La délibération du Conseil Municipal adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,

Considérant la nécessité pour la commune de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier afin de préciser les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable ;



Considérant que ce règlement vise à garantir la transparence, la fiabilité et la sécurité des procédures financières de la collectivité ;

Considérant que le projet de Règlement Budgétaire et Financier a été présenté aux membres du Conseil municipal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 14 avril 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- **ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Gondécourt pour la durée de la mandature, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce règlement ;
- **DIT** que le présent règlement pourra être modifié en tant que de besoin, par délibération du Conseil municipal.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondécourt le 29 avril 2026

Le Maire de Gondécourt,

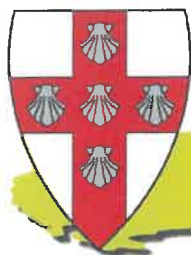
Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL





Commune de
Gondécourt

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

VILLE DE GONDECOURT



SOMMAIRE

Préface.....	2

I - Le cadre juridique du budget communal

Article 1 : La définition du budget.....	3
Article 2 : Les grands principes budgétaires et comptables	3
Article 3 : La présentation et le vote du budget	4
Article 4 : Le débat d'orientation budgétaire	5
Article 5 : La modification du budget.....	6

II - L'exécution budgétaire

Article 6 : L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget.....	6
Article 7 : Le circuit comptable des recettes et des dépenses	7
Article 8 : Le délai global de paiement	8
Article 9 : Les dépenses obligatoires et imprévues	8
Article 10 : Les opérations de fin d'exercice.....	9
Article 11 : La clôture de l'exercice budgétaire.....	9

III- Les régies

Article 12 : La régie d'avance	10
Article 13 : La régie de recettes	10
Article 14 : Le suivi et le contrôle des régies.....	10

IV- La gestion pluriannuelle

Article 15 : La définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement	11
Article 16 : Le vote des AP/CP	11
Article 17 : La révision des AP/CP	12
Article 18 : AP votées par opération	12

V- Les provisions

Article 19 : La constitution des provisions	13

VI- L'actif et le passif

Article 20 : La gestion patrimoniale.....	13
Article 21 : La gestion des immobilisations	13
Article 22 : La gestion de la dette.....	14

VII- Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Cour des comptes

Article 23 : Le contrôle juridictionnel	14
Article 24 : Le contrôle non juridictionnel	14

Lexique	15

Préface :

Le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la ville de Gondécourt a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

I- Le cadre juridique du budget communal

Les différents documents budgétaires sont le budget primitif (BP), le budget supplémentaire (BS), les décisions modificatives (DM) et le compte financier unique (CFU).

Le **budget** est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il s'exécute selon un calendrier précis.

Le **budget primitif** prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le **budget supplémentaire** reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au compte financier unique

Les **décisions modificatives** autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes.

Le **compte financier unique** est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice. Il présente en annexe un bilan de la gestion pluriannuelle.

Article 1 : La définition du budget

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par Monsieur le Maire et voté par le conseil municipal.

Le budget primitif est voté par le conseil municipal au plus tard le 15 avril, ou le 30 avril en période de renouvellement des exécutifs locaux (article L1612-2 du CGCT).

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs ; les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs ; les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget primitif est composé de :

- Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe.
- Les budgets annexes sont votés par le conseil municipal, et doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement...). Il n'y a pas de budget annexe à la ville de Gondécourt
- Les budgets autonomes sont établis par d'autres établissements publics locaux rattachés à la collectivité. A Gondécourt, il s'agit du CCAS de Gondécourt.

Le budget primitif est accompagné d'un rapport de présentation. Ce document présente le budget dans son contexte économique et réglementaire et en détaille la ventilation par grands postes.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif (BP), budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).



Le budget est envoyé sous forme dématérialisée aux services de l'Etat.

Article 2 : Les grands principes budgétaires et comptables

Le principe d'annualité budgétaire correspond au fait que le budget prévoit les recettes et autorise les dépenses pour un exercice budgétaire se déroulant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. La loi prévoit cependant une exception pour les budgets locaux selon laquelle le budget peut être voté jusqu'au 15 avril, et au plus tard le 30 avril, en cas de période de renouvellement des exécutifs locaux.

Ce principe d'annualité comprend certains aménagements justifiés par le principe de continuité budgétaire :

- Les reports de crédits : les dépenses engagées mais non mandatées vis-à-vis d'un tiers à la fin de l'exercice sont reportées sur l'exercice suivant pour permettre le paiement des dépenses.
- La période dite de « journée complémentaire » permet, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, de rattacher à l'exercice des opérations engagées avant le 31 décembre et dont les pièces justificatives parviennent en début d'année suivante.
- La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement : gestion autorisée pour les opérations d'investissement permettant de programmer des engagements dont le financement et la réalisation sont exécutés sur plusieurs années.

Le principe d'unité budgétaire : toutes les recettes et les dépenses doivent figurer dans un document budgétaire unique : le budget général de la collectivité.

Le principe d'universalité budgétaire : toutes les opérations de dépenses et de recettes doivent être indiquées dans leur intégralité dans le budget. Les recettes ne doivent pas être affectées à des dépenses particulières.

Des dérogations à ce principe sont aussi prévues par la loi et concernent :

- Les recettes sont affectées à une dépense particulière, conformément à des textes législatifs ou réglementaires.
- Les subventions d'équipement affectées au financement d'un équipement.
- Les recettes qui financent une opération pour compte de tiers.

Le principe de spécialité budgétaire : spécialisation des crédits par chapitre groupant des dépenses et des recettes en fonction de leur nature ou de leur destination.

Les principes d'équilibre et de sincérité : ils impliquent une évaluation sincère des dépenses et des recettes ainsi qu'un équilibre entre les recettes et les dépenses inscrites au budget et entre les deux sections (fonctionnement et investissement). Le remboursement de la dette doit être exclusivement assuré par les recettes propres de la collectivité et non par l'emprunt.

La séparation de l'ordonnateur et du comptable implique des rôles distincts pour ces deux acteurs publics.

- L'ordonnateur : le Maire de la ville, en charge de l'engagement, de la liquidation, du mandatement et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes avec l'appui des services internes de la ville.
- Le comptable public : agent de la Direction générale des finances publiques, en charge de l'exécution du paiement, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, du recouvrement des recettes ainsi que du paiement des dépenses de la ville de Gondecourt. Il contrôle alors les différentes étapes concernant les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur.



Tous ces principes permettent d'assurer une intervention efficace du conseil municipal dans la procédure budgétaire et d'organiser une gestion transparente des deniers publics. En cas de non-respect de ces principes, la ville encourt des sanctions prévues par la loi.

Article 3 : La présentation et le vote du budget

La ville applique la nomenclature comptable M57 qui comporte un double classement des opérations, par nature et par fonction. Le classement des opérations par nature se divise en deux catégories : les dépenses et les recettes. Le classement des opérations par fonction permet d'établir une distinction des recettes et des dépenses selon leur destination ou leur affectation. Il est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants comme la ville de Gondécourt.

Lorsque que le budget est voté par nature, il est assorti d'une présentation croisée par fonction; lorsqu'il est voté par fonction, il est assorti d'une présentation croisée par nature.

La ville de Gondécourt vote son budget par nature. Sa présentation est donc complétée par une présentation fonctionnelle. Le budget est également sous-divisé en chapitres et articles. La ville de Gondécourt vote également son budget par chapitre.

Le budget contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la collectivité.

Le budget est établi en deux sections comprenant chacune des dépenses et des recettes (article L.2311-1 du CGCT).

La section de fonctionnement regroupe essentiellement les dépenses de gestion courante, les dépenses de personnel et les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements ; elle dispose de ressources définitives et régulières composées principalement du produit de la fiscalité locale, des dotations reçues de l'Etat et de produits des services communaux.

La section d'investissement retrace les opérations qui affectent le patrimoine de la commune et son financement ; on y retrouve en dépenses : les opérations d'immobilisations, le remboursement de la dette en capital et en recettes : des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, le Fonds de compensation de la TVA et aussi les nouveaux emprunts.

La ville a jusqu'à présent choisi de voter son budget N avec intégration des résultats N-1. En cas de modification du calendrier budgétaire impliquant un vote du budget N avant que l'exercice concerné ne débute (par exemple, vote du budget N en décembre de l'exercice N-1, afin qu'il puisse s'appliquer dès le 1^{er} janvier de l'année N), une reprise des résultats N-1 à l'occasion d'un budget supplémentaire adopté au cours de l'année N sera nécessaire.

Article 4 : Le débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Ce débat porte sur les orientations générales du budget et doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget par l'assemblée délibérante. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est accompagné d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de



personnel.

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- . Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- . Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement

Le DOB a vocation à renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les évolutions et les priorités de la situation financière de la collectivité.

Article 5 : La modification du budget

Elle peut intervenir soit :

- *Par virement de crédits (VC)* : hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le Maire peut effectuer des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre (article L.2312-2 du CGCT). De plus, dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, le maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.
- *Par décision modificative (DM)* : lorsqu'un virement de crédits fait intervenir deux chapitres budgétaires différents, celui-ci nécessite alors une inscription en décision modificative (article L.1612-141 du CGCT). Suite à la mise en place de la M57, les DM ne seront obligatoires que pour les virements de chapitre à chapitre au-delà du seuil autorisé de la fongibilité asymétrique.
La DM fait partie des documents budgétaires votés par le conseil municipal qui modifie ponctuellement le budget initial dans le but d'ajuster les prévisions en cours d'année, tant en dépenses qu'en recettes.
Le nombre de DM est laissé au libre arbitre de chaque collectivité territoriale.

II- L'exécution budgétaire

Article 6 : L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que le maire est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en section de fonctionnement (hors autorisations d'engagement (AE)) dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme (AP)), sous réserve de l'autorisation de l'assemblée délibérante précisant le montant et l'affectation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou d'engagement, le Maire peut, selon l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite du



tiers des CP de l'année précédente.

Article 7 : Le circuit comptable des recettes et des dépenses

L'engagement constitue la première étape du circuit comptable en dépenses. C'est un acte par lequel la ville crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un marché, d'un simple bon de commande, ...

L'engagement préalable est obligatoire dans l'application financière en dépenses, quelle que soit la section (fonctionnement ou investissement). Il permet de constater l'engagement juridique et de réserver les crédits correspondants ; il précède la signature d'un contrat ou d'une convention, ainsi que l'envoi des bons de commande aux fournisseurs.

L'engagement permet de répondre à 4 objectifs essentiels :

- vérifier l'existence de crédits sur les bonnes lignes budgétaires
- déterminer les crédits disponibles
- rendre compte de l'exécution du budget
- générer les opérations de clôture

L'engagement n'est pas obligatoire en recettes. En revanche, la pratique de l'engagement est un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

La signature des engagements juridiques est de la compétence exclusive de l'ordonnateur, à savoir Monsieur le Maire, ou ses adjoints par délégation, ou le directeur général des services par délégation.

La liquidation constitue la deuxième étape du circuit comptable en dépenses comme en recettes. Elle correspond à la vérification de la réalité de la dette et à l'arrêt du montant de la dépense. Après réception de la facture, la certification du service fait est portée et attestée au regard de l'exécution des prestations effectuées ou de la livraison des fournitures commandées par le service gestionnaire de crédits.

Le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes : Le service des finances valide les propositions de mandats ou de titres après vérification de la cohérence et contrôle de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires. Puis il émet l'ensemble des pièces comptables règlementaires (mandats, titres et bordereaux) qui permettent au comptable public d'effectuer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

En recette, les titres sont émis, soit avant encaissement avec l'édition d'un avis de somme à payer, soit après l'encaissement pour régularisation.

A titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements, remboursement de dette, ...) pour certaines dépenses avec l'autorisation du comptable public.

Le paiement de la dépense est effectué par le comptable public rattaché à la Direction générale des finances publiques, lorsque toutes les opérations ont été effectuées par l'ordonnateur de la ville, et après avoir réalisé son contrôle de régularité portant sur la qualité de l'ordonnateur, la disponibilité des crédits, l'imputation, la validité de la créance et le caractère libératoire du règlement.



Article 8 : Le délai global de paiement

Les collectivités locales sont tenues de respecter un délai global de paiement auprès de leurs fournisseurs et prestataires de service. Ce délai global de paiement a été modernisé par le droit de l'Union Européenne, avec notamment la Directive 2011/7 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, qui a été transposée en droit français par la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 pour laquelle il existe un décret d'application du 31 mars 2013. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours pour les collectivités locales, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce délai global de paiement court à compter de la date de réception de la facture, ou dans le cas où la facture est reçue mais les prestations et livraisons non exécutées ou non achevées, à la date de livraison ou de réalisation des prestations. Dans le cas d'un solde de marché, le délai de paiement commence à courir à la date de réception par le maître d'ouvrage du décompte général et définitif signé par l'entreprise titulaire.

Ce délai global de paiement peut être suspendu si la demande de paiement adressée à la ville n'est pas conforme aux obligations légales et contractuelles du créancier. Cette suspension démarre à compter de la notification motivée de l'ordonnateur au fournisseur ou prestataire concerné et reprend lorsque la collectivité reçoit la totalité des éléments manquants et irréguliers.

Article 9 : Les dépenses obligatoires et imprévues

Au sein de la commune, certaines dépenses sont rendues obligatoires par la loi selon l'article L.2321-1 du CGCT. Il s'agit, par exemple, de la rémunération des agents communaux, des contributions et cotisations sociales y afférentes.

L'article L 2322-1 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut prévoir au budget des dépenses imprévues tant en investissement sous forme d'autorisation de programme qu'en fonctionnement sous forme d'autorisation d'engagement. Ces crédits sont destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager une dépense non inscrite initialement au budget primitif (exemple : en cas d'incendie, tempête...).

En revanche, il doit rendre compte à l'assemblée délibérante de l'ordonnancement de la dépense dès la première session qui suit sa décision, pièces justificatives à l'appui.

L'inscription de ces crédits doit répondre aux règles suivantes :

- La nomenclature comptable M57 encadre le recours aux dépenses imprévues dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- Les dépenses imprévues ne peuvent se présenter que sous la forme d'AP ou d'AE.
- Les dépenses imprévues de la section d'investissement ne peuvent pas être financées par l'emprunt.

Les modalités d'inscription et de mobilisation des crédits relatifs aux dépenses imprévues sont définies par les dispositions réglementaires en vigueur.



Article 10 : Les opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice permettent de respecter le principe budgétaire d'annualité et le principe d'indépendance des exercices basés sur la notion de droits constatés et notamment sur le rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Les rattachements correspondent à des charges ou produits inscrits à l'exercice budgétaire en cours pour leur montant estimé, ayant donné lieu à service fait avant le 31 décembre du même exercice et pour lesquels le mandatement ne sera possible que lors de l'exercice suivant (exemple : facture non parvenue). Ces mandatements peuvent alors être effectués au budget de l'exercice suivant par la ville.

La ville de Gondécourt peut limiter ce rattachement à des opérations ayant une incidence significative sur le résultat de l'exercice, laissée à son appréciation, à condition d'appliquer la permanence des méthodes. La ville de Gondécourt a décidé de limiter les rattachements aux charges et aux produits faisant l'objet d'un engagement supérieur ou égal à 500,00 €.

Les reports de crédits se distinguent des rattachements. En effet, les rattachements ne visent que la seule section de fonctionnement afin de dégager le résultat comptable de l'exercice alors que les reports de crédits sont possibles pour les deux sections du budget. Ils correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées lors de l'exercice budgétaire en cours. Ces reports sont alors inscrits au budget de l'exercice suivant par la ville.

Article 11 : La clôture de l'exercice budgétaire

Parmi les documents budgétaires composant le budget, le compte financier unique vient rendre compte de l'exécution budgétaire d'un exercice.

Le compte financier unique (CFU) retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le CFU est soumis au vote du conseil municipal dans les délais fixés par les textes. Il vise à améliorer la lisibilité, la transparence et la qualité de l'information financière.

III- Les régies

Seul le comptable de la Direction générale des finances publiques est habilité à régler les dépenses et recettes de la ville.

Ce principe connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des motifs d'efficacité du service public, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du comptable public, d'encaisser certaines recettes et de payer certaines dépenses.

La création d'une régie est de la compétence du conseil municipal mais elle peut être déléguée au maire. Lorsque cette compétence a été déléguée au maire, les régies sont créées par arrêté municipal.

L'avis conforme du comptable public est une formalité substantielle préalable à l'arrêté de création de la régie.



Article 12 : La régie d'avance

La régie d'avance permet au régisseur de payer certaines dépenses, énumérées dans l'acte de création de la régie. Pour cela, il dispose d'avances de fonds versées par le comptable public de la collectivité. Une fois les dépenses payées, l'ordonnateur établit un mandat au nom du régisseur et le comptable viendra ensuite s'assurer de la régularité de la dépense présentée au regard des pièces justificatives fournies par le régisseur et reconstituera l'avance qui a été faite au régisseur à hauteur des dépenses validées.

Article 13 : La régie de recettes

La régie de recettes permet au régisseur d'encaisser les recettes réglées par les usagers des services de la collectivité et énumérées dans l'acte de création de la régie. Le régisseur dispose pour se faire d'un fond de caisse permanent dont le montant est mentionné dans l'acte de régie. Le régisseur verse et justifie les sommes encaissées au comptable public au minimum une fois par mois et dans les conditions fixées par l'acte de régie.

Article 14 : Le suivi et le contrôle des régies

L'ordonnateur, au même titre que le comptable public, est chargé de contrôler le fonctionnement des régies et l'activité des régisseurs. Il peut s'agir d'un contrôle, sur pièces, sur place.

Afin d'assurer leur fonctionnement correct et régulier, un référent «régies» qui est généralement le responsable du service finances est placé pour coordonner le suivi et l'assistance des régies, ainsi que l'organisation des contrôles conjoints avec le comptable public.

Les régisseurs sont tenus de signaler sans délai au référent «régies» des difficultés de tout ordre qu'ils pourraient rencontrer dans l'exercice de leur mission.

En sus des contrôles sur pièces qu'il exerce lors de la régularisation des écritures, le comptable public exerce ses vérifications sur place avec ou sans le service des finances. Il est tenu compte, par l'ensemble des intervenants dans les processus, de ses observations contenues dans les rapports de vérification.

IV – La gestion pluriannuelle

Article 15 : La définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit aussi la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement.

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans



limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ces autorisations de programme portent sur les grandes priorités municipales.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils reprennent les engagements délibérés par le conseil municipal sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des travaux et de leur importance stratégique pour la ville.

Article 16 : Le vote des AP/CP

En matière de pluriannualité, le référentiel M57 permet l'affectation des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement (AP ou AE) sur plusieurs chapitres.

L'assemblée délibérante est compétente pour voter, réviser ou annuler les AP.

Selon l'article R2311.9 du CGCT, les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Seul le montant global de l'AP fait l'objet d'un vote. Une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du conseil municipal à l'adoption du budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles AP et les opérations y afférentes.

Article 17 : La révision des AP/CP

La révision d'une autorisation de programme consiste soit en une augmentation, soit en une diminution de la limite supérieure des dépenses autorisées par programme. Le montant de l'autorisation de programme peut alors être modifié.

La collectivité peut définir des règles de suppression d'autorisations devenues sans objet dans un délai prédéfini, elle peut également modifier les autorisations en fonction du rythme des réalisations des opérations pour éviter une déconnexion entre le montant des autorisations et le montant maximum des crédits de paiement inscrits au budget.

La révision des autorisations de programme ne sera alors autorisée que dans le cas d'une modification du montant d'une même autorisation correspondant à une priorité municipale. En effet, cette gestion en autorisations de programme et crédits de paiement implique un suivi strict et rigoureux des grandes opérations afférentes au plan pluriannuel d'investissement.

Les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Pour procéder à l'annulation d'une autorisation de programme, et conformément au principe de parallélisme des formes, la ville devra délibérer.



Article 18 : Autorisations de programme votées par opération.

La commune a également la possibilité de voter les AP par opération. La notion d'opération concerne exclusivement les crédits de dépenses réelles. Une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et des frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature. Celle-ci peut aussi comprendre des subventions d'équipement.

Pour ce vote par opération : il est affecté un numéro librement défini par l'entité à chacune des opérations.

Dans ce cas, les crédits de paiement doivent être votés en même temps qu'une autorisation et ventilés par exercice et au moins par chapitre budgétaire. Leur somme doit être égale au montant de l'autorisation.

V- Les provisions

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Article 19 : La constitution des provisions

Les provisions sont des opérations d'ordre semi-budgétaires par principe et budgétaires sur option.

Elles sont obligatoires dans 3 cas :

- à l'apparition d'un contentieux
- en cas de procédure collective
- en cas de recouvrement compromis malgré les diligences du comptable.

Elles sont facultatives pour tous les autres risques et dépréciations.

Le montant de la provision doit être enregistré dans sa totalité sur l'exercice au cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté.

La collectivité a la possibilité d'étaler la constitution d'une provision en dehors des 3 cas de provisions obligatoires.

Les provisions sont évaluées en fin d'exercice et sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges.

VI- L'actif et le passif

Article 20 : La gestion patrimoniale

Les collectivités disposent d'un patrimoine dévoué à l'exercice de leurs fonctionnement et compétences. Ce patrimoine nécessite une écriture retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de cet inventaire participe à la sincérité de l'équilibre budgétaire et au juste calcul des recettes. Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés,



propriétés ou quasi propriété de la collectivité. Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au Comptable public, en charge de la tenue de l'actif de la collectivité. Tout mouvement en investissement doit faire référence à un numéro d'inventaire. Ces numéros sont référencés dans le logiciel comptable de la ville.

Article 21 : La gestion des immobilisations

Un bien est comptabilisé comme une immobilisation, s'il est destiné à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité territoriale, à augmenter la valeur et/ou la durée de vie du bien immobilisé, s'il est un élément identifiable, s'il est porteur d'avantages économiques futurs et correspond à un actif non générateur de trésorerie et ayant un potentiel de service et s'il est un élément contrôlé par la collectivité. C'est donc dans ce cas, qu'un numéro d'inventaire devra être attribué au bien.

Certaines immobilisations peuvent parfois être dépréciées, ce qui correspond aux amortissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Le passage en M57 est sans conséquence sur le périmètre des amortissements, cependant le prorata temporis devra être appliqué s'agissant de leur comptabilisation. Ce principe implique un amortissement immédiat sur les nouvelles acquisitions.

Article 22 : La gestion de la dette

Pour compléter ses ressources, la ville peut recourir à l'emprunt pour des dépenses d'investissement uniquement. Les emprunts des collectivités territoriales auprès des établissements de crédit ou des sociétés de financement sont soumis à certaines conditions définies à l'article L.1611-3-1 du CGCT.

Le remboursement du capital emprunté correspond à une dépense d'investissement qui doit être inscrite au budget et couverte par des recettes propres. Il est donc impossible de couvrir la charge d'une dette préexistante par un nouvel emprunt. Ce remboursement doit être mentionné dans le compte financier unique.

Le remboursement des intérêts est comptabilisé en fonctionnement dans le chapitre 66 «charges financières». Le total de ces deux charges constitue l'annuité du remboursement de la dette.

Les engagements hors bilan qui correspondent à des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine, les engagements ayant des conséquences financières sur les exercices à venir ou encore les engagements subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures, ne sont pas retracés dans le bilan, mais font l'objet d'un recensement dans les annexes du budget et du compte financier unique.

VII – Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Cour des comptes (CRC)

Article 23 : Le contrôle juridictionnel

La Chambre régionale des comptes (CRC) exerce un contrôle juridictionnel sur les comptes



Lexique :

Actif : les éléments du patrimoine d'un organisme (emploi) sont retracés à l'actif du bilan, qui se décompose en actif immobilisé (terrains, immeubles, etc...) et en actif circulant (stocks, créances, disponibilités, etc...). L'actif comporte les biens et les créances.

Amortissement : constatation budgétaire et comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts, qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, additionné au montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

Autorisation de programme : montant supérieur des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements pluriannuels prévus par l'assemblée délibérante.

Crédits de paiement : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes. Ils sont seuls pris en compte pour l'appréciation du respect de la règle de l'équilibre.

Décision : la décision est un acte du maire prise en vertu d'une délégation donnée précédemment par l'organe délibérant

Décision modificative : document budgétaire voté par le conseil municipal retraçant les virements de crédits faisant intervenir deux chapitres budgétaires différents.

Délibération : action de délibérer en vue d'une décision. La délibération est une décision de l'organe délibérant.

Encours de la dette : stock des emprunts contractés par la collectivité à une date donnée.

Immobilisations : éléments corporels, incorporels et financiers qui sont destinés à servir de façon durable à l'activité de l'organisme. Elle ne se consomme pas par le premier usage.

Nomenclature ou plan de compte : cadre comptable unique servant de grille de classement à tous les intervenants (ordonnateurs, comptable, juge des comptes...) et destiné à prévoir, ordonner, constater, contrôler et consulter les opérations financières.

Provision : passif dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de manière précise.

Rattachements : méthode comptable imputant en section de fonctionnement à l'année toutes les charges et produits de celle-ci, si la facture n'est pas parvenue ou le titre émis.

Restes à réaliser : ils correspondent notamment en investissement, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice N telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Les restes à réaliser sont repris dans le budget primitif de l'exercice N+1, ou dans le budget supplémentaire en même temps que les résultats cumulés de l'année N.



publics dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 24 : Le contrôle non juridictionnel

La CRC assure un contrôle budgétaire pour garantir le respect des principes budgétaires pesant sur les collectivités (budget primitif adopté trop tardivement, absence d'équilibre réel du budget voté, défaut d'inscription d'une dépense obligatoire au budget, exécution du budget en déficit de 5%).

Elle assure également un contrôle de gestion en examinant la régularité et la qualité de gestion des collectivités.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-3

CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

3) Modification et affectation des autorisations de programme et des crédits de paiement

La gestion par autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet une meilleure visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération ou d'une dépense d'investissement dites "récurrente", dédiée à l'entretien lourd et/ou au renouvellement des biens de la collectivité. Ce mode de gestion permet également de garantir la transparence de la programmation et du suivi des grands projets de la collectivité.

La modification de l'état des AP/CP doit faire l'objet d'une décision distincte des décisions budgétaire. Cet état fait l'objet d'une actualisation au moins deux fois par an, lors du vote du Budget Primitif et à l'occasion du Budget Supplémentaire et exceptionnellement lors d'une Décision Modificative.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les dernières délibérations relatives aux AP/CP du 1^{er} avril 2025 et du 4 novembre 2025 ;
CONSIDERANT la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective de différentes opérations ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 14 avril 2026

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE à l'unanimité :

D'ACTER les réalisations antérieures des autorisations de programme existantes et de valider

les nouveaux échelonnements de crédits de paiement tels que précisés dans le tableau en annexe.

- **D'ACTER** la modification du montant de l'autorisation de programme 2025-2
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes.

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027
2023-1	Aménagement qualitatif de la place de Gaulle et enfouissement des réseaux	1 600 000.00 €	15 511.48 €	354 216.79 €	960 840.13€	269 431.60€	
2025-1	Rénovation de l'école Charles Perrault – maîtrise d'oeuvre	250 000 €			18 024.00 €	100 000 €	131 976.00€
2025-2	vidéoprotection	350 000€			15 864,00 €	334 136,00€	

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l’original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ





La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-4

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN, Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique . Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

4) Suppression de l'autorisation de programme 2023-2 et des crédits de paiement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230411-7 en date du 11 avril 2023 portant création de l'autorisation de programme n° 2023-2 relative à la construction d'un terrain synthétique au stade Lagrené,
Vu les crédits de paiement inscrits aux budgets des exercices 2023, 2024 et 2025,

Considérant que l'opération est terminée,
Considérant qu'il convient de procéder à la suppression de cette autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement restant à inscrire,

Après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 26 avril 2026

Le Conseil municipal à l'unanimité DÉCIDE :

Article 1 : De supprimer l'autorisation de programme n° 2023-2 intitulée « construction d'un terrain synthétique au stade Lagrené », initialement votée par délibération n° 20230411-7 en date du 11 avril 2023, pour un montant de 2 000 000.00 euros.

Article 2 : De supprimer les crédits de paiement afférents à cette autorisation de programme restant à inscrire sur les exercices futurs.

Article 3 : D'actualiser en conséquence les documents budgétaires de la collectivité.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

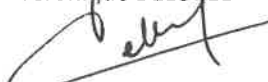
Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**N°20260428-5****CONSEIL MUNICIPAL de la commune de GONDECOURT**

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**5) Ouverture de l'autorisation de programme 2026-1 et des crédits de paiement :
rénovation de l'école Charles Perrault-travaux**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Considérant que qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire ; que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde ; que la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AC/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire ; que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement ; qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;



Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements ; qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; qu'elles peuvent être révisées chaque années ; que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ; que le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année ; que chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement ,emprunt) ; que la somme des crédits de paiement doit être égal au montant de l'autorisation de programme ; que les autorisations de programme et leurs révision éventuelles sont présentées par le Maire ; qu'elles sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; que dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché) ; que les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ; que toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération ; que le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif) ; qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice) ; que les montants des crédits de paiement sont indiqués toutes taxes comprises ; qu'il est proposé dans ce cadre au conseil municipal d'ouvrir pour 2026 l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur l'opération suivante :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2026	CP2027	CP2028
2026-1	Rénovation de l'école Charles Perrault - Travaux	3 800 000.00 €	400 000.00 €	3 400 000.00 €	-€

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 14 avril 2026

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et une abstention (M. Lilian Gabelle)

DECIDE de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) sus mentionnée.

DECIDE d'inscrire au budget de l'exercice en cours les crédits de paiement correspondants à l'année 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 sus indiqués.

PRECISE que les dépenses seront financées par les subventions, le FCTVA, l'emprunt et l'autofinancement.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondécourt le 29 avril 2026

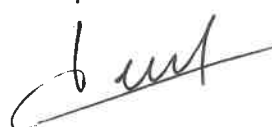
Le Maire de Gondécourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		55 000,00	336 513,52	0,00	0,00	29 587,25	109 149,89	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 099,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00	137 898,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	40 313,89	0,00	0,00	18 348,00	354,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	72 866,60	0,00	0,00	11 239,25	35 207,43	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	75 335,11	0,00	0,00	0,00	73 588,46	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		51 230,08	68 973,46	0,00	0,00	0,00	330 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 230,08	58 873,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 099,57	0,00	0,00	0,00	330 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		2 257,20	0,00	0,00	1 024 356,07		1 556 863,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		10 099,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		192 898,35
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	15 864,00		74 879,89
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	2 257,20	0,00	0,00	47 651,94		169 222,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	960 840,13		1 109 763,70
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	13 036,34		463 239,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		110 103,97
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	13 036,34		353 135,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		93 669,97	1 078 591,32	0,00	214 793,69	814 907,00	366 432,73	150 826,78	0,00
011	Charges à caractère général	47 365,03	278 714,64	0,00	6 520,33	318 725,22	226 353,73	21 610,52	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	584 921,19	0,00	29 085,36	489 405,44	136 829,85	74 216,26	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	2 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 689,00	153 566,38	0,00	179 188,00	6 776,34	2 969,48	55 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	39 349,51	57 767,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 425,80	0,00	0,00	0,00	279,67	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 266,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		16 081,84	3 570 043,59	0,00	0,00	71 857,95	421 688,69	40 072,03	0,00
013	Atténuations de charges	19 437,58	69 249,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-8 300,78	69 835,43	0,00	0,00	3 493,64	330 821,41	6 219,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 288 807,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	1 546 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 969,00	512 550,75	0,00	0,00	68 364,31	73 647,43	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	83 286,34	0,00	0,00	0,00	17 056,00	33 853,03	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,85	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	976,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	658 774,54	0,00	0,00	33 177,00		3 411 173,03
011	Charges à caractère général	0,00	96 337,40	0,00	0,00	33 177,00		1 028 803,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	562 437,14	0,00	0,00	0,00		1 876 895,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 196,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		401 189,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		97 116,82
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 705,47
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 266,43
RECETTES		0,00	0,00	7 126,35	0,00	2 037,00		4 128 907,45
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		88 687,44
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	401,50		402 470,20
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 288 807,21
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	1 635,50		1 547 949,50
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		658 531,49
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	7 126,35	0,00	0,00		141 321,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		163,85
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		976,04



IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 829 828,27	1 642 350,14	189 897,53	997 580,60
RECETTES	2 960 100,00	688 949,67	251 130,50	2 020 019,83
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 795 000,00	3 630 137,66	0,00	1 164 862,34
RECETTES	5 400 000,00	5 667 842,80	0,00	-267 842,80

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 829 828,27	1 642 350,14	189 897,53	997 580,60
RECETTES	2 960 100,00	688 949,67	251 130,50	2 020 019,83
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 795 000,00	3 630 137,66	0,00	1 164 862,34
RECETTES	5 400 000,00	5 667 842,80	0,00	-267 842,80

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 829 828,27	1 642 350,14	189 897,53	997 580,60
RECETTES	2 960 100,00	688 949,67	251 130,50	2 020 019,83
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 795 000,00	3 630 137,66	0,00	1 164 862,34
RECETTES	5 400 000,00	5 667 842,80	0,00	-267 842,80
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7 624 828,27	5 272 487,80	189 897,53	2 162 442,94
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 360 100,00	6 356 792,47	251 130,50	1 752 177,03

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 697 643,02									
1641 Emprunts en euros (total)					4 697 643,02									
10000135917	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	30/06/2015	14/08/2015	14/08/2016	365 848,00	F		1,790	1,791		A	X Echéance constante		A-1
10000443103	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	22/04/2017	22/04/2017	10/08/2017	1 216 338,00	F		1,770	1,776		T	X Echéance constante		A-1
10000627263	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	26/10/2017	26/10/2017	25/01/2018	299 119,02	F		1,640	1,652		T	X Echéance constante		A-1
10003146990	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	12/06/2024	12/07/2024	05/10/2024	500 000,00	F		0,000	3,625		T	X Echéance constante		A-1
5187223	caisse des dépôts	13/05/2017	10/11/2017	10/02/2018	1 216 338,00	F		1,778	1,791		T	X Echéance constante		A-1
MON549057EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/06/2024	17/07/2024	01/11/2024	1 100 000,00	F		3,810	3,810		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 697 643,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 539 615,74					192 898,35	97 905,53	0,00	17 285,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 539 615,74					192 898,35	97 905,53	0,00	17 285,15
10000135917		0,00	A-1	199 108,44	9,67	F		1,791	18 036,32	3 886,89	0,00	1 356,32
10000443103		0,00	A-1	861 409,48	16,42	F		1,776	44 574,11	15 741,13	0,00	2 159,99
10000627263		0,00	A-1	63 802,80	1,83	F		1,652	31 126,78	1 366,06	0,00	191,83
10003146990		0,00	A-1	500 000,00	2,58	F		3,625	0,00	20 100,00	0,00	4 801,67
5187223		0,00	A-1	884 045,02	16,92	F		1,791	44 161,14	16 211,14	0,00	2 226,90
MON549057EUR		0,00	A-1	1 031 250,00	18,67	F		3,810	55 000,00	40 600,31	0,00	6 548,44
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - CFU - 2025

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

SLO

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 539 615,74					192 898,35	97 905,53	0,00	17 285,15

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 539 615,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.





IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		27-06-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	27/06/2022
L	2031 Frais d'études	5	27/06/2022
L	2032 frais de recherche et de développement	5	27/06/2022
L	2033 Frais d'insertion	5	27/06/2022
L	204111	5	27/06/2022
L	204421	5	27/06/2022
L	2051	2	27/06/2022
L	2128	30	27/06/2022
L	2132	15	27/06/2022
L	2135	10	27/06/2022
L	2153	10	27/06/2022
L	2156	15	27/06/2022
L	2157	10	27/06/2022
L	21571 Matériel roulant - Voirie	10	27/06/2022
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	27/06/2022
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	27/06/2022
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	27/06/2022
L	2182 Matériel de transport	10	27/06/2022
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/06/2022
L	21831 Matériel informatique scolaire	5	27/06/2022
L	21838 Autre matériel informatique	5	27/06/2022
L	2184 Mobilier	15	27/06/2022
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	15	27/06/2022
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	15	27/06/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles	6	27/06/2022
L	21352	10	01/01/2023
L	2185 téléphonies - autres	10	04/03/2025
L	2185 téléphonies - portables	4	04/03/2025



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF


Montant des provisions constituées au 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

IV

S²LO

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45401		Intitulé de l'opération : TRAVAUX				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	10 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 080,00	
454101 Dépenses nouvelles (2)	1 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 740,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 340,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	10 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 080,00	
RECETTES (b)	10 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 080,00	
454201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	2 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 085,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	7 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 995,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	10 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 080,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	5 156 772,74	4 277 976,28	203 672,56
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 156 772,74	4 277 976,28											62 051,54	141 621,02
SIA HABITAT	2007	P	grand hainaut absorbé par sia en 2023	caisse des dépôts	707 156,87	636 352,29	21,17	A	F		1,600	F		1,600	-		10 565,27	23 977,14
SIA HABITAT	2012	C	grand hainaut absorbé par SIA en 2023	caisse des dépôts	440 154,34	381 466,22	26,42	A	F		1,600	F		1,600	-		6 335,13	14 479,27
TISSERIN HABITAT	2022	X Echéance constante	tisserin habitat SA HLM	BANQUE DES TERRITOIRES	155 927,69	50 928,59	1,25	A	F		1,400	F		1,400	-		1 074,77	25 840,87
TISSERIN HABITAT	2012	X Echéance progressive	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	caisse des dépôts	34 414,05	30 866,16	30,08	A	F		0,800	F		0,800	-		256,73	962,89
TISSERIN HABITAT	2012	P	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	caisse des dépôts	124 058,79	108 956,80	25,08	A	F		0,800	F		0,800	-		900,51	3 606,78

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	GONDECOURT - VEFA - 25 LGTS - 59147	caisse des dépôts	1 266 769,00	1 036 263,72	31,00	A	F		1,350	F		1,350	-		14 351,93	26 842,05
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	GONDECOURT-VEFA-25LGTS-59147	caisse des dépôts	512 077,00	442 668,72	41,00	A	F		1,350	F		1,350	-		6 084,91	8 065,52
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	GONDECOURT - VEFA - 25 LGTS - 59147	caisse des dépôts	493 080,00	391 136,82	31,00	A	F		0,550	F		0,550	-		2 214,79	11 551,59
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	GONDECOURTS - VEFA - 25 LGTS - 59147	caisse des dépôts	225 193,00	188 970,84	41,00	A	F		0,550	F		0,550	-		1 061,90	4 101,89
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	SOGINORPA - CN-GONDECOURT	caisse des dépôts	441 006,00	367 221,24	31,00	A	F		1,860	F		1,860	-		6 992,79	8 735,33
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	SOGINORPA - CN - GONDECOURT	caisse des dépôts	277 759,00	244 138,93	41,00	A	F		1,860	F		1,860	-		4 614,76	3 966,29
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	SOGINORPA-CN-Gondecourt	caisse des dépôts	479 177,00	399 005,95	31,00	A	F		1,860	F		1,860	-		7 598,05	9 491,40
TOTAL GENERAL					5 156 772,74	4 277 976,28											62 051,54	141 621,02

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	204 000,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	149 269,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	353 269,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 128 907,45

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	8,56

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.
- (2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.
- (3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	122 850,00	
Personnes de droit privé	67 850,00	
Associations	41 950,00	
AGPE	100,00	
AMICALE LAIQUE COULEUR ET CREATION	500,00	
AMICALE LAIQUE TENNIS DE TABLE	500,00	
AMICALE LAIQUE VTT	200,00	
ASS AGEAG GYM ENTRETIEN ADULTES	900,00	
ASS HAPPY DANCERS	600,00	
ASS JARDIN DES MILLE PATTES	600,00	
ASS JARDIN DES MILLE PATTES	400,00	
ASS TEMPS LIBRE	1 400,00	
ASS THEATRE AMATEUR GONDECOURTOI	1 000,00	
BAD CLUB	600,00	
CLUB SPORTIF GONDECOURTOIS	6 500,00	
DANSES ET ZEN	1 000,00	
DON SANG	100,00	
GALAC	15 000,00	
GONDECOURT ENSEMBLE	600,00	
GONDECOURT RANDONNEES	350,00	
HBCG HANDBALL	1 100,00	
JUDO CLUB GONDECOURTOIS	3 000,00	
KINGTWIN TEAM	100,00	
LA QUINTE BLUFF	100,00	
NORDIC SPORT HORIZONS	600,00	
ROCKTENBULLES	400,00	
ROCKTENBULLES	300,00	
SABISA CLUB DE DANSE	1 000,00	
TENNIS CLUB DE GONDECOURT	2 500,00	
UNION MUSICALE COMMUNALE	2 000,00	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	500,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	900,00	
CARRIERE Dominique	100,00	
DESMIDT Tiphaine	100,00	
DUJARDIN Xavier	100,00	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

Préstations en nature

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
DYZMA Eric	100,00	
LEMAIRE Joel	100,00	
SINGER Nicolas	200,00	
TAVERNE Michel	100,00	
WILLE Fabien	100,00	
Autres	25 000,00	
occe	25 000,00	
Personnes de droit public	55 000,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	55 000,00	
CENTRE COM ACTION SOCIALE	55 000,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	3,00	12,00	9,86	0,00	9,86
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	3,00	2,00	5,00	3,86	0,00	3,86
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,00	3,00	22,00	16,00	1,57	17,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	10,00	3,00	13,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
PEC-adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,57	1,57
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	17,00	17,00	1,15	2,55	3,70
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	0,00	1,00	1,00	0,65	0,00	0,65
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DU 2ème CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	0,00	9,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 2ème CLASSE	B	0,00	5,00	5,00	0,20	0,00	0,20
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	0,00	2,00	2,00	0,30	0,00	0,30
assistant d'enseignement artistique	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,95	1,95
assistant d'enseignement principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60	0,60
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	1,00	9,00	7,00	0,65	7,65
ADJOINT ANIM PRINC DE 2E CL	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIM PRINCIPAL DE 1E CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
adjoint d'animation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,65	0,65
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		40,00	24,00	64,00	37,01	4,77	41,78

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).



(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
PEC-adjoint technique	C	TECH		0,00	A	A
adjoint d'animation		ANIM		0,00	A	A
assistant d'enseignement artistique	B	CULT		0,00	A	A
assistant d'enseignement principal de 2ème classe	B	CULT		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
PEC - adjoint administratif	C	ADM		0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/03/1994 - PLA FONGIBLE AVC PREFINANCEMENTA	cite jardins	cite jardins	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	124 742,15
01/12/2009 - PRET LOCATIF	cite jardins	cite jardins	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	124 058,79
01/12/2009 -	cite jardins	cite jardins	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	34 414,05
19/01/2016 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	436 679,86
19/01/2016 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	205 110,74
19/01/2016 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	1 141 800,54
19/01/2016 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	474 420,70
01/07/2018 - pret loc usage social	HLM DU HAINAUT	HLM DU HAINAUT	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	440 154,34
01/07/2018 - PRET LOC USAGE SOCIAL	HLM DU HAINAUT	HLM DU HAINAUT		729 101,01
01/10/2019 - PRET LOCATIF SOCIAL	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	399 091,01
01/10/2019 - PRET LOCATIF SOCIAL	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa		258 298,06
01/10/2019 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	433 634,09
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.





IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

B11.1**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.





IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**
B11.2**B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-51 230,08
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	182 978,42
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	131 748,34

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	51 230,08
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	131 748,34
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	182 978,42

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	200 000,00	192 898,35	189 897,53	382 795,88
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	2 154 518,42	277 838,52	251 130,50	528 969,02
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 954 518,42	84 940,17	61 232,97	146 173,14
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-51 230,08			-51 230,08
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	51 230,08	51 230,08		51 230,08
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				146 173,14

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		200 000,00	I 192 898,35
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		200 000,00	192 898,35
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	192 898,35
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 154 518,42	III 277 838,52
Ressources propres externes de l'année (a)		54 842,22	58 873,89
10222	FCTVA	50 043,17	50 043,17
10226	Taxe d'aménagement (2)	4 799,05	8 830,72
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 099 676,20	218 964,63
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	13 970,35	3 268,00
28031	Frais d'études	2 629,18	3 098,48
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 000,00	2 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 665,40	16 632,29
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 094,16	1 094,16
28128	Autres aménagements de terrains	7 794,46	7 794,46
281312	Bâtiments scolaires	1 110,00	1 110,00
281316	Equipements de cimetière	957,60	957,60
281351	Bâtiments publics	50 256,40	50 256,40
281352	Bâtiments privés	1 837,54	1 837,54
28151	Réseaux de voirie	1 658,70	1 658,70
28152	Installations de voirie	10 366,82	10 366,82





Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	76,00
281534	Réseaux d'électrification	2 081,00	2 098,00
281538	Autres réseaux	146,00	70,00
281561	Matériel roulant	67,80	67,80
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 958,62	1 958,62
2815731	Matériel roulant	744,00	744,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 331,92	5 331,92
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	15 104,25	15 171,25
281828	Autres matériels de transport	19 710,61	19 710,61
281831	Matériel informatique scolaire	4 936,00	5 542,42
281838	Autre matériel informatique	13 247,27	13 259,27
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 361,02	3 098,43
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 133,08	8 263,76
28185	Matériel de téléphonie	1 745,00	2 199,08
28188	Autres immo. corporelles	37 092,82	38 622,82
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	2 676,20	2 676,20
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	887 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	990 000,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2023-1	aménagement qualitatif de la place Charles de Gaulle	43	1 600 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	960 840,13	139 159,87
2023-2	construction d'un terrain synthétique au stade Lagrené	44	2 000 000,00	0,00	0,00	87 456,32	0,00	87 456,32	73 588,46	13 867,86
2025-1	rénovation de l'école Charles Perrault	45	0,00	250 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	18 024,00	31 976,00
2025-2	vidéoprotection	46	0,00	450 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	15 864,00	134 136,00
TOTAL			3 600 000,00	700 000,00	0,00	1 387 456,32	0,00	1 387 456,32	1 068 316,59	319 139,73

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION
NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	74 879,89	13 860,00	0,00	0,00	58 643,89	2 376,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	42 913,20	2 257,20	0,00	0,00	40 656,00	0,00
A125	Constructions	41 531,70	22 274,04	0,00	0,00	19 257,66	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	38 191,14	0,00	0,00	0,00	38 191,14	0,00
A135	Réseaux divers	3 137,16	3 137,16	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 682,00	1 200,00	0,00	0,00	1 482,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	40 767,22	8 670,00	0,00	13 608,66	17 961,76	526,80
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 109 763,70	220 831,06	0,00	73 588,46	740 009,07	75 335,11
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 353 866,01	272 229,46	0,00	87 197,12	916 201,52	78 237,91



AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	74 879,89	0,00	0,00	58 643,89	16 236,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	42 913,20	2 257,20	0,00	40 656,00	0,00
A125	Constructions	41 531,70	22 274,04	0,00	19 257,66	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	38 191,14	0,00	0,00	38 191,14	0,00
A135	Réseaux divers	3 137,16	3 137,16	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 682,00	1 200,00	0,00	1 482,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	40 767,22	8 670,00	13 608,66	17 961,76	526,80
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 109 763,70	220 831,06	73 588,46	740 009,07	75 335,11
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 353 866,01	258 369,46	87 197,12	916 201,52	92 097,91



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	74 879,89	13 860,00	0,00	1 710,00	59 309,89
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	42 913,20	0,00	0,00	0,00	42 913,20
A125	Constructions	41 531,70	0,00	0,00	0,00	41 531,70
A130	Réseaux et installations de voirie	38 191,14	0,00	0,00	0,00	38 191,14
A135	Réseaux divers	3 137,16	0,00	0,00	0,00	3 137,16
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 682,00	0,00	0,00	0,00	2 682,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	40 767,22	0,00	0,00	0,00	40 767,22
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 109 763,70	0,00	0,00	0,00	1 109 763,70
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 353 866,01	13 860,00	0,00	1 710,00	1 338 296,01



AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	74 879,89	0,00	0,00	0,00	74 879,89
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	42 913,20	0,00	0,00	0,00	42 913,20
A125	Constructions	41 531,70	0,00	0,00	0,00	41 531,70
A130	Réseaux et installations de voirie	38 191,14	0,00	0,00	0,00	38 191,14
A135	Réseaux divers	3 137,16	0,00	0,00	0,00	3 137,16
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 682,00	0,00	0,00	0,00	2 682,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	40 767,22	0,00	0,00	0,00	40 767,22
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 109 763,70	0,00	0,00	0,00	1 109 763,70
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 353 866,01	0,00	0,00	0,00	1 353 866,01



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	74 879,89	0,00	0,00	0,00	74 879,89
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	42 913,20	0,00	0,00	0,00	42 913,20
A125	Constructions	41 531,70	0,00	0,00	0,00	41 531,70
A130	Réseaux et installations de voirie	38 191,14	0,00	0,00	0,00	38 191,14
A135	Réseaux divers	3 137,16	0,00	0,00	0,00	3 137,16
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 682,00	0,00	0,00	0,00	2 682,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	40 767,22	0,00	0,00	0,00	40 767,22
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 109 763,70	0,00	0,00	0,00	1 109 763,70
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 353 866,01	0,00	0,00	0,00	1 353 866,01



AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	74 879,89	0,00	0,00	0,00	74 879,89
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	42 913,20	0,00	0,00	0,00	42 913,20
A125	Constructions	41 531,70	0,00	0,00	0,00	41 531,70
A130	Réseaux et installations de voirie	38 191,14	0,00	0,00	0,00	38 191,14
A135	Réseaux divers	3 137,16	0,00	0,00	0,00	3 137,16
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 682,00	0,00	0,00	0,00	2 682,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	40 767,22	0,00	0,00	0,00	40 767,22
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 109 763,70	0,00	0,00	0,00	1 109 763,70
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 353 866,01	0,00	0,00	0,00	1 353 866,01



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	74 879,89	0,00	0,00	0,00	74 879,89
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	42 913,20	0,00	0,00	0,00	42 913,20
A125	Constructions	41 531,70	0,00	0,00	0,00	41 531,70
A130	Réseaux et installations de voirie	38 191,14	0,00	0,00	0,00	38 191,14
A135	Réseaux divers	3 137,16	0,00	0,00	0,00	3 137,16
A140	Installations techniques, agencements et matériel	2 682,00	0,00	0,00	0,00	2 682,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	40 767,22	0,00	0,00	0,00	40 767,22
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 109 763,70	0,00	0,00	0,00	1 109 763,70
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 353 866,01	0,00	0,00	0,00	1 353 866,01

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION
FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 615,17	14 535,32	0,00	3 402,68	94 054,49	86 622,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	29 587,25	15 060,00	0,00	5 751,96	7 060,49	1 714,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	109 149,89	13 605,88	0,00	78 042,48	17 501,53	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	2 257,20	2 257,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 024 356,07	226 771,06	0,00	0,00	797 585,01	0,00
TOTAL		1 363 965,58	272 229,46	0,00	87 197,12	916 201,52	88 337,48



AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 615,17	14 535,32	3 402,68	94 054,49	86 622,68
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	29 587,25	1 200,00	5 751,96	7 060,49	15 574,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109 149,89	13 605,88	78 042,48	17 501,53	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	2 257,20	2 257,20	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 024 356,07	226 771,06	0,00	797 585,01	0,00
TOTAL		1 363 965,58	258 369,46	87 197,12	916 201,52	102 197,48



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 615,17	0,00	0,00	0,00	198 615,17
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	29 587,25	13 860,00	0,00	0,00	15 727,25
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109 149,89	0,00	0,00	0,00	109 149,89
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	2 257,20	0,00	0,00	0,00	2 257,20
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 024 356,07	0,00	0,00	1 710,00	1 022 646,07
TOTAL		1 363 965,58	13 860,00	0,00	1 710,00	1 348 395,58



AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 615,17	0,00	0,00	0,00	198 615,17
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	29 587,25	0,00	0,00	0,00	29 587,25
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109 149,89	0,00	0,00	0,00	109 149,89
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	2 257,20	0,00	0,00	0,00	2 257,20
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 024 356,07	0,00	0,00	0,00	1 024 356,07
TOTAL		1 363 965,58	0,00	0,00	0,00	1 363 965,58



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 615,17	0,00	0,00	0,00	198 615,17
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	29 587,25	0,00	0,00	0,00	29 587,25
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109 149,89	0,00	0,00	0,00	109 149,89
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	2 257,20	0,00	0,00	0,00	2 257,20
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 024 356,07	0,00	0,00	0,00	1 024 356,07
TOTAL		1 363 965,58	0,00	0,00	0,00	1 363 965,58



AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 615,17	0,00	0,00	0,00	198 615,17
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	29 587,25	0,00	0,00	0,00	29 587,25
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109 149,89	0,00	0,00	0,00	109 149,89
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	2 257,20	0,00	0,00	0,00	2 257,20
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 024 356,07	0,00	0,00	0,00	1 024 356,07
TOTAL		1 363 965,58	0,00	0,00	0,00	1 363 965,58



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	198 615,17	0,00	0,00	0,00	198 615,17
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	29 587,25	0,00	0,00	0,00	29 587,25
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	109 149,89	0,00	0,00	0,00	109 149,89
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	2 257,20	0,00	0,00	0,00	2 257,20
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	1 024 356,07	0,00	0,00	0,00	1 024 356,07
TOTAL		1 363 965,58	0,00	0,00	0,00	1 363 965,58

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS**

Cet état ne contient pas d'information.





IV – ÉTATS ANNEXÉS		Publié le
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N		ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D7.1**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	
-
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 - (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 - (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 - (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération





IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A

Cet état ne contient pas d'information.



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune

Présentation

Présenté par le Le Maire,
A Gondecourt, le 28/04/26
Le Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Gondecourt, le 28/04/26

Votes

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24 (dont 1 pourvu)
Nombre de suffrages exprimés : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 22/04/2026

Signataire

BUÉ Régis

VANOOSTEN Pierre-Eugène

DELOBEL Véronique

TRACKOËN Ruddy

MULLIER Céline

CHAVATTE Philippe

MAHIEU Jocelyne

VANPEPERSTRAETE Philippe

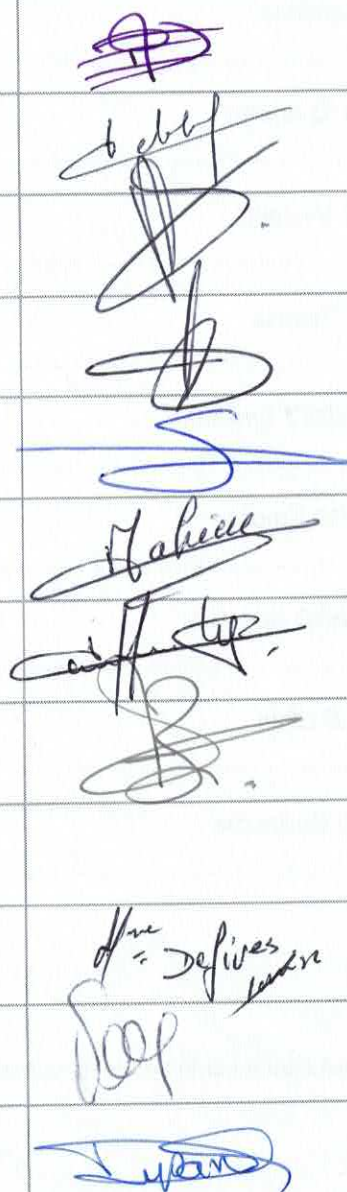
BRINGUEZ Christine

DELACROIX Thérèse-Marie

DEFIVES Louise

VERDIER Catherine

DUPONT Sabine



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le CFU

SLO
2025

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

27/04/2026 06:55 Page 2 / 2

Signataire

LEFEBVRE Arnaud

LECLERCQ Hervé

DAMBRE Luc

FLEUREAU David

DERROT Vincent

JOAN Sandrine

LEHOUCQ Audrey

HALLOT Vincent

MERLY Thomas

FERNANDEZ Emeline

LEMAITRE Emeline

CALLIGARO Angelina

GABELLE Lilian

LEVECQ Guillaume

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le



COMMUNE DE GONDECOURT - BUDGET P

Numéro SIRET : 21590266900013

POSTE COMPTABLE : 059307 SGC ORCHIES

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025



Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur 5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable 7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur 8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur 9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 12
D	Bilan synthétique	Comptable 13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable 14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur 16
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur 20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur 22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'investissement	Comptable 23
B2	Recettes d'investissement	Comptable 26
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 29
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable 41
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable 46
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 49
B	Compte de résultat	Comptable 53
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 55
D	Balance des comptes	Comptable 56
IV. États annexés		



A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur



Origine des

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

S2LO

B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur
V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable

80



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	4 163

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	902,00

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	812,79
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	991,81
3 Dépenses d'équipement brut / population	331,82
4 Encours de dette / population (2)(3)	896,59
5 DGF / population	65,40

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,47 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86,62 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	18,05 %
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	13,38 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	90,40 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	5,01

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 960 100,00	3 888 575,62	6 848 675,62
	Recettes réalisées (1)	B	688 949,67	4 156 418,42	4 845 368,09
	Restes à réaliser	C	251 130,50	0,00	251 130,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 778 598,19	4 795 000,00	7 573 598,19
	Dépenses réalisées (1)	E	1 591 120,06	3 630 137,66	5 221 257,72
	Restes à réaliser	F	189 897,53	0,00	189 897,53
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-902 170,39	526 280,76	-375 889,63
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-51 230,08	1 511 424,38	1 460 194,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-953 400,47	2 037 705,14	1 084 304,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	61 232,97	0,00	61 232,97
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-892 167,50	2 037 705,14	1 145 537,64

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

BZ

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-51 230,08		-902 170,39		-953 400,47
Fonctionnement	1 562 654,46	51 230,08	526 280,76		2 037 705,14
TOTAL I	1 511 424,38	51 230,08	-375 889,63		1 084 304,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 511 424,38	51 230,08	-375 889,63		1 084 304,67



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
communauté de communes Pévèle Carembault	01/01/2014		0,01
Autres organismes de regroupement			
SIVOM GRAND SUD			1 243,80

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 189 897,53
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
47	Opération d'équipement n° 47	97 776,10
48	Opération d'équipement n° 48	33 867,22
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	20 220,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	38 034,21
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 251 130,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	251 130,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	13 944,01
Subventions d'investissement versées	12,00	Neutralisations et régularisations	997,86
Autres immobilisations incorporelles	102,29	Réserves	15 304,72
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 511,42
Terrains	1 834,58	Résultat de l'exercice	526,28
Constructions	20 227,51	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	7 900,35	TOTAL FONDS PROPRES (I)	32 284,30
Réseaux divers	484,85	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	73,50	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	3,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	238,39	DETTES FINANCIÈRES	
Autres	279,56	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	3 383,19	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	3 556,90
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	200,62	Dettes financières et autres emprunts	2,60
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	3 559,50
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	34 736,86	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98,77
Stocks		Autres dettes non financières	2,56
Créances	114,92	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	101,33
Trésorerie	1 091,02	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 205,93	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	3 663,83
Comptes de régularisation (III)	5,35	Comptes de régularisation (III)	0,02
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	35 948,15	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	35 948,15

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	283,57	269,35
Participations	147,76	74,26
Compensations, autres attributions et autres participations	227,20	222,44
Dons et legs		
Impôts et taxes	2 834,56	2 815,55
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	402,47	396,67
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	141,49	146,05
Production stockée et immobilisée	27,51	29,84
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,98	0,39
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	4 065,53	3 954,55
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 026,79	928,70
Charges de personnel	1 719,63	1 803,35
Indemnités des élus (et membres du CESR)	90,50	83,61
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	10,35	6,62
Impôts et taxes	70,59	57,53
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	219,55	187,43
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	3 137,42	3 067,24



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d’euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	302,04	296,27
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	302,04	296,27
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	626,07	591,04
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	99,79	70,89
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-99,79	-70,89
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	526,28	520,14



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		42,10	0,00	1 821 467,00	2,65
TFPNB		45,75	0,00	27 620,00	-9,08
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		10,05	0,00	9 905,00	10,12
TOTAL				1 858 992,00	2,49

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...



II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 004,00	16 040,89	24,30	20 220,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	352 437,87	155 616,54	44,15	38 034,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	1 967 456,32	1 182 208,58	60,09	131 643,32
Total des dépenses d'équipement		2 385 898,19	1 353 866,01	56,74	189 897,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 100,00	10 099,57	100,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	202 600,00	192 898,35	95,21	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		212 700,00	202 997,92	95,44	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 598 598,19	1 556 863,93	59,91	189 897,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	30 000,00	27 510,97	91,70	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	150 000,00	6 745,16	4,50	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		180 000,00	34 256,13	19,03	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		2 778 598,19	1 591 120,06	57,26	189 897,53
001 Solde d'exécution négatif reporté		51 230,08			
Total des dépenses de la section d'investissement		2 829 828,27	1 591 120,06		189 897,53

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	604 351,50	353 135,91	58,43	251 130,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	106 072,30	110 103,97	103,80	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	887 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 597 423,80	463 239,88	29,00	251 130,50
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	990 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	222 676,20	218 964,63	98,33	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00	6 745,16	4,50	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 362 676,20	225 709,79	16,56	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 960 100,00	688 949,67	23,27	251 130,50
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		2 960 100,00	688 949,67		251 130,50

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 086 110,00	978 755,20	50 048,67	1 028 803,87	94,72	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 949 524,00	1 876 895,24	0,00	1 876 895,24	96,27	0,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	2 196,00	0,00	2 196,00	73,20	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	425 478,51	401 189,20	0,00	401 189,20	94,29	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 464 112,51	3 259 035,64	50 048,67	3 309 084,31	95,52	0,00
66	Charges financières	99 211,29	79 831,67	17 285,15	97 116,82	97,89	0,00
67	Charges spécifiques	15 000,00	1 705,47	0,00	1 705,47	11,37	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	4 000,00	3 266,43	0,00	3 266,43	81,66	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		3 582 323,80	3 343 839,21	67 333,82	3 411 173,03	95,22	0,00
023	Virement à la section d'investissement	990 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	222 676,20	218 964,63	0,00	218 964,63	98,33	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 212 676,20	218 964,63	0,00	218 964,63	18,06	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		4 795 000,00	3 562 803,84	67 333,82	3 630 137,66	75,71	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		4 795 000,00	3 562 803,84	67 333,82	3 630 137,66		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	15 000,00	67 239,08	21 448,36	88 687,44	591,25	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	404 105,00	357 238,97	45 231,23	402 470,20	99,60	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 280 564,90	1 288 807,21	0,00	1 288 807,21	100,64	0,00
731	Fiscalité locale	1 525 647,00	1 547 949,50	0,00	1 547 949,50	101,46	0,00
74	Dotations et participations	523 307,69	643 495,49	15 036,00	658 531,49	125,84	0,00
75	Autres produits de gestion courante	108 974,99	141 321,72	0,00	141 321,72	129,68	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 857 599,58	4 046 051,97	81 715,59	4 127 767,56	107,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	163,85	0,00	163,85	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	976,04	976,04	0,00	976,04	100,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		3 858 575,62	4 047 191,86	81 715,59	4 128 907,45	107,01	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	30 000,00	27 510,97	0,00	27 510,97	91,70	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		30 000,00	27 510,97	0,00	27 510,97	91,70	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		3 888 575,62	4 074 702,83	81 715,59	4 156 418,42	106,89	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 511 424,38					
Total des recettes de la section de fonctionnement		5 400 000,00	4 074 702,83	81 715,59	4 156 418,42		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Fin 2025
SLO

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		17 124,00	14 814,00	2 310,00	
2033	Frais d'insertion		1 512,00		1 512,00	
2051	Concessions et droits similaires		12 218,89		12 218,89	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 004,00	30 854,89	14 814,00	16 040,89	49 963,11
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		2 257,20		2 257,20	
2128	Autres agencements et aménagements		40 656,00		40 656,00	
21311	Bâtiments administratifs		8 668,16		8 668,16	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		13 200,00		13 200,00	
21318	Autres bâtiments publics		6 057,66		6 057,66	
2151	Réseaux de voirie		34 003,92		34 003,92	
2152	Installations de voirie		4 187,22		4 187,22	
21534	Réseaux d'électrification		3 137,16		3 137,16	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		2 682,00		2 682,00	
21831	Matériel informatique scolaire		6 455,77		6 455,77	
21838	Autre matériel informatique		5 437,92		5 437,92	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		4 379,43		4 379,43	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		511,74		511,74	
2185	Matériel de téléphonie		1 714,97		1 714,97	
2188	Autres		22 267,39		22 267,39	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	352 437,87	155 616,54		155 616,54	196 821,33
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
231543	Installations, matériel et outillage techniques		960 840,13		960 840,13	
total opération n° 43	Opération d'équipement n° 43	1 100 000,00	960 840,13		960 840,13	139 159,87



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Fin 2025
SLO

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
231244	Agencements et aménagements de terrains		73 588,46		73 588,46	
total opération n° 44	Opération d'équipement n° 44	87 456,32	73 588,46		73 588,46	13 867,86
203145	Frais d'études		17 160,00		17 160,00	
203345	Frais d'insertion		864,00		864,00	
total opération n° 45	Opération d'équipement n° 45	50 000,00	18 024,00		18 024,00	31 976,00
203146	Frais d'études		15 864,00		15 864,00	
total opération n° 46	Opération d'équipement n° 46	150 000,00	15 864,00		15 864,00	134 136,00
203147	Frais d'études		24 951,00		24 951,00	
231347	Constructions		75 335,11		75 335,11	
total opération n° 47	Opération d'équipement n° 47	250 000,00	100 286,11		100 286,11	149 713,89
2131448	Bâtiments culturels et sportifs		13 605,88		13 605,88	
total opération n° 48	Opération d'équipement n° 48	330 000,00	13 605,88		13 605,88	316 394,12
Total des dépenses d'équipement		2 385 898,19	1 368 680,01	14 814,00	1 353 866,01	1 032 032,18
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
1335	Amendes de radars automatiques et amendes de police		10 099,57		10 099,57	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	10 100,00	10 099,57		10 099,57	0,43
1641	Emprunts en euros		192 898,35		192 898,35	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	202 600,00	192 898,35		192 898,35	9 701,65
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		212 700,00	202 997,92		202 997,92	9 702,08
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles d'investissement		2 598 598,19	1 571 677,93	14 814,00	1 556 863,93	1 041 734,26
21312	Bâtiments scolaires		6 708,06		6 708,06	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		2 410,66		2 410,66	
21318	Autres bâtiments publics		8 920,01		8 920,01	
2151	Réseaux de voirie		9 472,24		9 472,24	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 000,00	27 510,97		27 510,97	2 489,03
2312	Agencements et aménagements de terrains		6 745,16		6 745,16	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	150 000,00	6 745,16		6 745,16	143 254,84
Total des dépenses d'ordre en investissement		180 000,00	34 256,13		34 256,13	145 743,87
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		2 778 598,19	1 605 934,06	14 814,00	1 591 120,06	1 187 478,13
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		51 230,08				
Total des dépenses de la section d'investissement		2 829 828,27	1 605 934,06	14 814,00	1 591 120,06	1 238 708,21



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1322	Régions		180 000,00		180 000,00	
1323	Départements		157 700,00		157 700,00	
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police		15 435,91		15 435,91	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	604 351,50	353 135,91		353 135,91	251 215,59
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		50 043,17		50 043,17	
10226	Taxe d'aménagement		8 830,72		8 830,72	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		51 230,08		51 230,08	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	106 072,30	110 103,97		110 103,97	-4 031,67
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	887 000,00				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 597 423,80	463 239,88		463 239,88	1 134 183,92
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	990 000,00				
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		3 268,00		3 268,00	
28031	Frais d'études		3 098,48		3 098,48	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2804182	Bâtiments et installations		2 000,00		2 000,00	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		16 632,29		16 632,29	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		1 094,16		1 094,16	
28128	Autres agencements et aménagements		7 794,46		7 794,46	
281312	Bâtiments scolaires		1 110,00		1 110,00	
281316	Équipements du cimetière		957,60		957,60	
281351	Bâtiments publics		50 256,40		50 256,40	
281352	Bâtiments privés		1 837,54		1 837,54	
28151	Réseaux de voirie		1 658,70		1 658,70	
28152	Installations de voirie		10 366,82		10 366,82	
281532	Réseaux d'assainissement		76,00		76,00	
281534	Réseaux d'électrification		2 098,00		2 098,00	
281538	Autres réseaux		146,00	76,00	70,00	
281561	Matériel roulant		67,80		67,80	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		1 958,62		1 958,62	
2815731	Matériel roulant		744,00		744,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		5 331,92		5 331,92	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		15 171,25		15 171,25	
281828	Autres matériels de transport		19 710,61		19 710,61	
281831	Matériel informatique scolaire		5 542,42		5 542,42	
281838	Autre matériel informatique		13 498,27	239,00	13 259,27	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		3 098,43		3 098,43	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		8 263,76		8 263,76	
28185	Matériel de téléphonie		2 199,08		2 199,08	
28188	Autres		38 622,82		38 622,82	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
4817	Indemnités de renégociation de la dette		2 676,20		2 676,20	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	222 676,20	219 279,63	315,00	218 964,63	3 711,57
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		6 745,16		6 745,16	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	150 000,00	6 745,16		6 745,16	143 254,84
Total des recettes d'ordre en investissement		1 362 676,20	226 024,79	315,00	225 709,79	1 136 966,41
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 960 100,00	689 264,67	315,00	688 949,67	2 271 150,33
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		2 960 100,00	689 264,67	315,00	688 949,67	2 271 150,33



II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43(1)****LIBELLE : aménagement qualitatif de la place Charles de Gaulle**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 100 000,00	A 960 840,13	87,35	0,00	B 1 330 568,40
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 778,40
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	482,40
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	1 296,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 733,08
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	13 733,08
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	1 100 000,00	960 840,13	87,35	0,00	1 315 056,92
2315	Install., matériel et outill. technique	1 100 000,00	960 840,13		0,00	1 315 056,92



		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 53 515,50
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	53 515,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	53 515,50
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -960 840,13	D - B -1 277 052,90

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44(1)
LIBELLE : terrain synthétique au stade Lagrené

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		87 456,32	A 73 588,46	84,14	0,00	B 1 986 132,14
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	27 695,66
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	26 831,66
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	864,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	16 431,60
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	16 431,60
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	87 456,32	73 588,46	84,14	0,00	1 942 004,88
2312	Agencements et aménagements de terrains	87 456,32	73 588,46		0,00	1 847 225,96
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	94 778,92



		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		330 000,00	c 180 000,00	54,55	0,00	D 516 033,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	330 000,00	180 000,00	0,00	0,00	516 033,00
1322	Subv. non transf. Régions	180 000,00	180 000,00		0,00	300 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	150 000,00	0,00		0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	216 033,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 106 411,54	D - B -1 470 099,14

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 45(1)
LIBELLE : rénovation de l'école Charles Perrault - maîtrise d'oeuvre

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 000,00	18 024,00	36,05	0,00	18 024,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	18 024,00	36,05	0,00	18 024,00
2031	Frais d'études	50 000,00	17 160,00		0,00	17 160,00
2033	Frais d'insertion	0,00	864,00		0,00	864,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-18 024,00	D - B	-18 024,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46(1)****LIBELLE : vidéoprotection**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		150 000,00	A 15 864,00	10,58	0,00	B 15 864,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 864,00	0,00	0,00	15 864,00
2031	Frais d'études	0,00	15 864,00		0,00	15 864,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	150 000,00	0,00		0,00	0,00



		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-15 864,00	D - B	-15 864,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47(1)****LIBELLE : façades de l'hôtel de ville**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		250 000,00	A 100 286,11	40,11	97 776,10	B 100 286,11
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	24 951,00	0,00	13 881,00	24 951,00
2031	Frais d'études	0,00	24 951,00		13 881,00	24 951,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	250 000,00	75 335,11	30,13	83 895,10	75 335,11
2313	Constructions	250 000,00	75 335,11		83 895,10	75 335,11



		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-100 286,11	D - B	-100 286,11

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48(1)
LIBELLE : rénovation des salles de sports Hergé et Terray

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		330 000,00	A 13 605,88	4,12	33 867,22	B 13 605,88
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	13 605,88	0,00	33 867,22	13 605,88
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	13 605,88		33 867,22	13 605,88
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	330 000,00	0,00		0,00	0,00



		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-13 605,88	D - B	-13 605,88

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		209 934,26		209 934,26	
60611	Eau et assainissement		26 569,50		26 569,50	
60612	Énergie - Électricité		105 463,77		105 463,77	
60621	Combustibles		154 327,06		154 327,06	
60622	Carburants		5 717,16		5 717,16	
60623	Alimentation		15 318,61		15 318,61	
60624	Produits de traitement		817,75		817,75	
60628	Autres fournitures non stockées		153,32		153,32	
60631	Fournitures d'entretien		22 646,61		22 646,61	
60632	Fournitures de petit équipement		37 156,73		37 156,73	
60633	Fournitures de voirie		1 123,87		1 123,87	
60636	Habillement et Vêtements de travail		1 096,32		1 096,32	
6064	Fournitures administratives		7 873,90		7 873,90	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		8 277,65		8 277,65	
6067	Fournitures scolaires		14 772,36		14 772,36	
6068	Autres matières et fournitures.		7 404,86		7 404,86	
611	Contrats de prestations de services		18 525,37		18 525,37	
61351	Matériel roulant		9 653,04		9 653,04	
61358	Autres		9 193,73		9 193,73	
61521	Terrains		33 491,04		33 491,04	
615221	Bâtiments publics		68 574,51		68 574,51	
615231	Voiries		2 762,40		2 762,40	
615232	Réseaux		555,50		555,50	
61551	Matériel roulant		9 716,84		9 716,84	
61558	Autres biens mobiliers		10 353,53		10 353,53	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6156	Maintenance		13 483,62		13 483,62	
6161	Multirisques		59 083,04	142,84	58 940,20	
6182	Documentation générale et technique		1 049,80		1 049,80	
6184	Versements à des organismes de formation		2 730,00		2 730,00	
6188	Autres frais divers		18 346,97		18 346,97	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		383,13		383,13	
6227	Frais d'actes et de contentieux		4 006,09		4 006,09	
6228	Divers		9 120,73		9 120,73	
6231	Annonces et insertions		2 364,00		2 364,00	
6232	Fêtes et cérémonies		47 573,51	2 683,64	44 889,87	
6233	Foires et expositions		273,60		273,60	
6234	Réceptions		39,00		39,00	
6237	Publications		5 988,00		5 988,00	
6238	Divers		3 803,16		3 803,16	
6248	Divers		6 489,69		6 489,69	
6251	Voyages, déplacements et missions		1 224,05		1 224,05	
6261	Frais d'affranchissement		3 062,37		3 062,37	
6262	Frais de télécommunications		14 726,01	20,68	14 705,33	
627	Services bancaires et assimilés.		325,52		325,52	
6281	Concours divers (cotisations...)		2 959,89		2 959,89	
6284	Redevance pour services rendus		3 840,00		3 840,00	
62878	A des tiers		300,00		300,00	
6288	Autres		8 570,23		8 570,23	
63512	Taxes foncières		29 157,00	1 320,00	27 837,00	
6353	Impôts indirects		2 734,43		2 734,43	
6358	Autres droits		353,50		353,50	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés		9 504,00		9 504,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 086 110,00	1 032 971,03	4 167,16	1 028 803,87	57 306,13
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS		29 444,07		29 444,07	
6218	Autre personnel extérieur		8 973,62		8 973,62	
6331	Versement mobilité		990,45		990,45	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		5 164,20		5 164,20	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		20 834,70		20 834,70	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		3 174,79		3 174,79	
64111	Rémunération principale		872 884,44		872 884,44	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		14 493,77		14 493,77	
64113	NBI		9 514,96		9 514,96	
64118	Autres indemnités.		188 864,05		188 864,05	
64131	Rémunérations		151 359,42		151 359,42	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		2 749,62		2 749,62	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi		405,69		405,69	
64138	Primes et autres indemnités		732,22		732,22	
64168	Autres emplois aidés		6 177,84		6 177,84	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		182 611,12		182 611,12	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		317 274,09		317 274,09	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		6 468,87		6 468,87	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		44 033,15		44 033,15	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		1 085,00		1 085,00	
6474	Versements aux oeuvres sociales		5 364,00		5 364,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		4 295,17		4 295,17	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 949 524,00	1 876 895,24		1 876 895,24	72 628,76
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		2 196,00		2 196,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	3 000,00	2 196,00		2 196,00	804,00
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		78 405,58		78 405,58	
65312	Frais de mission et de déplacement		35,00		35,00	
65313	Cotisations de retraite		3 325,93		3 325,93	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		7 889,28		7 889,28	
65315	Formation		792,06		792,06	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		54,26		54,26	
6553	Service d'incendie		179 188,00		179 188,00	
657363	CCAS/CIAS		55 000,00		55 000,00	
65741	Ménages		900,00		900,00	
65748	Autres personnes de droit privé		66 950,00		66 950,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		2 705,42		2 705,42	
65818	Autres		895,37		895,37	
65888	Autres		5 048,30		5 048,30	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	425 478,51	401 189,20		401 189,20	24 289,31
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		3 464 112,51	3 313 251,47	4 167,16	3 309 084,31	155 028,20
66111	Intérêts réglés à l'échéance		97 905,53		97 905,53	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		17 285,15	18 073,86	-788,71	
total chapitre 66	Charges financières	99 211,29	115 190,68	18 073,86	97 116,82	2 094,47
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 705,47		1 705,47	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 67	Charges spécifiques	15 000,00	1 705,47		1 705,47	13 294,53
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		3 000,00		3 000,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		266,43		266,43	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	4 000,00	3 266,43		3 266,43	733,57
Total des dépenses réelles et mixtes		3 582 323,80	3 433 414,05	22 241,02	3 411 173,03	171 150,77
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	990 000,00				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		216 288,43		216 288,43	
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		2 676,20		2 676,20	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 676,20	218 964,63		218 964,63	3 711,57
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 212 676,20	218 964,63		218 964,63	993 711,57
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		4 795 000,00	3 652 378,68	22 241,02	3 630 137,66	1 164 862,34
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		4 795 000,00	3 652 378,68	22 241,02	3 630 137,66	1 164 862,34

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		90 698,22	2 010,78	88 687,44	
total chapitre 013	Atténuations de charges	15 000,00	90 698,22	2 010,78	88 687,44	-73 687,44
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		11 965,00		11 965,00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		390,50		390,50	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		2 275,58		2 275,58	
7035	Locations de droits de chasse et de pêche		2 386,00		2 386,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		18 536,00		18 536,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		6 219,00		6 219,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		223 213,48	38 074,15	185 139,33	
70846	au GFP de rattachement		61 142,52	10 351,26	50 791,26	
70873	par le CCAS/CIAS		53 219,85		53 219,85	
70876	par le GFP de rattachement		76 654,28	5 106,60	71 547,68	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	404 105,00	456 002,21	53 532,01	402 470,20	1 634,80
73211	Attribution de compensation		1 195 190,90		1 195 190,90	
73221	FNGIR		11 300,00		11 300,00	
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants		82 316,31		82 316,31	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 280 564,90	1 288 807,21		1 288 807,21	-8 242,31
73111	Impôts directs locaux		1 360 039,00		1 360 039,00	
73118	Autres contributions directes		5 258,00		5 258,00	
73132	Taxe sur les pylônes électriques		80 794,00		80 794,00	
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées		2 318,00		2 318,00	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73141	Accise sur l'électricité		97 905,00		97 905,00	
73154	Droits de place		1 646,50	11,00	1 635,50	
total chapitre 731	Fiscalité locale	1 525 647,00	1 547 960,50	11,00	1 547 949,50	-22 302,50
74111	Dotation forfaitaire des communes		125 403,00		125 403,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		84 579,00		84 579,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		62 276,00		62 276,00	
742	Dotations aux élus locaux		163,00		163,00	
744	FCTVA		11 152,69		11 152,69	
74718	Autres		89 792,01	15 682,64	74 109,37	
74751	GFP de rattachement		3 800,00		3 800,00	
747888	Autres		69 847,43		69 847,43	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		217 137,00		217 137,00	
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		564,00		564,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés		9 500,00		9 500,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	523 307,69	674 214,13	15 682,64	658 531,49	-135 223,80
752	Revenus des immeubles		95 386,86	291,80	95 095,06	
75738	Autres		17 056,00		17 056,00	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		12 516,49		12 516,49	
75888	Autres		16 654,17		16 654,17	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	108 974,99	141 613,52	291,80	141 321,72	-32 346,73
Total des recettes de gestion des services		3 857 599,58	4 199 295,79	71 528,23	4 127 767,56	-270 167,98
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		163,85		163,85	



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 77	Produits spécifiques		163,85		163,85	-163,85
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.		976,04		976,04	
total chapitre 78	Reprises sur provisions	976,04	976,04		976,04	
Total des recettes réelles et mixtes		3 858 575,62	4 200 435,68	71 528,23	4 128 907,45	-270 331,83
722	Immobilisations corporelles		27 510,97		27 510,97	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	27 510,97		27 510,97	2 489,03
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00	27 510,97		27 510,97	2 489,03
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		3 888 575,62	4 227 946,65	71 528,23	4 156 418,42	-267 842,80
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 511 424,38				
Total des recettes de la section de fonctionnement		5 400 000,00	4 227 946,65	71 528,23	4 156 418,42	1 243 581,58



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		30 000,00	18 000,00	12 000,00	14 000,00
Autres immobilisations incorporelles		246 134,37	143 840,49	102 293,88	50 412,76
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 852 130,10	17 547,96	1 834 582,14	1 800 557,56
Constructions		20 339 338,14	111 829,65	20 227 508,49	20 222 099,60
Réseaux et installations de voirie		7 965 520,92	65 175,62	7 900 345,30	7 864 707,44
Réseaux divers		488 547,51	3 693,00	484 854,51	483 961,35
Installations techniques, agencements et matériel		249 307,79	175 803,35	73 504,44	94 096,03
Immobilisations mises en concessions ou affermées		238 390,29		238 390,29	238 390,29
Autres		1 118 891,57	839 330,17	279 561,40	329 490,57
Immobilisations corporelles en cours		3 383 192,57		3 383 192,57	2 273 428,87
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		200 624,99		200 624,99	200 624,99
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		36 112 078,25	1 375 220,24	34 736 858,01	33 571 769,46
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		57 180,33		57 180,33	255 722,92
Créances sur les redevables et comptes rattachés		36 204,12	266,43	35 937,69	41 941,22
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		21 799,85		21 799,85	10 878,93
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

France 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		115 184,30	266,43	114 917,87	308 543,07
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 091 017,09		1 091 017,09	1 496 247,37
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 091 017,09		1 091 017,09	1 496 247,37
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		5 352,44		5 352,44	8 028,64
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		37 323 632,08	1 375 486,67	35 948 145,41	35 384 588,54



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		2 198 210,08	2 198 210,08
Fonds globalisés		6 313 139,89	6 254 266,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			10 099,57
Rattachées à un actif non amortissable		5 432 664,52	5 079 528,61
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		997 855,53	997 855,53
RÉSERVES		15 304 724,20	15 253 494,12
REPORT A NOUVEAU		1 511 424,38	1 042 512,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		526 280,76	520 142,24
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		32 284 299,36	31 356 108,37
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		3 000,00	
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		3 000,00	
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		3 556 900,91	3 750 587,97
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		2 600,00	2 600,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		3 559 500,91	3 753 187,97
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		98 771,84	261 211,36
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		2 556,16	14 080,84
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		101 328,00	275 292,20
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		3 663 828,91	4 028 480,17
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		17,14	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		35 948 145,41	35 384 588,54



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		283 573,69	269 349,79	14 223,90
Participations		147 756,80	74 259,19	73 497,61
Compensations, autres attributions et autres participations		227 201,00	222 436,00	4 765,00
Dons et legs				
Impôts et taxes		2 834 560,71	2 815 552,77	19 007,94
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		402 470,20	396 671,98	5 798,22
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		141 485,57	146 046,50	-4 560,93
Production stockée et immobilisée		27 510,97	29 836,81	-2 325,84
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		976,04	393,18	582,86
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		4 065 534,98	3 954 546,22	110 988,76
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 026 792,63	928 704,58	98 088,05
Charges de personnel		1 719 625,97	1 803 346,06	-83 720,09
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		1 158 494,57	1 271 604,30	-113 109,73
Dont charges sociales		561 131,40	531 741,76	29 389,64
Indemnités des élus (et membres du CESR)		90 502,11	83 611,70	6 890,41
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		10 354,56	6 616,68	3 737,88
Impôts et taxes		70 593,07	57 529,82	13 063,25
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		219 554,86	187 434,70	32 120,16
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		3 137 423,20	3 067 243,54	70 179,66
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		302 038,00	296 267,00	5 771,00
Dont ménages		900,00	1 100,00	-200,00
Dont personnes morales de droit privé		66 950,00	67 250,00	-300,00
Dont collectivités territoriales				
Dont autres organismes publics		234 188,00	227 917,00	6 271,00
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		302 038,00	296 267,00	5 771,00
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		626 073,78	591 035,68	35 038,10
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		97 116,82	68 217,24	28 899,58
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		2 676,20	2 676,20	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		99 793,02	70 893,44	28 899,58
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-99 793,02	-70 893,44	-28 899,58
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		526 280,76	520 142,24	6 138,52



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS
Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		2 185 450,08						2 185 450,08		2 185 450,08
10222	F.C.T.V.A.		4 549 926,77				50 043,17		4 599 969,94		4 599 969,94
10226	Taxe d'aménagement		664 482,30				8 830,72		673 313,02		673 313,02
10228	Autres fonds d'investissement		1 039 856,93						1 039 856,93		1 039 856,93
	Sous Total compte 1022		6 254 266,00				58 873,89		6 313 139,89		6 313 139,89
10251	Dons et legs en capital		12 760,00						12 760,00		12 760,00
	Sous Total compte 1025		12 760,00						12 760,00		12 760,00
	Sous Total compte 102		8 452 476,08				58 873,89		8 511 349,97		8 511 349,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		15 253 494,12				51 230,08		15 304 724,20		15 304 724,20
	Sous Total compte 106		15 253 494,12				51 230,08		15 304 724,20		15 304 724,20
	Sous Total compte 10		23 705 970,20				110 103,97		23 816 074,17		23 816 074,17
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 042 512,22	51 230,08	520 142,24			51 230,08	1 562 654,46		1 511 424,38
	Sous Total compte 11		1 042 512,22	51 230,08	520 142,24			51 230,08	1 562 654,46		1 511 424,38
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		520 142,24	520 142,24				520 142,24	520 142,24		
	Sous Total compte 12		520 142,24	520 142,24				520 142,24	520 142,24		
1321	État et établissements nationaux		762 859,94						762 859,94		762 859,94
1322	Régions		354 727,28				180 000,00		534 727,28		534 727,28
1323	Départements		1 789 048,47				157 700,00		1 946 748,47		1 946 748,47
13251	GFP de rattachement		687 994,46						687 994,46		687 994,46
	Sous Total compte 1325		687 994,46						687 994,46		687 994,46
1328	Autres		809 095,37						809 095,37		809 095,37
	Sous Total compte 132		4 403 725,52				337 700,00		4 741 425,52		4 741 425,52

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1335	Amendes de radars automatiques et amende		10 099,57			10 099,57		10 099,57	10 099,57		
	Sous Total compte 133		10 099,57			10 099,57		10 099,57	10 099,57		
1345	Amendes de radars automatiques et amende		29 029,84				15 435,91		44 465,75		44 465,75
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		645 678,97						645 678,97		645 678,97
	Sous Total compte 1346		645 678,97						645 678,97		645 678,97
	Sous Total compte 134		674 708,81				15 435,91		690 144,72		690 144,72
1381	État et établissements nationaux		1 094,28						1 094,28		1 094,28
	Sous Total compte 138		1 094,28						1 094,28		1 094,28
	Sous Total compte 13		5 089 628,18			10 099,57	353 135,91	10 099,57	5 442 764,09		5 432 664,52
15111	Provisions pour litiges et contentieux (				3 000,00				3 000,00		3 000,00
	Sous Total compte 1511				3 000,00				3 000,00		3 000,00
	Sous Total compte 151				3 000,00				3 000,00		3 000,00
	Sous Total compte 15				3 000,00				3 000,00		3 000,00
1641	Emprunts en euros		3 732 514,11			192 898,35		192 898,35	3 732 514,11		3 539 615,76
	Sous Total compte 164		3 732 514,11			192 898,35		192 898,35	3 732 514,11		3 539 615,76
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 600,00						2 600,00		2 600,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		18 073,86	18 073,86	17 285,15			18 073,86	35 359,01		17 285,15
	Sous Total compte 1688		18 073,86	18 073,86	17 285,15			18 073,86	35 359,01		17 285,15
	Sous Total compte 168		18 073,86	18 073,86	17 285,15			18 073,86	35 359,01		17 285,15
	Sous Total compte 16		3 753 187,97	18 073,86	17 285,15	192 898,35		210 972,21	3 770 473,12		3 559 500,91
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		941 450,74						941 450,74		941 450,74



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation		56 404,79						56 404,79		56 404,79
	Sous Total compte 19		997 855,53						997 855,53		997 855,53
	Total classe 1		35 109 296,34	589 446,18	540 427,39	202 997,92	463 239,88	792 444,10	36 112 963,61		35 320 519,51
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	104 183,12						104 183,12		104 183,12	
2031	Frais d'études	38 767,20			2 434,80	75 099,00	14 814,00	113 866,20	17 248,80	96 617,40	
2033	Frais d'insertion					2 376,00		2 376,00		2 376,00	
	Sous Total compte 203	38 767,20			2 434,80	77 475,00	14 814,00	116 242,20	17 248,80	98 993,40	
204182	Bâtiments et installations	30 000,00						30 000,00		30 000,00	
	Sous Total compte 20418	30 000,00						30 000,00		30 000,00	
	Sous Total compte 2041	30 000,00						30 000,00		30 000,00	
	Sous Total compte 204	30 000,00						30 000,00		30 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	50 514,96			19 776,00	12 218,89		62 733,85	19 776,00	42 957,85	
	Sous Total compte 205	50 514,96			19 776,00	12 218,89		62 733,85	19 776,00	42 957,85	
	Sous Total compte 20	223 465,28			22 210,80	89 693,89	14 814,00	313 159,17	37 024,80	276 134,37	
2111	Terrains nus	340 512,88						340 512,88		340 512,88	
2112	Terrains de voirie	90 007,80						90 007,80		90 007,80	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	129 078,33						129 078,33		129 078,33	
2115	Terrains bâtis	1 061 595,99						1 061 595,99		1 061 595,99	
2116	Cimetière	25 497,93						25 497,93		25 497,93	
2117	Bois et forêts	577,18						577,18		577,18	
2118	Autres terrains	23 582,95						23 582,95		23 582,95	
	Sous Total compte 211	1 670 853,06						1 670 853,06		1 670 853,06	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 023,35				2 257,20		25 280,55		25 280,55	
2128	Autres agencements et aménagements	115 340,49				40 656,00		155 996,49		155 996,49	
	Sous Total compte 212	138 363,84				42 913,20		181 277,04		181 277,04	
21311	Bâtiments administratifs	872 395,72				8 668,16		881 063,88		881 063,88	
21312	Bâtiments scolaires	5 260 614,73				6 708,06		5 267 322,79		5 267 322,79	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	4 918 747,77				29 216,54		4 947 964,31		4 947 964,31	
21315	Centres d'incendie et de secours	2 713,59						2 713,59		2 713,59	
21316	Équipements du cimetière	28 717,95						28 717,95		28 717,95	
21318	Autres bâtiments publics	4 808 712,67				14 977,67		4 823 690,34		4 823 690,34	
	Sous Total compte 2131	15 891 902,43				59 570,43		15 951 472,86		15 951 472,86	
21351	Bâtiments publics	4 216 864,79						4 216 864,79		4 216 864,79	
21352	Bâtiments privés	17 652,91						17 652,91		17 652,91	
	Sous Total compte 2135	4 234 517,70						4 234 517,70		4 234 517,70	
2138	Autres constructions	153 347,58						153 347,58		153 347,58	
	Sous Total compte 213	20 279 767,71				59 570,43		20 339 338,14		20 339 338,14	
2151	Réseaux de voirie	6 547 174,25			564,00	43 476,16		6 590 650,41	564,00	6 590 086,41	
2152	Installations de voirie	1 372 221,05			973,76	4 187,22		1 376 408,27	973,76	1 375 434,51	
21532	Réseaux d'assainissement	1 522,88						1 522,88		1 522,88	
21534	Réseaux d'électrification	445 649,91				3 137,16		448 787,07		448 787,07	
21538	Autres réseaux	38 237,56						38 237,56		38 237,56	
	Sous Total compte 2153	485 410,35				3 137,16		488 547,51		488 547,51	
21561	Matériel roulant	550,80			550,80			550,80	550,80		



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Franchise 2025

S2LO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	16 220,81			1 163,28			16 220,81	1 163,28	15 057,53	
	Sous Total compte 2156	16 771,61			1 714,08			16 771,61	1 714,08	15 057,53	
215731	Matériel roulant	7 440,00						7 440,00		7 440,00	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	58 694,01			857,88			58 694,01	857,88	57 836,13	
	Sous Total compte 21573	66 134,01			857,88			66 134,01	857,88	65 276,13	
	Sous Total compte 2157	66 134,01			857,88			66 134,01	857,88	65 276,13	
2158	Autres installations, matériel et outill	169 737,60			3 445,47	2 682,00		172 419,60	3 445,47	168 974,13	
	Sous Total compte 215	8 657 448,87			7 555,19	53 482,54		8 710 931,41	7 555,19	8 703 376,22	
21611	Biens sous-jacents	13 916,50						13 916,50		13 916,50	
	Sous Total compte 2161	13 916,50						13 916,50		13 916,50	
	Sous Total compte 216	13 916,50						13 916,50		13 916,50	
21828	Autres matériels de transport	301 122,85						301 122,85		301 122,85	
	Sous Total compte 2182	301 122,85						301 122,85		301 122,85	
21831	Matériel informatique scolaire	49 283,34				6 455,77		55 739,11		55 739,11	
21838	Autre matériel informatique	71 019,55				5 437,92		76 457,47		76 457,47	
	Sous Total compte 2183	120 302,89				11 893,69		132 196,58		132 196,58	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	93 681,09				4 379,43		98 060,52		98 060,52	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	259 454,24				511,74		259 965,98		259 965,98	
	Sous Total compte 2184	353 135,33				4 891,17		358 026,50		358 026,50	
2185	Matériel de téléphonie	10 470,60				1 714,97		12 185,57		12 185,57	
2188	Autres	310 653,04			31 476,86	22 267,39		332 920,43	31 476,86	301 443,57	
	Sous Total compte 218	1 095 684,71			31 476,86	40 767,22		1 136 451,93	31 476,86	1 104 975,07	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 21	31 856 034,69			39 032,05	196 733,39		32 052 768,08	39 032,05	32 013 736,03	
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 890 230,92				80 333,62		1 970 564,54		1 970 564,54	
2313	Constructions					75 335,11		75 335,11		75 335,11	
2315	Installations, matériel et outillage tec	376 452,79				960 840,13		1 337 292,92		1 337 292,92	
	Sous Total compte 231	2 266 683,71				1 116 508,86		3 383 192,57		3 383 192,57	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	6 745,16					6 745,16	6 745,16	6 745,16		
	Sous Total compte 23	2 273 428,87				1 116 508,86	6 745,16	3 389 937,73	6 745,16	3 383 192,57	
2411	Réseaux	238 390,29						238 390,29		238 390,29	
	Sous Total compte 241	238 390,29						238 390,29		238 390,29	
2421	de la collectivité territoriale	200 624,99						200 624,99		200 624,99	
	Sous Total compte 242	200 624,99						200 624,99		200 624,99	
	Sous Total compte 24	439 015,28						439 015,28		439 015,28	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		96 455,02				3 268,00		99 723,02		99 723,02
28031	Frais d'études		8 749,94	2 434,80			3 098,48	2 434,80	11 848,42		9 413,62
	Sous Total compte 2803		8 749,94	2 434,80			3 098,48	2 434,80	11 848,42		9 413,62
2804182	Bâtiments et installations		16 000,00				2 000,00		18 000,00		18 000,00
	Sous Total compte 280418		16 000,00				2 000,00		18 000,00		18 000,00
	Sous Total compte 28041		16 000,00				2 000,00		18 000,00		18 000,00
	Sous Total compte 2804		16 000,00				2 000,00		18 000,00		18 000,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		37 847,56	19 776,00			16 632,29	19 776,00	54 479,85		34 703,85
	Sous Total compte 280		159 052,52	22 210,80			24 998,77	22 210,80	184 051,29		161 840,49
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		4 309,57				1 094,16		5 403,73		5 403,73



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28128	Autres agencements et aménagements		4 349,77				7 794,46		12 144,23		12 144,23
	Sous Total compte 2812		8 659,34				8 888,62		17 547,96		17 547,96
281312	Bâtiments scolaires		7 770,00				1 110,00		8 880,00		8 880,00
281316	Équipements du cimetière		2 872,80				957,60		3 830,40		3 830,40
	Sous Total compte 28131		10 642,80				2 067,60		12 710,40		12 710,40
281351	Bâtiments publics		45 166,23				50 256,40		95 422,63		95 422,63
281352	Bâtiments privés		1 859,08				1 837,54		3 696,62		3 696,62
	Sous Total compte 28135		47 025,31				52 093,94		99 119,25		99 119,25
	Sous Total compte 2813		57 668,11				54 161,54		111 829,65		111 829,65
28151	Réseaux de voirie		8 638,20	564,00			1 658,70	564,00	10 296,90		9 732,90
28152	Installations de voirie		46 049,66	973,76			10 366,82	973,76	56 416,48		55 442,72
281532	Réseaux d'assainissement		228,00		152,00		76,00		456,00		456,00
281534	Réseaux d'électrification		579,00				2 098,00		2 677,00		2 677,00
281538	Autres réseaux		642,00	152,00		76,00	146,00	228,00	788,00		560,00
	Sous Total compte 28153		1 449,00	152,00	152,00	76,00	2 320,00	228,00	3 921,00		3 693,00
281561	Matériel roulant		483,00	550,80			67,80	550,80	550,80		
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		9 382,02	1 163,28			1 958,62	1 163,28	11 340,64		10 177,36
	Sous Total compte 28156		9 865,02	1 714,08			2 026,42	1 714,08	11 891,44		10 177,36
2815731	Matériel roulant		5 952,00				744,00		6 696,00		6 696,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		32 544,44	857,88			5 331,92	857,88	37 876,36		37 018,48
	Sous Total compte 281573		38 496,44	857,88			6 075,92	857,88	44 572,36		43 714,48
	Sous Total compte 28157		38 496,44	857,88			6 075,92	857,88	44 572,36		43 714,48



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres installations, matériel et outill		110 185,73	3 445,47			15 171,25	3 445,47	125 356,98		121 911,51
	Sous Total compte 2815		214 684,05	7 707,19	152,00	76,00	37 619,11	7 783,19	252 455,16		244 671,97
281828	Autres matériels de transport		222 338,79				19 710,61		242 049,40		242 049,40
	Sous Total compte 28182		222 338,79				19 710,61		242 049,40		242 049,40
281831	Matériel informatique scolaire		33 004,02		86,00		5 542,42		38 632,44		38 632,44
281838	Autre matériel informatique		57 837,28	86,00		239,00	13 498,27	325,00	71 335,55		71 010,55
	Sous Total compte 28183		90 841,30	86,00	86,00	239,00	19 040,69	325,00	109 967,99		109 642,99
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		80 980,60				3 098,43		84 079,03		84 079,03
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		200 403,81				8 263,76		208 667,57		208 667,57
	Sous Total compte 28184		281 384,41				11 362,19		292 746,60		292 746,60
28185	Matériel de téléphonie						2 199,08		2 199,08		2 199,08
28188	Autres		185 546,14	31 476,86			38 622,82	31 476,86	224 168,96		192 692,10
	Sous Total compte 2818		780 110,64	31 562,86	86,00	239,00	90 935,39	31 801,86	871 132,03		839 330,17
	Sous Total compte 281		1 061 122,14	39 270,05	238,00	315,00	191 604,66	39 585,05	1 252 964,80		1 213 379,75
	Sous Total compte 28		1 220 174,66	61 480,85	238,00	315,00	216 603,43	61 795,85	1 437 016,09		1 375 220,24
	Total classe 2	34 791 944,12	1 220 174,66	61 480,85	61 480,85	1 403 251,14	238 162,59	36 256 676,11	1 519 818,10	36 112 078,25	1 375 220,24
4011	Fournisseurs		64 760,62	1 009 250,23	979 373,32			1 009 250,23	1 044 133,94		34 883,71
	Sous Total compte 401		64 760,62	1 009 250,23	979 373,32			1 009 250,23	1 044 133,94		34 883,71
4041	Fournisseurs d'immobilisations		152 425,25	1 521 105,26	1 368 680,01			1 521 105,26	1 521 105,26		
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		41 341,85	30 501,95	2 999,56			30 501,95	44 341,41		13 839,46
	Sous Total compte 4047		41 341,85	30 501,95	2 999,56			30 501,95	44 341,41		13 839,46
	Sous Total compte 404		193 767,10	1 551 607,21	1 371 679,57			1 551 607,21	1 565 446,67		13 839,46



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		2 683,64	2 683,64	50 048,67			2 683,64	52 732,31		50 048,67
	Sous Total compte 40		261 211,36	2 563 541,08	2 401 101,56			2 563 541,08	2 662 312,92		98 771,84
411	Redevables	2 303,44		34 943,71	35 380,07			37 247,15	35 380,07	1 867,08	
414	Locataires-acquéreurs et locataires			44 212,94	44 212,85			44 212,94	44 212,85	0,09	
4161	Créances douteuses	2 539,67		882,55	3 008,92			3 422,22	3 008,92	413,30	
	Sous Total compte 416	2 539,67		882,55	3 008,92			3 422,22	3 008,92	413,30	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	38 074,15		33 923,65	38 074,15			71 997,80	38 074,15	33 923,65	
	Sous Total compte 418	38 074,15		33 923,65	38 074,15			71 997,80	38 074,15	33 923,65	
	Sous Total compte 41	42 917,26		113 962,85	120 675,99			156 880,11	120 675,99	36 204,12	
421	Personnel - Rémunérations dues			1 006 919,97	1 006 919,97			1 006 919,97	1 006 919,97		
427	Personnel - Oppositions			591,64	591,64			591,64	591,64		
4287	Produits à recevoir	2 010,78		21 448,36	2 010,78			23 459,14	2 010,78	21 448,36	
	Sous Total compte 428	2 010,78		21 448,36	2 010,78			23 459,14	2 010,78	21 448,36	
	Sous Total compte 42	2 010,78		1 028 959,97	1 009 522,39			1 030 970,75	1 009 522,39	21 448,36	
431	Sécurité sociale			537 921,93	537 921,93			537 921,93	537 921,93		
437	Autres organismes sociaux			259 970,31	259 970,31			259 970,31	259 970,31		
	Sous Total compte 43			797 892,24	797 892,24			797 892,24	797 892,24		
4411	Subventions à recevoir - Amiable	216 033,00			216 033,00			216 033,00	216 033,00		
	Sous Total compte 441	216 033,00			216 033,00			216 033,00	216 033,00		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			25 840,91	25 840,91			25 840,91	25 840,91		
	Sous Total compte 442			25 840,91	25 840,91			25 840,91	25 840,91		
44311	Dépenses			10 099,57	10 099,57			10 099,57	10 099,57		



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44312	Recettes - Amiable			6 007,00	6 007,00			6 007,00	6 007,00		
	Sous Total compte 4431			16 106,57	16 106,57			16 106,57	16 106,57		
44351	Dépenses			1 012,55	1 012,55			1 012,55	1 012,55		
44352	Recettes - Amiable	9 476,06		126 489,22	105 128,53			135 965,28	105 128,53	30 836,75	
	Sous Total compte 4435	9 476,06		127 501,77	106 141,08			136 977,83	106 141,08	30 836,75	
44371	Dépenses		13 679,80	95 695,86	84 444,07			95 695,86	98 123,87		2 428,01
44372	Recettes - Amiable			53 219,85	53 219,85			53 219,85	53 219,85		
	Sous Total compte 4437		13 679,80	148 915,71	137 663,92			148 915,71	151 343,72		2 428,01
44381	Dépenses			183 082,26	183 082,26			183 082,26	183 082,26		
	Sous Total compte 4438			183 082,26	183 082,26			183 082,26	183 082,26		
	Sous Total compte 443	9 476,06	13 679,80	475 606,31	442 993,83			485 082,37	456 673,63	28 408,74	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			62 067,69	62 067,69			62 067,69	62 067,69		
4487	Produits à recevoir	30 213,86		26 343,58	30 213,86			56 557,44	30 213,86	26 343,58	
	Sous Total compte 448	30 213,86		26 343,58	30 213,86			56 557,44	30 213,86	26 343,58	
	Sous Total compte 44	255 722,92	13 679,80	589 858,49	777 149,29			845 581,41	790 829,09	54 752,32	
466	Excédents de versement			3 216,56	3 244,71			3 216,56	3 244,71		28,15
46711	Autres comptes créditeurs		401,04	407 409,65	407 108,61			407 409,65	407 509,65		100,00
	Sous Total compte 4671		401,04	407 409,65	407 108,61			407 409,65	407 509,65		100,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	8 868,15		62 256,26	71 103,94			71 124,41	71 103,94	20,47	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			4 149,96	3 818,94			4 149,96	3 818,94	331,02	
	Sous Total compte 4672	8 868,15		66 406,22	74 922,88			75 274,37	74 922,88	351,49	
	Sous Total compte 467	8 868,15	401,04	473 815,87	482 031,49			482 684,02	482 432,53	251,49	
	Sous Total compte 46	8 868,15	401,04	477 032,43	485 276,20			485 900,58	485 677,24	223,34	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4711	Versements des régisseurs			251 685,69	251 685,69			251 685,69	251 685,69		
47131	Versements sur contributions directes			1 541 800,00	1 541 800,00			1 541 800,00	1 541 800,00		
47132	Versements sur dotation globale de fonct			390 228,00	390 228,00			390 228,00	390 228,00		
47134	Subventions			10 996,88	10 996,88			10 996,88	10 996,88		
47138	Autres			2 406 124,00	2 406 124,00			2 406 124,00	2 406 124,00		
	Sous Total compte 4713			4 349 148,88	4 349 148,88			4 349 148,88	4 349 148,88		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu			604,02	621,16			604,02	621,16		17,14
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			2 945,91	2 945,91			2 945,91	2 945,91		
	Sous Total compte 47141			3 549,93	3 567,07			3 549,93	3 567,07		17,14
	Sous Total compte 4714			3 549,93	3 567,07			3 549,93	3 567,07		17,14
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			11 682,31	11 682,31			11 682,31	11 682,31		
	Sous Total compte 4717			11 682,31	11 682,31			11 682,31	11 682,31		
4718	Autres recettes à régulariser			15,00	15,00			15,00	15,00		
	Sous Total compte 471			4 616 081,81	4 616 098,95			4 616 081,81	4 616 098,95		17,14
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			23 202,02	23 202,02			23 202,02	23 202,02		
47218	Autres dépenses			4 460,46	4 460,46			4 460,46	4 460,46		
	Sous Total compte 4721			27 662,48	27 662,48			27 662,48	27 662,48		
4722	Commissions bancaires en instance de man			8,60	8,60			8,60	8,60		
4728	Autres dépenses à régulariser			12 623,50	12 623,50			12 623,50	12 623,50		
	Sous Total compte 472			40 294,58	40 294,58			40 294,58	40 294,58		
	Sous Total compte 47			4 656 376,39	4 656 393,53			4 656 376,39	4 656 393,53		17,14



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4817	Indemnités de renégociation de la dette	8 028,64					2 676,20	8 028,64	2 676,20	5 352,44	
	Sous Total compte 481	8 028,64					2 676,20	8 028,64	2 676,20	5 352,44	
	Sous Total compte 48	8 028,64					2 676,20	8 028,64	2 676,20	5 352,44	
4911	Dépréciations des comptes de redevables		976,04	976,04	266,43			976,04	1 242,47		266,43
	Sous Total compte 491		976,04	976,04	266,43			976,04	1 242,47		266,43
	Sous Total compte 49		976,04	976,04	266,43			976,04	1 242,47		266,43
	Total classe 4	317 547,75	276 268,24	10 228 599,49	10 248 277,63		2 676,20	10 546 147,24	10 527 222,07	120 536,74	101 611,57
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			2 016,27	2 016,27			2 016,27	2 016,27		
5118	Autres valeurs à l'encaissement			551,00	551,00			551,00	551,00		
	Sous Total compte 511			2 567,27	2 567,27			2 567,27	2 567,27		
515	Compte au Trésor	1 495 095,38		4 733 952,94	5 139 231,23			6 229 048,32	5 139 231,23	1 089 817,09	
	Sous Total compte 51	1 495 095,38		4 736 520,21	5 141 798,50			6 231 615,59	5 141 798,50	1 089 817,09	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 151,99		2 007,86	1 959,85			3 159,85	1 959,85	1 200,00	
	Sous Total compte 541	1 151,99		2 007,86	1 959,85			3 159,85	1 959,85	1 200,00	
	Sous Total compte 54	1 151,99		2 007,86	1 959,85			3 159,85	1 959,85	1 200,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			253 535,76	253 535,76			253 535,76	253 535,76		
584	Encaissement par lecture optique			17 908,49	17 908,49			17 908,49	17 908,49		
	Sous Total compte 58			271 444,25	271 444,25			271 444,25	271 444,25		
	Total classe 5	1 496 247,37		5 009 972,32	5 415 202,60			6 506 219,69	5 415 202,60	1 091 017,09	
6042	Achats de prestations de services (autre					209 934,26		209 934,26		209 934,26	
	Sous Total compte 604					209 934,26		209 934,26		209 934,26	
60611	Eau et assainissement					26 569,50		26 569,50		26 569,50	

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Énergie - Électricité					105 463,77		105 463,77		105 463,77	
	Sous Total compte 6061					132 033,27		132 033,27		132 033,27	
60621	Combustibles					154 327,06		154 327,06		154 327,06	
60622	Carburants					5 717,16		5 717,16		5 717,16	
60623	Alimentation					15 318,61		15 318,61		15 318,61	
60624	Produits de traitement					817,75		817,75		817,75	
60628	Autres fournitures non stockées					153,32		153,32		153,32	
	Sous Total compte 6062					176 333,90		176 333,90		176 333,90	
60631	Fournitures d'entretien					22 646,61		22 646,61		22 646,61	
60632	Fournitures de petit équipement					37 156,73		37 156,73		37 156,73	
60633	Fournitures de voirie					1 123,87		1 123,87		1 123,87	
60636	Habillement et Vêtements de travail					1 096,32		1 096,32		1 096,32	
	Sous Total compte 6063					62 023,53		62 023,53		62 023,53	
6064	Fournitures administratives					7 873,90		7 873,90		7 873,90	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					8 277,65		8 277,65		8 277,65	
6067	Fournitures scolaires					14 772,36		14 772,36		14 772,36	
6068	Autres matières et fournitures.					7 404,86		7 404,86		7 404,86	
	Sous Total compte 606					408 719,47		408 719,47		408 719,47	
	Sous Total compte 60					618 653,73		618 653,73		618 653,73	
611	Contrats de prestations de services					18 525,37		18 525,37		18 525,37	
61351	Matériel roulant					9 653,04		9 653,04		9 653,04	
61358	Autres					9 193,73		9 193,73		9 193,73	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6135					18 846,77		18 846,77		18 846,77	
	Sous Total compte 613					18 846,77		18 846,77		18 846,77	
61521	Terrains					33 491,04		33 491,04		33 491,04	
615221	Bâtiments publics					68 574,51		68 574,51		68 574,51	
	Sous Total compte 61522					68 574,51		68 574,51		68 574,51	
615231	Voiries					2 762,40		2 762,40		2 762,40	
615232	Réseaux					555,50		555,50		555,50	
	Sous Total compte 61523					3 317,90		3 317,90		3 317,90	
	Sous Total compte 6152					105 383,45		105 383,45		105 383,45	
61551	Matériel roulant					9 716,84		9 716,84		9 716,84	
61558	Autres biens mobiliers					10 353,53		10 353,53		10 353,53	
	Sous Total compte 6155					20 070,37		20 070,37		20 070,37	
6156	Maintenance					13 483,62		13 483,62		13 483,62	
	Sous Total compte 615					138 937,44		138 937,44		138 937,44	
6161	Multirisques					59 083,04	142,84	59 083,04	142,84	58 940,20	
	Sous Total compte 616					59 083,04	142,84	59 083,04	142,84	58 940,20	
6182	Documentation générale et technique					1 049,80		1 049,80		1 049,80	
6184	Versements à des organismes de formation					2 730,00		2 730,00		2 730,00	
6188	Autres frais divers					18 346,97		18 346,97		18 346,97	
	Sous Total compte 618					22 126,77		22 126,77		22 126,77	
	Sous Total compte 61					257 519,39	142,84	257 519,39	142,84	257 376,55	
6213	Personnel affecté par le CCAS /CIAS					29 444,07		29 444,07		29 444,07	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6218	Autre personnel extérieur					8 973,62		8 973,62		8 973,62	
	Sous Total compte 621					38 417,69		38 417,69		38 417,69	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					383,13		383,13		383,13	
6227	Frais d'actes et de contentieux					4 006,09		4 006,09		4 006,09	
6228	Divers					9 120,73		9 120,73		9 120,73	
	Sous Total compte 622					13 509,95		13 509,95		13 509,95	
6231	Annonces et insertions					2 364,00		2 364,00		2 364,00	
6232	Fêtes et cérémonies					47 573,51	2 683,64	47 573,51	2 683,64	44 889,87	
6233	Foires et expositions					273,60		273,60		273,60	
6234	Réceptions					39,00		39,00		39,00	
6237	Publications					5 988,00		5 988,00		5 988,00	
6238	Divers					3 803,16		3 803,16		3 803,16	
	Sous Total compte 623					60 041,27	2 683,64	60 041,27	2 683,64	57 357,63	
6248	Divers					6 489,69		6 489,69		6 489,69	
	Sous Total compte 624					6 489,69		6 489,69		6 489,69	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 224,05		1 224,05		1 224,05	
	Sous Total compte 625					1 224,05		1 224,05		1 224,05	
6261	Frais d'affranchissement					3 062,37		3 062,37		3 062,37	
6262	Frais de télécommunications					14 726,01	20,68	14 726,01	20,68	14 705,33	
	Sous Total compte 626					17 788,38	20,68	17 788,38	20,68	17 767,70	
627	Services bancaires et assimilés.					325,52		325,52		325,52	
6281	Concours divers (cotisations...)					2 959,89		2 959,89		2 959,89	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6284	Redevance pour services rendus					3 840,00		3 840,00		3 840,00	
62878	A des tiers					300,00		300,00		300,00	
	Sous Total compte 6287					300,00		300,00		300,00	
6288	Autres					8 570,23		8 570,23		8 570,23	
	Sous Total compte 628					15 670,12		15 670,12		15 670,12	
	Sous Total compte 62					153 466,67	2 704,32	153 466,67	2 704,32	150 762,35	
6331	Versement mobilité					990,45		990,45		990,45	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					5 164,20		5 164,20		5 164,20	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					20 834,70		20 834,70		20 834,70	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					3 174,79		3 174,79		3 174,79	
	Sous Total compte 633					30 164,14		30 164,14		30 164,14	
63512	Taxes foncières					29 157,00	1 320,00	29 157,00	1 320,00	27 837,00	
	Sous Total compte 6351					29 157,00	1 320,00	29 157,00	1 320,00	27 837,00	
6353	Impôts indirects					2 734,43		2 734,43		2 734,43	
6358	Autres droits					353,50		353,50		353,50	
	Sous Total compte 635					32 244,93	1 320,00	32 244,93	1 320,00	30 924,93	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					9 504,00		9 504,00		9 504,00	
	Sous Total compte 637					9 504,00		9 504,00		9 504,00	
	Sous Total compte 63					71 913,07	1 320,00	71 913,07	1 320,00	70 593,07	
64111	Rémunération principale					872 884,44		872 884,44		872 884,44	
64112	Supplément familial de traitement et ind					14 493,77		14 493,77		14 493,77	
64113	NBI					9 514,96		9 514,96		9 514,96	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025
SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64118	Autres indemnités.					188 864,05		188 864,05		188 864,05	
	Sous Total compte 6411					1 085 757,22		1 085 757,22		1 085 757,22	
64131	Rémunérations					151 359,42		151 359,42		151 359,42	
64132	Supplément familial de traitement et ind					2 749,62		2 749,62		2 749,62	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					405,69		405,69		405,69	
64138	Primes et autres indemnités					732,22		732,22		732,22	
	Sous Total compte 6413					155 246,95		155 246,95		155 246,95	
64168	Autres emplois aidés					6 177,84		6 177,84		6 177,84	
	Sous Total compte 6416					6 177,84		6 177,84		6 177,84	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					2 010,78	90 698,22	2 010,78	90 698,22		88 687,44
	Sous Total compte 641					1 249 192,79	90 698,22	1 249 192,79	90 698,22	1 158 494,57	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					182 611,12		182 611,12		182 611,12	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					317 274,09		317 274,09		317 274,09	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					6 468,87		6 468,87		6 468,87	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					44 033,15		44 033,15		44 033,15	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					1 085,00		1 085,00		1 085,00	
	Sous Total compte 645					551 472,23		551 472,23		551 472,23	
6474	Versements aux oeuvres sociales					5 364,00		5 364,00		5 364,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie					4 295,17		4 295,17		4 295,17	
	Sous Total compte 647					9 659,17		9 659,17		9 659,17	
	Sous Total compte 64					1 810 324,19	90 698,22	1 810 324,19	90 698,22	1 719 625,97	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65311	Indemnités de fonction					78 405,58		78 405,58		78 405,58	
65312	Frais de mission et de déplacement					35,00		35,00		35,00	
65313	Cotisations de retraite					3 325,93		3 325,93		3 325,93	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					7 889,28		7 889,28		7 889,28	
65315	Formation					792,06		792,06		792,06	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					54,26		54,26		54,26	
	Sous Total compte 65317					54,26		54,26		54,26	
	Sous Total compte 6531					90 502,11		90 502,11		90 502,11	
	Sous Total compte 653					90 502,11		90 502,11		90 502,11	
6553	Service d'incendie					179 188,00		179 188,00		179 188,00	
	Sous Total compte 655					179 188,00		179 188,00		179 188,00	
657363	CCAS/CIAS					55 000,00		55 000,00		55 000,00	
	Sous Total compte 65736					55 000,00		55 000,00		55 000,00	
	Sous Total compte 6573					55 000,00		55 000,00		55 000,00	
65741	Ménages					900,00		900,00		900,00	
65748	Autres personnes de droit privé					66 950,00		66 950,00		66 950,00	
	Sous Total compte 6574					67 850,00		67 850,00		67 850,00	
	Sous Total compte 657					122 850,00		122 850,00		122 850,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					2 705,42		2 705,42		2 705,42	
65818	Autres					895,37		895,37		895,37	
	Sous Total compte 6581					3 600,79		3 600,79		3 600,79	
65888	Autres					5 048,30		5 048,30		5 048,30	



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Sous Total compte 6588					5 048,30		5 048,30		5 048,30	
	Sous Total compte 658					8 649,09		8 649,09		8 649,09	
	Sous Total compte 65					401 189,20		401 189,20		401 189,20	
	Intérêts réglés à l'échéance					97 905,53		97 905,53		97 905,53	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					17 285,15	18 073,86	17 285,15	18 073,86		788,71
	Sous Total compte 6611					115 190,68	18 073,86	115 190,68	18 073,86	97 116,82	
	Sous Total compte 661					115 190,68	18 073,86	115 190,68	18 073,86	97 116,82	
	Sous Total compte 66					115 190,68	18 073,86	115 190,68	18 073,86	97 116,82	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					1 705,47		1 705,47		1 705,47	
	Sous Total compte 67					1 705,47		1 705,47		1 705,47	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					216 288,43		216 288,43		216 288,43	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					266,43		266,43		266,43	
	Sous Total compte 681					219 554,86		219 554,86		219 554,86	
6862	Dotations aux amortissements des charges					2 676,20		2 676,20		2 676,20	
	Sous Total compte 686					2 676,20		2 676,20		2 676,20	
	Sous Total compte 68					222 231,06		222 231,06		222 231,06	
	Total classe 6					3 652 193,46	112 939,24	3 652 193,46	112 939,24	3 628 730,37	89 476,15
70311	Concession dans les cimetières (produit						11 965,00		11 965,00		11 965,00
	Sous Total compte 7031						11 965,00		11 965,00		11 965,00
70321	Droits de stationnement et de location s						390,50		390,50		390,50

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025

SLO

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70323	Redevance d'occupation du domaine public						2 275,58		2 275,58		2 275,58
	Sous Total compte 7032						2 666,08		2 666,08		2 666,08
7035	Locations de droits de chasse et de pêch						2 386,00		2 386,00		2 386,00
	Sous Total compte 703						17 017,08		17 017,08		17 017,08
7062	Redevances et droits des services à cara						18 536,00		18 536,00		18 536,00
7066	Redevances et droits des services à cara						6 219,00		6 219,00		6 219,00
7067	Redevances et droits des services périsc					38 074,15	223 213,48	38 074,15	223 213,48		185 139,33
	Sous Total compte 706					38 074,15	247 968,48	38 074,15	247 968,48		209 894,33
70846	au GFP de rattachement					10 351,26	61 142,52	10 351,26	61 142,52		50 791,26
	Sous Total compte 7084					10 351,26	61 142,52	10 351,26	61 142,52		50 791,26
70873	par le CCAS/CIAS						53 219,85		53 219,85		53 219,85
70876	par le GFP de rattachement					5 106,60	76 654,28	5 106,60	76 654,28		71 547,68
	Sous Total compte 7087					5 106,60	129 874,13	5 106,60	129 874,13		124 767,53
	Sous Total compte 708					15 457,86	191 016,65	15 457,86	191 016,65		175 558,79
	Sous Total compte 70					53 532,01	456 002,21	53 532,01	456 002,21		402 470,20
722	Immobilisations corporelles						27 510,97		27 510,97		27 510,97
	Sous Total compte 72						27 510,97		27 510,97		27 510,97
73111	Impôts directs locaux						1 360 039,00		1 360 039,00		1 360 039,00
73118	Autres contributions directes						5 258,00		5 258,00		5 258,00
	Sous Total compte 7311						1 365 297,00		1 365 297,00		1 365 297,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques						80 794,00		80 794,00		80 794,00



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères						2 318,00		2 318,00		2 318,00
	Sous Total compte 7313						83 112,00		83 112,00		83 112,00
73141	Accise sur l'électricité						97 905,00		97 905,00		97 905,00
	Sous Total compte 7314						97 905,00		97 905,00		97 905,00
73154	Droits de place					11,00	1 646,50	11,00	1 646,50		1 635,50
	Sous Total compte 7315					11,00	1 646,50	11,00	1 646,50		1 635,50
	Sous Total compte 731					11,00	1 547 960,50	11,00	1 547 960,50		1 547 949,50
73211	Attribution de compensation						1 195 190,90		1 195 190,90		1 195 190,90
	Sous Total compte 7321						1 195 190,90		1 195 190,90		1 195 190,90
73221	FNGIR						11 300,00		11 300,00		11 300,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les co						82 316,31		82 316,31		82 316,31
	Sous Total compte 7322						93 616,31		93 616,31		93 616,31
	Sous Total compte 732						1 288 807,21		1 288 807,21		1 288 807,21
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les					2 196,00		2 196,00		2 196,00	
	Sous Total compte 739111					2 196,00		2 196,00		2 196,00	
	Sous Total compte 73911					2 196,00		2 196,00		2 196,00	
	Sous Total compte 7391					2 196,00		2 196,00		2 196,00	
	Sous Total compte 739					2 196,00		2 196,00		2 196,00	
	Sous Total compte 73					2 207,00	2 836 767,71	2 207,00	2 836 767,71		2 834 560,71
74111	Dotations forfaitaires des communes						125 403,00		125 403,00		125 403,00
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des						84 579,00		84 579,00		84 579,00



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						62 276,00		62 276,00		62 276,00
	Sous Total compte 74112						146 855,00		146 855,00		146 855,00
	Sous Total compte 7411						272 258,00		272 258,00		272 258,00
	Sous Total compte 741						272 258,00		272 258,00		272 258,00
742	Dotations aux élus locaux						163,00		163,00		163,00
744	FCTVA						11 152,69		11 152,69		11 152,69
74718	Autres					15 682,64	89 792,01	15 682,64	89 792,01		74 109,37
	Sous Total compte 7471					15 682,64	89 792,01	15 682,64	89 792,01		74 109,37
74751	GFP de rattachement						3 800,00		3 800,00		3 800,00
	Sous Total compte 7475						3 800,00		3 800,00		3 800,00
747888	Autres						69 847,43		69 847,43		69 847,43
	Sous Total compte 74788						69 847,43		69 847,43		69 847,43
	Sous Total compte 7478						69 847,43		69 847,43		69 847,43
	Sous Total compte 747					15 682,64	163 439,44	15 682,64	163 439,44		147 756,80
74833	État - Compensation au titre des exonéra						217 137,00		217 137,00		217 137,00
74834	État - compensation au titre des exonéra						564,00		564,00		564,00
	Sous Total compte 7483						217 701,00		217 701,00		217 701,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						9 500,00		9 500,00		9 500,00
	Sous Total compte 748						227 201,00		227 201,00		227 201,00
	Sous Total compte 74					15 682,64	674 214,13	15 682,64	674 214,13		658 531,49
752	Revenus des immeubles					291,80	95 386,86	291,80	95 386,86		95 095,06
75738	Autres						17 056,00		17 056,00		17 056,00



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Exercice 2025



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75813	Sous Total compte 7573						17 056,00		17 056,00		17 056,00
	Sous Total compte 757						17 056,00		17 056,00		17 056,00
	Redevances versées par les fermiers et c						12 516,49		12 516,49		12 516,49
	Sous Total compte 7581						12 516,49		12 516,49		12 516,49
75888	Autres						16 654,17		16 654,17		16 654,17
	Sous Total compte 7588						16 654,17		16 654,17		16 654,17
	Sous Total compte 758						29 170,66		29 170,66		29 170,66
773	Sous Total compte 75					291,80	141 613,52	291,80	141 613,52		141 321,72
	Mandats annulés (sur exercices antérieur						163,85		163,85		163,85
	Sous Total compte 77						163,85		163,85		163,85
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						976,04		976,04		976,04
	Sous Total compte 781						976,04		976,04		976,04
	Sous Total compte 78						976,04		976,04		976,04
	Total classe 7					71 713,45	4 137 248,43	71 713,45	4 137 248,43	2 196,00	4 067 730,98
	Total général	36 605 739,24	36 605 739,24	15 889 498,84	16 265 388,47	5 330 155,97	4 954 266,34	57 825 394,05	57 825 394,05	40 954 558,45	40 954 558,45



État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

Finances 2025

S²LO

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260429-20260428_06-BF

France 2025

S2LO

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 19/03/2026

Comptable(s)

MME ISABELLE CAMBRAY

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 19/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

AMRAOUI Wassila (1038509219-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DRFiP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ..., le 23/03/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

CAMBRAY Isabelle (1000903111-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A ORCHIES, le 31/03/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



VILLE DE GONDECOURT

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

PRESENTATION GENERALE :

Le budget d'une commune se décompose en deux sections :

La section de fonctionnement qui enregistre en dépenses toutes les charges courantes (eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, etc...), les frais de personnel, les subventions aux associations, les aides diverses (bourses communales...), les intérêts des emprunts.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales (impôts locaux), l'attribution de compensation de la communauté de communes, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers: repas de cantine, école de musique, concessions de cimetières, droits de stationnement. ..) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations ...).

La section d'investissement qui enregistre en dépenses le remboursement en capital des emprunts et l'ensemble des travaux et des achats qui valorisent le patrimoine de la commune (les travaux de réparation sont inscrits en fonctionnement)

En recettes, cette section comprend les subventions attribuées par l'Etat et les autres collectivités territoriales pour certains travaux, le reversement de la TVA pour les travaux et les achats d'investissement effectués l'année précédente, la taxe d'aménagement, les amortissements de l'année et un virement de la section de fonctionnement (souvent indispensable pour équilibrer le budget d'investissement.) et/ou un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les deux sections sont indépendantes mais il faut, pour permettre à la commune de réaliser des travaux d'investissement, que le budget de fonctionnement dégage un excédent (un bénéfice).

VUE D'ENSEMBLE :

<u>réalisations 2025</u>	DEPENSES	RECETTES	Résultat (excédent ou déficit)
Section de fonctionnement	3 630 137,66	4 156 418,42	+ 526 280,76
Section d'investissement	1 591 120,06	688 949,67	-902 170,39

<u>REPORT DES ANNEES ANTERIEURES</u>	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		1 511 424.38
Section d'investissement	51 230.08	

<u>RESTES A REALISER 2025</u>	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	189 897.53	251 130.50

<u>TOTAL (réalisations 2025 + reports + restes à réaliser 2025)</u>	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	5 462 385,33	6 607 922,97



DETAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépense,

	2025	Rappel 2024	Rappel 2023
Charges à caractère général (correspondent à toutes les dépenses courantes (eau, gaz, fournitures techniques, scolaires, etc.),	1 028 803,87	942 909,28	1 011 722,30
Charges de personnel	1 876 895,24	1 873 093,23	1 778 723,07
Autres charges et gestion courante (correspondent aux indemnités des élus et aux subventions attribuées)	401 189,20	386 050,88	398 952,18
Atténuations de produits (remboursement taxes)	2 196,00	0,00	365,00
Charges financières (correspondent au paiement des intérêts des emprunts,)	97 116,82	68 217,24	41 498,45
Charges spécifiques (correspondent aux titres annulés)	1 705,47	444,50	16 048,28
Dotations aux provisions et dépréciations	3 266,43	976,04	393,18
Cession	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042 (Amortissements (correspondent à la perte de valeur annuel du matériel communal) + divers)	218 964,63	189 134,86	209 465,80

En recette,

	2025	Rappel 2024	Rappel 2023
Atténuations de charges (correspondent aux remboursements de l'assurance du personnel en cas d'absence pour maladie)	88 687,44	26 422,05	53 846,27
Produits des services, domaines (correspondent aux rentrées d'argent des services proposés par la commune : cantine, école de musique, garderie, etc.,)	402 470,20	396 671,98	386 763,50
Impôts et taxes (on y retrouve essentiellement l'attribution de compensation de la CCPC et les droits de mutation)	1 288 807,21	1 285 350,76	1 308 153,51
Fiscalité locale (on y retrouve essentiellement les impôts locaux, la taxe pylônes et les taxes sur l'électricité)	1 547 949,50	1 530 202,01	1 490 123,22
Dotations et participations (correspondent aux aides de l'état et de ses organismes) + subvention CCPC pour école de musique	658 531,49	566 044,98	543 471,79 + 4260,00
Autres produits de gestion courante (correspondent essentiellement aux revenus sur les locations des bâtiments communaux – fermages – redevance collège)	141 321,72	132 539,86	154 045,03
Produits spécifiques	163,85	13 506,64	19 327,87
Produits exceptionnels - Cession	0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions	976,04	393,18	123,11
Opérations d'ordre (travaux en régie)	27 510,97	29 836,81	18 757,38

DETAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépense,

Dépenses d'équipement	1 353 866,01
Remboursement des emprunts	192 898,35
Opérations patrimoniales*	6 745,16
Opérations d'ordre (travaux en régie)	27 510,97
Divers (rectification d'un article)	10 099,57
Déficit d'investissement reporté	51 230,08

,*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement



TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil	Produit calculé
Taxe d'habitation		10,05	9 905,00
Taxe foncière bâti	4 327 019.00	42,10	1 821 675,00
Taxe foncière non bâti	60 372.00	45,75	27 620.00
TOTAL avant correction	1 859 200,00 euros		

Coefficient correcteur	- 499 161

Montant perçu	1 360 039 euros

	Indemnités de fonction	
	Mensuelle	Annuelle
MAIRE	2 121,02 €	25 452,24 €
ADJOINTS	813,88 €	41 860,56 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES	147,97 €	5 326,92 €
TOTAL BRUT		72 639,72 €



ENDETTEMENT

En 2025, l'annuité de 290 803,88 € se décomposait comme suit :

- 192 898,35 € EN CAPITAL (Investissement)
- 97 905,53 € EN INTERET (Fonctionnement)

Etat de la dette au 31/12/2025 : 3 539 615,74 €, 5 emprunts et un prêt relais en cours. Le prêt relais sera soldé en 2026, 1 emprunt sera soldé en 2027, 1 en 2035, 2 en 2042 et 1 en 2044

En 2026, l'annuité de 783 683,39 € se décomposera comme suit :

- 695 319,53 € EN CAPITAL (Investissement) dont remboursement du prêt relais de 500 000 euros
- 88 363,86 € EN INTERET (Fonctionnement)

La capacité de désendettement :

Elle détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (CAF brute). Elle s'exprime en nombre d'années :

<u>Durée</u>	< 8 ans	8 à 11 ans	11 et 15 ans	> 15 ans
<u>Zone</u>	Verte	Médiane	Orange	Rouge

Pour Gondécourt, ce ratio s'élève à : 3 539 615,74 € / 833 000 € = **4,24 années**.

Classée en « zone verte », la commune a donc une très bonne capacité de désendettement.



Mairie – réseau électrique borne tactile	3 137 €
Service jeunesse – achat de tablettes	2 736 €
Salle polyvalente – achat armoire froide	2 730 €
Téléphonie – achat de téléphones portables	1 715 €
Mairie – achats d’ordinateurs et divers informatique	1 688 €
Stade Lagrené – achat d’un défibrillateur	1 482 €
Ecole Prévert – achat de deux armoires	1 326 €
Crèche – pose d’un nouveau chauffe-eau	1 320 €
Ecole Prévert – pose d’un cumulus	1 200 €
Ecole de musique – achat d’une tablette	1 051 €
<u>Opération 43</u> (AP 2023-1): réhabilitation de la place De Gaulle	960 840,13 €
<u>Opération 44</u> (AP 2023-2): terrain synthétique stade Lagrené	73 588,46, €
<u>Opération 45</u> (AP 2025-1): rénovation de l’école C, Perrault - MOE	18 024,00 €
<u>Opération 46</u> (AP 2025-2): vidéoprotection	15 864,00 €
<u>Opération 47</u> – façades de l’hôtel de ville	100 286,11 €
<u>Opération 48</u> – rénovation des salles de sports	13 605,88 €



En recette,

Subventions diverses	353 135,91
emprunt	0,00
Remboursement TVA 2023	50 043,17
Taxe d'aménagement	8 830,72
Dépôts et cautionnements reçus	0,00
Chapitre 040 (Amortissements**, cession et divers)	218 964,63
Excédents de fonctionnement capitalisés	51 230,08
Opérations patrimoniales*	6 745,16
Excédent d'investissement reporté	0,00

,*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

,**les amortissements ont une influence relative sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement

PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT réalisées en 2025 :

Chapitre 20 :

Téléphonie – assistant à maîtrise d'ouvrage	2 310 €
Logiciels métier + anti virus	12 218 €
Frais d'insertion marchés publics	1 512 €

Chapitre 21 :

Cimetière – reprise de concessions abandonnées	35 472 €
Voirie – réfection de la chaussée rue Briand	14 140 €
Stade Lagrené – traitement anti corrosion charpente tribunes	13 200 €
Mairie – réfection de l'éclairage de la salle du conseil	8 668 €
Voirie – création des bandes logo 30 entrées de ville	8 160 €
Mairie – matériel de captation/diffusion sonore salle du conseil	6 900 €
Voirie – achat de jardinières rue Jeanne d'Arc	5 940 €
Voirie – reprise des trottoirs rue Salengro	5 938 €
Voirie – création d'une écluse route de Seclin	5 457 €
Cimetière – aménagement du jardin du souvenir	5 184 €
Ecole Prévert – tableaux interactifs et informatique	5 046 €
Eglise – traitement des portes de l'église	4 738 €
Voirie – achat de panneaux de signalisation	4 187 €
Voirie – achat des figurines abords des écoles	3 520 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-6

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Liliàn, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

6) Approbation du Compte Financier Unique 2025

Après s'être fait présenter le compte financier unique par le 1^{er} Adjoint, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif, le Maire étant sorti,

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 511 424.38 €	51 230.08 €		51 230.08 €	1 511 424.38 €
Opérations de l'exercice	3 630 137.66 €	4 156 418.42 €	1 591 120.06 €	688 949.67 €	5 221 257.72 €	4 845 368.09 €
TOTAUX	3 630 137.66 €	5 667 842.80 €	1 642 350.14 €	688 949.67 €	5 272 487.80 €	6 356 792.47 €
Résultats de clôture		2 037 705.14 €	953 400.47 €			1 084 304.67 €
Restes à réaliser			189 897.53 €	251 130.50 €	189 897.53 €	251 130.50 €
TOTAUX CUMULES	3 630 137.66 €	5 667 842.80 €	1 832 247.67 €	940 080.17 €	5 462 385.33 €	6 607 922.97 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 037 705.14 €	892 167.50 €			1 145 537.64 €

Après s'être assuré que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ont été repris dans ses écritures et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 14 avril 2026

APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique de la commune de Gondecourt dressé pour l'exercice 2025

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-7

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

7) Compte Financier Unique 2025 : affectation du résultat de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le compte financier unique 2025,

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent de 2 037 705.14 euros

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de 953 400.47 euros

Considérant que le solde des restes à réaliser d'investissement ne présente pas de besoin de financement

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances réunie le 14 avril 2026

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 2 037 705.14 € comme suit :

- en report de fonctionnement au compte 002 « *Excédents de fonctionnement reportés* » pour 1 084 304.67 €.
- Au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 953 400.47 euros

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

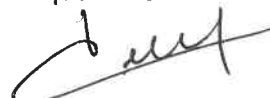
Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-8

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

8) Vote des taux d'imposition foncier non bâti et foncier bâti

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025. L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a entériné la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023. Cet article prévoit également un gel du taux de taxe d'habitation entre 2020 et 2022 qui s'est traduit par une suppression du vote du taux par les collectivités locales. À compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement. Il est proposé au conseil municipal d'adopter les taux suivants :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 42.10%

Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 45.75 %

Taxe d'habitation (THRS) : 10.05%

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances du 14 avril 2026, les membres du conseil, à l'unanimité, adoptent ces taux ci-dessus,

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

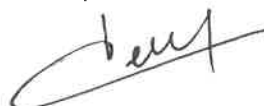
Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-9

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

9) Droit de formation des élus

Les élus locaux bénéficient depuis 1992 d'un droit à la formation. Depuis, le dispositif a connu de nombreuses évolutions, notamment avec la loi du 27 février 2002 visant à faciliter l'accès à la formation des élus, la loi du 31 mars 2015 instituant le droit individuel à la formation (DIF) au profit des élus locaux et la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui renforce le droit à la formation des élus.

Dans les 3 mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal doit délibérer sur le droit à la formation de ses membres. Le conseil détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Au moment du vote de la présentation du compte financier unique, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Ce droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions de l'article L 2123-16 du code général des collectivités territoriales. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité locale concernée. Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour donnent droit à remboursement.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.



En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant des dépenses de formation par an à 5,19 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune de Gondecourt

- de charger Monsieur le Maire de mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations ci-dessous :

- de dire que chaque élu aura le choix du thème de la formation à condition qu'il soit en rapport avec ses fonctions et délégation et qu'il sera fait obligation de faire appel ou de s'assurer des services d'un organisme de formation qui a fait l'objet d'un agrément par le ministre de l'Intérieur.

- de dire que les conseillers souhaitant suivre une formation en feront part en début d'année au Maire. En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être acceptées en cours d'année.

- de dire que dans un souci de bonne intelligence, en cas de contestation, de concurrence ou de quelque problème que ce soit, la concertation entre le Maire et les élus concernés sera systématiquement privilégiée. Dans le cas où plusieurs demandes se trouveraient en concurrence, alors que les crédits ne seraient pas suffisants pour les satisfaire, faute d'entente, la priorité sera donnée aux élus qui n'ont pas encore bénéficié de formation ou qui connaissent un déficit de stages de formation par rapport aux demandeurs.

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 14 avril 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de fixer le montant des dépenses de formation par an à 5,19 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune de Gondecourt

- de charger Monsieur le Maire de mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations ci-dessous :

- de dire que chaque élu aura le choix du thème de la formation à condition qu'il soit en rapport avec ses fonctions et délégation et qu'il sera fait obligation de faire appel ou de s'assurer des services d'un organisme de formation qui a fait l'objet d'un agrément par le ministre de l'Intérieur.

- de dire que les conseillers souhaitant suivre une formation en feront part en début d'année au Maire. En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être acceptées en cours d'année.

- de dire que dans un souci de bonne intelligence, en cas de contestation, de concurrence ou de quelque problème que ce soit, la concertation entre le Maire et les élus concernés sera systématiquement privilégiée. Dans le cas où plusieurs demandes se trouveraient en concurrence, alors que les crédits ne seraient pas suffisants pour les satisfaire, faute d'entente, la priorité sera donnée aux élus qui n'ont pas encore bénéficié de formation ou qui connaissent un déficit de stages de formation par rapport aux demandeurs.

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

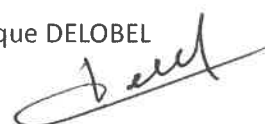
Le Maire de Gondecourt,

Régis BUIF



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-10

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Liliàn, CALLIGARO Angéлина.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

10) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de la commune

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention complémentaire de fonctionnement au budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Gondecourt à hauteur de 80 000 euros, celle-ci pouvant être versée en plusieurs fois au cours de l'année 2026.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et 2312-1,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 14 avril 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire au CCAS de Gondecourt de 80 000 euros

DIT que celle-ci pourra être versée en plusieurs fois au cours de l'année 2026

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

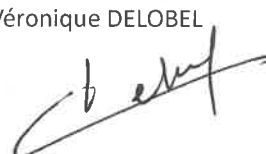
Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-11

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECCQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique . Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

11) Adoption de la convention en vue de l'organisation des classes de découverte du groupe primaire Jacques Prévert

Monsieur le Maire rappelle que chaque année l'école Prévert organise des classes de découvertes et que le conseil municipal subventionne celles-ci à hauteur de 25 000 euros.

Jusqu'à présent, la subvention faisait l'objet d'une convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Nord (OCCE du Nord), or, dorénavant, la subvention peut être versée directement sur le compte de la coopérative scolaire de l'école.

Afin de faciliter l'organisation des classes de découverte, il avait été demandé, lors du conseil municipal du 24 février 2026, aux élus de bien vouloir accepter le versement de 50 % de ladite subvention, soit la somme de 12 500 euros et les membres du conseil municipal, à l'unanimité, avaient accepté le versement de la somme de 12 500 euros à l'école Prévert, somme qui a été versée depuis sur le compte de la coopérative scolaire de l'école.

Aujourd'hui, et comme convenu lors de la séance de conseil municipal du 24 février 2026, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la convention jointe à la présente délibération qui définit les modalités d'organisation des classes de découvertes pour l'année scolaire 2025/2026.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 14 avril 2026, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la présente convention qui entérine le versement de la somme de 25 000 euros à la coopérative scolaire de l'école Prévert et autorisent le Maire à signer la dite convention ainsi que les documents afférents à celle-ci.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

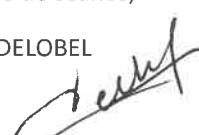
Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



COMMUNE DE GONDECOURT

ASSOCIATION OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION A L'ÉCOLE Jacques Prévert

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GONDECOURT ET L'OCCE DE
L'ÉCOLE PRIMAIRE JACQUES PREVERT EN VUE DE L'ORGANISATION
DES CLASSES DE DÉCOUVERTE**

Entre,

La ville de Gondecourt, représentée par son maire en exercice, en vertu de la délibération n° 20260428-11 en date du 29 avril 2026

Et

L'association Office Central de la Coopération à l'école Jacques Prévert, appelée OCCE école primaire Jacques Prévert, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé chemin des écoles à Gondecourt, représentée par sa Présidente, Madame Gilquin Ingrid

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

La Ville de Gondecourt, dans le cadre de ses priorités éducatives locales, soutient les actions :

- Favorisant l'ouverture culturelle, la mobilité, l'apprentissage de la citoyenneté,
- Développant le goût d'apprendre,
- Renforçant les conditions de l'apprentissage.

Ainsi, dans sa politique de soutien à la réalisation des projets d'école, la Ville de Gondecourt est amenée à verser une subvention à la coopérative scolaire de l'école Jacques Prévert, affiliée à l'OCCE du Nord.

Article 1^{er} – objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, d'une part, les modalités de coopération entre la Ville et l'Association, ainsi que les obligations de l'Association, d'autre part, en application de la loi du 12 avril 2000.

Afin de faciliter la mise en œuvre des projets d'école soutenus par la commune, la Ville de Gondecourt propose le versement d'une subvention à l'OCCE – école Primaire Jacques Prévert



Au titre de l'année scolaire 2025/2026, les projets d'école concernés par l'attribution de cette subvention concernent l'organisation des classes de découverte de l'école Jacques Prévert.

Article 2 – durée

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2025/2026.

Article 3 – projets et objectifs mis en œuvre par l'Association

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique publique locale rappelées dans le préambule, les missions qui lui sont conférées dans le cadre de son habilitation en tant que structure juridique porteuse des coopératives scolaires, à savoir :

- Percevoir la subvention municipale soutenant les projets d'école
- Suivre la bonne affectation de la dite subvention
- Reverser le trop perçu à la Ville suite à la production des bilans financiers fournis par la coopérative scolaire de l'école Jacques Prévert et validés par la Ville. L'Association s'engage donc à transmettre aux services municipaux concernés et avant la fin de l'année scolaire concernée, les bilans financiers et d'activités retraçant l'utilisation de la subvention allouée.

En cas de difficultés, l'OCCE s'engage à faciliter, à tout moment et sur demande de la Ville, le contrôle de la réalisation des actions financées.

Article 4 – moyens alloués par la Ville

La Ville accordera à l'Association une subvention de soutien des projets d'école dont le montant a été fixé à 25 000 euros pour l'année scolaire 2025/2026.

La subvention sera versée par la Ville de Gondécourt directement au siège de l'Association départementale de l'OCCE, sur le compte ouvert au nom de l'Association, référencée ci après.

Crédit mutuel sous le numéro FR7610278027010001031290128.

Conformément à la délibération 20260224-6 en date du 24 février 2026, 50% de la subvention soit 12500 euros a déjà été versée à l'association.

Article 5 – obligations de l'Association

Reddition de comptes et contrôle des documents financiers

En contrepartie du versement de la subvention, l'Association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} septembre au 31 août, devra :

- Communiquer à la Ville, au plus tard le 30 janvier de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan et son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes), certifiés par la Présidente ou la trésorière et, s'il y a lieu, le rapport d'activité de l'année écoulée,
- Transmettre à la ville, au cas où l'Association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes (loi n°93-112 du 29 janvier 1993 et/ou du 1^{er} mars 1984 et décret du 1^{er} mars 1985) ou fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles,

Evaluation

L'évaluation quantitative et qualitative sera faite en fin de chaque année scolaire par un échange entre le référent de l'Association et le référent des services municipaux concernés.

L'évaluation de la Ville portera :

- Sur la bonne utilisation de la subvention
- Le délai de perception des trop perçus

Pour permettre cette évaluation, l'association s'engage à rembourser dans les plus brefs délais les trop perçus éventuels à réception des titres de recettes.

A l'issue de l'évaluation, l'Association émettra les observations qu'elle estimera nécessaire de formuler. La Ville émettra ensuite une décision qu'elle assortira, au besoin, d'observations et de recommandations. Cette décision sera communiquée à l'Association, elle pourra être favorable, défavorable ou réservée.

Une décision favorable acte le résultat positif de l'évaluation.

Une décision réservée oblige l'Association à compléter l'information de la Ville. L'absence de transmission de cette information à la Ville conduit à une décision défavorable.

Une décision défavorable autorise la Ville à se réserver la faculté d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà perçues. Cette demande est alors notifiée à l'association, qui procédera à ce reversement dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Assurance

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville ne puisse être mise en cause et devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance.

Article 6 – inexécution, modification et résiliation de la convention

En cas d'inexécution des objectifs fixés par la présente convention par l'association, de retard significatif dans la production des pièces, la ville pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association

Fait à Gondecourt, le

Pour la Ville de Gondecourt,

Régis BUÉ

Maire,

Pour l'association,

Ingrid Gilquin

Présidente,



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260429-20260428_11-DE



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondécourt

https://www.gondécourt.fr/documents_administratifs/61858

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-12

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

12) Subvention aux associations locales

Vu l'avis favorable de la commission communale « associations-animations communales et cérémonies » en date du 13 avril 2026

Vu l'avis favorable de la commission communale « finances » du 14 avril 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Madame Lehoucq Audrey, Monsieur Merly Thomas, Monsieur Derrot Vincent, Monsieur Lefebvre Arnaud ayant quitté la salle ne prennent pas part au vote,

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder pour l'année 2026 aux associations locales ci-après désignées les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2026
AGEAG	900 €
ATL	1 400€
BAD'CLUB	500 €
CSG	6 200 €
COULEURS ET CRÉATIONS	400 €
DONNEURS DE SANG	100 €
GONDECOURT RANDONNÉES	350 €
HANDBALL HBCG	1 000 €
HAPPY DANCERS	500 €



JARDIN DES 1 000 PATTES	600 €
JARDIN DES 1 000 PATTES subvention exceptionnelle	500 €
JUDO CLUB GONDECOURT	3 000 €
DANSES ET ZEN	1 000 €
TAG	1 000€
TAG Subvention exceptionnelle	300 €
GONDECOURT ENSEMBLE	600 €
ROCKTENBULLES	600 €
SABISA	1 000 €
TENNIS CLUB GONDECOURT	2 500 €
UNC	500 €
UMG	2 000 €
ALGTT	800 €
NORDIC SPORT HORIZONS	600 €
AGPE	100 €
LA QUINTE BLUFF	100 €
KIFFDANCE Subvention exceptionnelle	100 €
TOTAL	26 650 €

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

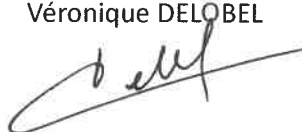
Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ




La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-13

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique . Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

13) Adoption de la convention de partenariat avec l'association GALAC

La municipalité souhaite définir ses relations avec l'association GALAC, qui assure de manière régulière l'animation de la cité, et notamment l'objectif de l'aide financière qu'elle lui octroie pour 2026

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le projet de convention, vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 26 avril 2026, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (M. Trackoen Ruddy ayant quitté la salle ne prend pas part au vote),

APPROUVE les termes de la convention jointe à la présente délibération,

DECIDE que toutes les demandes financières de l'association GALAC seront gérées par la commission des finances de la ville,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association « GALAC ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 de budget de l'exercice 2026.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ

Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL

CONVENTION

Commune de GONDECOURT - Association Gondecourt Animations Loisirs Arts et Culture

Vu la délibération du : 29/04/2026

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ENTRE, d'une part :

La Commune de GONDECOURT, représenté par le Maire, Monsieur BUÉ,
dûment habilité par la délibération susvisée.
Dénommé ci-après « La Commune »

ET, d'autre part, l'association Gondecourt Animations Loisirs Arts et Culture (GALAC) représentée par Mr TRACKOEN Ruddy, président.
Dénommée ci-après « l'association ».

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'association GALAC de Gondecourt a pour objet :

- Promouvoir le loisir au sein de la commune de Gondecourt

Au titre de la présente convention, l'association s'engage à réaliser en partenariat avec la Commune les actions suivantes :

- Animer la ville par l'organisation, par exemple, du parcours du cœur, des festivités de Noël, d'une chasse à l'œuf, etc.

Pour ce faire, l'association dispose des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers, matériels et logistiques à l'association lors des manifestations définies précédemment.

Toutes les demandes de l'association GALAC seront transmises en mairie par mail à l'adresse suivante : communication@gondecourt.fr, étudiées par la commission des finances qui donnera un avis. La décision reviendra au conseil municipal (aides financières) ou son représentant (aide logistique et matérielle).

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La Commune octroie à l'association, pour l'année 2026, une subvention pour la mise en oeuvre d'action(s), dans le cadre exclusif de la poursuite par celle-ci d'une activité en conformité avec son objet associatif tel que déterminé dans les statuts de celle-ci, préalablement communiqués à la Commune.

ARTICLE 3 – MONTANT ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention d'un montant de 15 000 euros pour l'année 2026 sera versée, après notification et selon les modalités de paiement prévues à l'article 8 de la présente convention, sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire de l'aide :

30027 17014 00020395701 53

CIC Seclin



ARTICLE 4 – REDDITION DES COMPTES, CONTRÔLES FINANCIERS

En contrepartie du versement de la subvention, l'association devra communiquer à la Commune, au plus tard 6 mois après la date de clôture de son exercice comptable :

- son bilan, son compte de résultat ainsi que ses annexes certifiées par le Président de l'association ou le commissaire aux comptes,
- le rapport du commissaire aux comptes (si l'association a cette obligation ou si elle a fait volontairement appel à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes),
- le rapport d'activité de l'année écoulée.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier à tout moment, sur la demande de la Commune, de l'utilisation des subventions reçues. (factures, justificatifs de salaires, etc.)

Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition pour répondre de ses obligations.

L'association s'engage à fournir un compte rendu financier propre à l'objectif subventionné signé par le Président ou une personne habilitée dans les 6 mois suivant sa réalisation.

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Nouveau Plan Comptable général et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

L'association devra prévenir sans délai la Commune de toute difficulté économique rencontrée au cours de la gestion. Les deux parties conviendront ensemble, dans la mesure des capacités de chacun, des dispositions à prendre en préservant la responsabilité de la Commune qui ne saurait dans le cadre de l'exécution de la présente voir sa responsabilité recherchée par l'association en qualité d'organisme public subventionneur.

Toute somme qui n'aura pas été utilisée conformément à son objet sera reversée de plein droit à la commune, sans que celle-ci n'ait à en faire la demande.

ARTICLE 5 – CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES DENIERS PUBLICS

A. Prescriptions légales

Conformément au quatrième alinéa de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée (...). »

Le compte rendu financier ci-dessus visé contiendra l'analyse la plus détaillée de l'utilisation des deniers publics par l'association, rapportée à l'objet de la subvention tel que défini à l'article 2 de la présente convention. Sur demande de la Commune, tous les renseignements complémentaires demandés lui seront délivrés sous huitaine.

L'association s'engage à s'acquitter des obligations légales à sa charge.

B. Stipulations particulières

L'association gestionnaire et utilisatrice de deniers publics, s'engage à mettre la Commune en mesure de procéder à tout moment, éventuellement sur pièces et sur place, pour toute opération, à tous les contrôles qu'elle jugera nécessaire quant à l'utilisation de la subvention attribuée.

ARTICLE 6 – RESPECT DU CARACTÈRE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'ASSOCIATION

L'association prend acte de ce que l'utilisation de la subvention allouée ne peut avoir d'autre objectif que celui de servir l'intérêt général communal au travers de son action.

En cas de violation par l'association de l'une des clauses de la présente convention, la Commune pourra procéder à une mise en demeure par le biais d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Au terme du délai fixé par La Commune, la collectivité pourra mettre en oeuvre le reversement de tout ou partie de la subvention.

Le non-respect des dispositions légales ci-dessus rappelées ainsi que de toutes celles ayant trait, d'une manière générale, à la transparence financière implique de plein droit le reversement intégral de la subvention.

Le reversement fera l'objet d'une injonction délivrée par voie de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception par La Commune et sera poursuivi par voie de titre exécutoire s'il n'est pas fait droit à l'injonction sous quinze jours.



ARTICLE 7 – ASSURANCES

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE PAIEMENT

• Dans le cas d'une subvention de fonctionnement

Le règlement de cette subvention sera effectué selon les procédures comptables publiques en vigueur et suivant la description donnée dans l'article 3.

L'ordonnateur de la dépense est M Le Maire de la Commune.

Le service payeur est le Service de Gestion Comptable d'Orchies.(S.G.C.)

Le comptable assignataire est Madame la responsable du S.G.C. d'Orchies

Si l'association vient à cesser son activité en cours d'action, plus aucun versement de la subvention ne pourra intervenir. De même, toute subvention versée et non utilisée fera l'objet d'un reversement au Commune.

ARTICLE 9 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication entreprises par le bénéficiaire de cette subvention, devront mentionner que l'investissement a été réalisé avec le soutien financier de la Commune. Les supports de communication graphique devront être en conformité avec la charte graphique de la Commune.

Toute communication ou publication du bénéficiaire, sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que La Commune n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou cette publication.

ARTICLE 10 – PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les parties déclarent être informées des règles applicables en matière de prévention des conflits d'intérêts, notamment au regard des dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code pénal.

Dans le cas où un représentant de l'association exerce par ailleurs un mandat électif au sein de la Commune, celui-ci s'engage à ne pas prendre part, directement ou indirectement, aux délibérations, décisions ou votes relatifs à l'attribution, au versement ou au contrôle de la subvention objet de la présente convention.

La Commune s'assure, de son côté, que toute situation susceptible de caractériser un conflit d'intérêts fait l'objet des mesures de prévention appropriées, notamment par le retrait de l'élu concerné des instances décisionnelles relatives à l'association.

Les parties s'engagent à respecter les principes de transparence, d'impartialité et de bonne gestion des deniers publics.

ARTICLE 11 – DURÉE DE LA CONVENTION / RÉSILIATION

La présente convention est consentie et acceptée jusqu'au 31 décembre 2026.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

ARTICLE 12 – AVENANTS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de l'article 1.



ARTICLE 13 – LITIGES

En cas de divergence résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties, avec application du principe du droit, pour chacune d'elles, à faire valoir ses observations. Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant les juridictions.

Le tribunal administratif de Lille, en ce cas, sera le tribunal compétent.

Fait à Gondecourt, le

Pour la commune,
Monsieur BUÉ Régis, Maire

Pour l'association GALAC
Monsieur TRACKOEN Ruddy,
Président





REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE GONDECOURT Commune

Numéro SIRET : 21590266900013
Poste comptable : SGC ORCHIES

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	34
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	38
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	41
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	44
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	49

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	52
A1.01 - Opérations non ventilables	55
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	56
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	59
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	60
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	61
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	64
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	67
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	70
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	71
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	74
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	76
A1.908 - Fonction 8 - Transports	79
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	83
A2.01 - Opérations non ventilables	85
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	86
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	92
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	93
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	94
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	97
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	100
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	103
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	104
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	105
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	108
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	110
A2.938 - Fonction 8 - Transports	113

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	117
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	128
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	129
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	130
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	132
B3.1 - Etat des provisions constituées	133
B3.2 - Etalement des provisions	134
B4 - Etat des charges transférées	135
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	136
B6 - Prêts	137
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	138
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	140
B7.3 - Etat des emprunts garantis	141
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	142
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	143
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	144
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	145
B7.8 - Autres engagements donnés	146
B7.9 - Autres engagements reçus	148
B8 - Subventions versées	152
B9 - Etat du personnel	153
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	154
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	155
B11.2 - Liste des établissements publics créés	156
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	157
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	156
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	157
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	158
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	160
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	161
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	162
D3 - Décisions en matière de taux	164
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	165
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	167
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	169
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	170
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	171

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

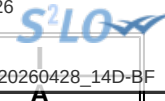
Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)





I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	4 163

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	902,00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	884,54
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	957,65
3 Dépenses d'équipement brut / population	563,06
4 Encours de dette / population (2) (3)	850,26
5 DGF / population	69,54
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,81 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	109,99 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	58,80 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	88,79 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,63 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	5 221 257,72	4 845 368,09	1 460 194,30	A1	1 084 304,67
Investissement	1 591 120,06	688 949,67	(3) -51 230,08	A2	-953 400,47
Fonctionnement	3 630 137,66	4 156 418,42	(4) 1 511 424,38	A3	2 037 705,14

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 189 897,53	III + IV 251 130,50	B1	61 232,97	
Investissement	I 189 897,53	III 251 130,50	B2	61 232,97	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 145 537,64
Investissement	A2 + B2	-892 167,50
Fonctionnement	A3 + B3	2 037 705,14

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 189 897,53
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
47	Opération d'équipement n° 47	97 776,10
48	Opération d'équipement n° 48	33 867,22
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	20 220,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	38 034,21
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 251 130,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	251 130,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

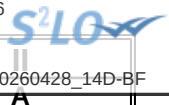
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 996 702,00	3 888 869,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	189 897,53	251 130,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 953 400,47	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 140 000,00	4 140 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 075 000,00	4 016 695,33
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 084 304,67
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 075 000,00	5 101 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		9 215 000,00	9 241 000,00

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



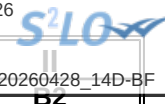
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2023-1	aménagement qualitatif de la place Charles de Gaulle	23	269 431,60
2025-1	rénovation de l'école Charles Perrault - maîtrise d'oeuvre	20	100 000,00
2026-1	rénovation de l'école Charles Perrault - travaux	23	400 000,00
2025-2	vidéoprotection	23	334 136,00
TOTAL			1 103 567,60
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			1 103 567,60

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.





BZ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	116 004,00	34 101,00	152 034,40	152 034,40	186 135,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	352 437,87	71 901,43	1 292 636,00	1 292 636,00	1 364 537,43
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 047 728,05	83 895,10	679 431,60	679 431,60	763 326,70
Total des dépenses d'équipement		2 516 169,92	189 897,53	2 124 102,00	2 124 102,00	2 313 999,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	202 600,00	0,00	702 600,00	702 600,00	702 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		202 600,00	0,00	702 600,00	702 600,00	702 600,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 718 769,92	189 897,53	2 826 702,00	2 826 702,00	3 016 599,53

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		180 000,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00

TOTAL	2 898 769,92	189 897,53	2 996 702,00	2 996 702,00	3 186 599,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	953 400,47

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 140 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	594 251,50	251 130,50	123 543,92	123 543,92	374 674,42
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		594 251,50	251 130,50	123 543,92	123 543,92	374 674,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54 842,22	0,00	422 073,91	422 073,91	422 073,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	51 230,08	0,00	953 400,47	953 400,47	953 400,47
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	887 000,00	0,00	887 175,00	887 175,00	887 175,00
Total des recettes financières		993 072,30	0,00	2 262 649,38	2 262 649,38	2 262 649,38
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 587 323,80	251 130,50	2 386 193,30	2 386 193,30	2 637 323,80

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	990 000,00		1 140 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	222 676,20		222 676,20	222 676,20	222 676,20
041	Opérations patrimoniales (10)	150 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 362 676,20		1 502 676,20	1 502 676,20	1 502 676,20

TOTAL	2 950 000,00	251 130,50	3 888 869,50	3 888 869,50	4 140 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 140 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 332 676,20

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 088 110,00	0,00	1 092 436,00	1 092 436,00	1 092 436,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 949 524,00	0,00	2 018 100,00	2 018 100,00	2 018 100,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	425 478,51	0,00	495 385,92	495 385,92	495 385,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 464 112,51	0,00	3 608 921,92	3 608 921,92	3 608 921,92
66	Charges financières	99 211,29	0,00	84 401,88	84 401,88	84 401,88
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 582 323,80	0,00	3 712 323,80	3 712 323,80	3 712 323,80

023	Virement à la section d'investissement (4)	990 000,00		1 140 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	222 676,20		222 676,20	222 676,20	222 676,20
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 212 676,20		1 362 676,20	1 362 676,20	1 362 676,20

TOTAL	4 795 000,00	0,00	5 075 000,00	5 075 000,00	5 075 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 075 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	404 105,00	0,00	361 791,93	361 791,93	361 791,93
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 280 564,90	0,00	1 281 490,90	1 281 490,90	1 281 490,90
731	Fiscalité locale	1 525 647,00	0,00	1 573 267,00	1 573 267,00	1 573 267,00
74	Dotations et participations (3)	523 307,69	0,00	591 255,75	591 255,75	591 255,75
75	Autres produits de gestion courante (3)	108 974,99	0,00	138 623,32	138 623,32	138 623,32
Total des recettes de gestion courante		3 857 599,58	0,00	3 986 428,90	3 986 428,90	3 986 428,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	976,04		266,43	266,43	266,43
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 858 575,62	0,00	3 986 695,33	3 986 695,33	3 986 695,33

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00

TOTAL	3 888 575,62	0,00	4 016 695,33	4 016 695,33	4 016 695,33

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 084 304,67

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 101 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 332 676,20

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	702 600,00	0,00	702 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 835 210,92		1 835 210,92
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	52 254,40	0,00	52 254,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	426 534,21	30 000,00	456 534,21
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	140 000,00	140 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 016 599,53	170 000,00	3 186 599,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	953 400,47

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 140 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 092 436,00		1 092 436,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 018 100,00		2 018 100,00
014	Atténuations de produits	3 000,00		3 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	495 385,92	0,00	495 385,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	84 401,88	0,00	84 401,88
67	Charges spécifiques (9)	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	4 000,00	222 676,20	226 676,20
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 140 000,00	1 140 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 712 323,80	1 362 676,20	5 075 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 075 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	422 073,91	0,00	422 073,91
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	374 674,42	0,00	374 674,42
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	140 000,00	140 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		220 000,00	220 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		2 676,20	2 676,20
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 140 000,00	1 140 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	887 175,00		887 175,00
Recettes d'investissement – Total		1 683 923,33	1 502 676,20	3 186 599,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	953 400,47

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 140 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	40 000,00		40 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	361 791,93		361 791,93
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 281 490,90		1 281 490,90
731	Fiscalité locale	1 573 267,00		1 573 267,00
74	Dotations et participations (8)	591 255,75		591 255,75
75	Autres produits de gestion courante (8)	138 623,32	0,00	138 623,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	266,43	0,00	266,43
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 986 695,33	30 000,00	4 016 695,33



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 084 304,67
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			5 101 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

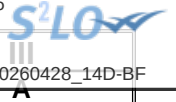
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 898 769,92	189 897,53	1 103 567,60	2 996 702,00	2 996 702,00	1 103 567,60	1 893 134,40	3 186 599,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 004,00	20 220,00	100 000,00	32 034,40	32 034,40	0,00	32 034,40	52 254,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	352 437,87	38 034,21	0,00	388 500,00	388 500,00	0,00	388 500,00	426 534,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	1 003 567,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		2 097 728,05	131 643,32	0,00	1 703 567,60	1 703 567,60	1 103 567,60	600 000,00	1 835 210,92
Total des dépenses d'équipement		2 516 169,92	189 897,53	1 103 567,60	2 124 102,00	2 124 102,00	1 103 567,60	1 020 534,40	2 313 999,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	202 600,00	0,00		702 600,00	702 600,00		702 600,00	702 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		202 600,00	0,00	0,00	702 600,00	702 600,00	0,00	702 600,00	702 600,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 718 769,92	189 897,53	1 103 567,60	2 826 702,00	2 826 702,00	1 103 567,60	1 723 134,40	3 016 599,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00			140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
Total des dépenses d'ordre		180 000,00			170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

953 400,47

Total des dépenses d'investissement cumulées

4 140 000,00



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 898 769,92	251 130,50	2 935 469,03	2 935 469,03	3 186 599,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	594 251,50	251 130,50	123 543,92	123 543,92	374 674,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		594 251,50	251 130,50	123 543,92	123 543,92	374 674,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54 842,22	0,00	422 073,91	422 073,91	422 073,91
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	887 000,00	0,00	887 175,00	887 175,00	887 175,00
Total des recettes financières		941 842,22	0,00	1 309 248,91	1 309 248,91	1 309 248,91
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 536 093,72	251 130,50	1 432 792,83	1 432 792,83	1 683 923,33
021	Virement de la section de fonctionnement	990 000,00		1 140 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	222 676,20		222 676,20	222 676,20	222 676,20
041	Opérations patrimoniales (6)	150 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
Total des recettes d'ordre		1 362 676,20		1 502 676,20	1 502 676,20	1 502 676,20

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

953 400,47



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	III = I + II
		I		II	
Total des recettes d'investissement cumulées					4 140 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

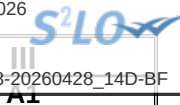
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 898 769,92	189 897,53	1 103 567,60	2 996 702,00	2 996 702,00	1 103 567,60	1 893 134,40	3 186 599,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 004,00	20 220,00	100 000,00	32 034,40	32 034,40	0,00	32 034,40	52 254,40
2031	Frais d'études	46 004,00	8 400,00		21 034,40	21 034,40	0,00	21 034,40	29 434,40
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	20 000,00	11 820,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	21 820,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	352 437,87	38 034,21	0,00	388 500,00	388 500,00	0,00	388 500,00	426 534,21
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21311	Bâtiments administratifs	30 368,79	520,80		0,00	0,00	0,00	0,00	520,80
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	27 200,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21316	Equipements du cimetière	47 896,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
2151	Réseaux de voirie	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2152	Installations de voirie	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	12 662,56		0,00	0,00	0,00	0,00	12 662,56
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	14 672,45		0,00	0,00	0,00	0,00	14 672,45
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	37 482,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21828	Autres matériels de transport	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	4 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
21838	Autre matériel informatique	8 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2185	Matériel de téléphonie	2 663,08	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	63 828,00	10 178,40		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	80 178,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	1 003 567,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 097 728,05	131 643,32	0,00	1 703 567,60	1 703 567,60	1 103 567,60	600 000,00	1 835 210,92
Total des dépenses d'équipement		2 516 169,92	189 897,53	1 103 567,60	2 124 102,00	2 124 102,00	1 103 567,60	1 020 534,40	2 313 999,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	202 600,00	0,00		702 600,00	702 600,00		702 600,00	702 600,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 600,00	0,00		2 600,00	2 600,00		2 600,00	2 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		202 600,00	0,00	0,00	702 600,00	702 600,00	0,00	702 600,00	702 600,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 718 769,92	189 897,53	1 103 567,60	2 826 702,00	2 826 702,00	1 103 567,60	1 723 134,40	3 016 599,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00



COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)
 ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF
 SLOW
 TOTAL
 (RAR N-1 + Vote)
 Crédits gérés hors AP

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	150 000,00			140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		180 000,00			170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
43	aménagement qualitatif de la place Charles de Gaulle	2023-1	1 330 568,40	0,00	269 431,60	269 431,60	269 431,60	0,00
44	terrain synthétique au stade Lagrené	2023-2	1 986 132,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	rénovation de l'école Charles Perrault - maîtrise d'oeuvre	2025-1	18 024,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
46	vidéoprotection	2025-2	15 864,00	0,00	334 136,00	334 136,00	334 136,00	0,00
47	façades de l'hôtel de ville		100 286,11	97 776,10	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
48	rénovation des salles de sports Hergé et Terray		13 605,88	33 867,22	320 000,00	320 000,00	0,00	320 000,00
49	rénovation de l'école Charles Perrault	2026-1	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00
50	végétalisation de la cour de l'école Prévert		0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
51	gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
TOTAL			3 464 480,53	131 643,32	1 703 567,60	1 703 567,60	1 103 567,60	600 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43
 LIBELLE : aménagement qualitatif de la place Charles de Gaulle
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023-1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 330 568,40	a 0,00	269 431,60	b 269 431,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 778,40	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	482,40	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 296,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 733,08	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	13 733,08	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 315 056,92	0,00	269 431,60	269 431,60
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	1 315 056,92	0,00	269 431,60	269 431,60

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		53 515,50	c 0,00	5 421,00	d 5 421,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	53 515,50	0,00	5 421,00	5 421,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	53 515,50	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	5 421,00	5 421,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-264 010,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44
 LIBELLE : terrain synthétique au stade Lagrené
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023-2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 986 132,14	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	27 695,66	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	26 831,66	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	16 431,60	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	16 431,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	1 942 004,88	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 847 225,96	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	94 778,92	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		516 033,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	516 033,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	300 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	216 033,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 45
 LIBELLE : rénovation de l'école Charles Perrault - maîtrise d'oeuvre
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2025-1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	18 024,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	18 024,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	0,00	17 160,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-100 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46
LIBELLE : vidéoprotection
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2025-2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	15 864,00	a 0,00	334 136,00	b 334 136,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 864,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	15 864,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	334 136,00	334 136,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	334 136,00	334 136,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-334 136,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49
LIBELLE : rénovation de l'école Charles Perrault
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2026-1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	400 000,00	b 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-400 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47
LIBELLE : façades de l'hôtel de ville
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		100 286,11	a 97 776,10	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 951,00	13 881,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	24 951,00	13 881,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	75 335,11	83 895,10	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	75 335,11	83 895,10	10 000,00	10 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-107 776,10**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48
LIBELLE : rénovation des salles de sports Hergé et Terray
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		13 605,88	a 33 867,22	320 000,00	b 320 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 605,88	33 867,22	320 000,00	320 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	13 605,88	33 867,22	320 000,00	320 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	78 122,92	d 78 122,92
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	78 122,92	78 122,92
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	78 122,92	78 122,92
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-275 744,30**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 50
LIBELLE : végétalisation de la cour de l'école Prévert
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	250 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-250 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51
LIBELLE : gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	20 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-20 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

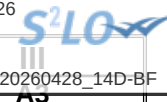
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 898 769,92	251 130,50	2 935 469,03	2 935 469,03	3 186 599,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	594 251,50	251 130,50	123 543,92	123 543,92	374 674,42
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	192 130,50	192 130,50	78 122,92	78 122,92	270 253,42
1322	Subv. non transf. Régions	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	157 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	64 421,00	59 000,00	45 421,00	45 421,00	104 421,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		594 251,50	251 130,50	123 543,92	123 543,92	374 674,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54 842,22	0,00	422 073,91	422 073,91	422 073,91
10222	FCTVA	50 043,17	0,00	392 488,48	392 488,48	392 488,48
10226	Taxe d'aménagement	4 799,05	0,00	29 585,43	29 585,43	29 585,43
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	887 000,00	0,00	887 175,00	887 175,00	887 175,00
Total des recettes financières		941 842,22	0,00	1 309 248,91	1 309 248,91	1 309 248,91
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 536 093,72	251 130,50	1 432 792,83	1 432 792,83	1 683 923,33
021	Virement de la section de fonctionnement	990 000,00		1 140 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	222 676,20		222 676,20	222 676,20	222 676,20
2802	Frais liés à la réalisation de document	13 970,35		2 000,00	2 000,00	2 000,00



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
28031	Frais d'études	2 629,18		2 500,00	2 500,00		2 500,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 000,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 665,40		15 000,00	15 000,00		15 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 094,16		1 500,00	1 500,00		1 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	7 794,46		4 500,00	4 500,00		4 500,00
281312	Bâtiments scolaires	1 110,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00
281316	Equipements de cimetière	957,60		1 500,00	1 500,00		1 500,00
281351	Bâtiments publics	50 256,40		53 000,00	53 000,00		53 000,00
281352	Bâtiments privés	1 837,54		0,00	0,00		0,00
28151	Réseaux de voirie	1 658,70		2 000,00	2 000,00		2 000,00
28152	Installations de voirie	10 366,82		11 000,00	11 000,00		11 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00		0,00	0,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	2 081,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00
281538	Autres réseaux	146,00		300,00	300,00		300,00
281561	Matériel roulant	67,80		0,00	0,00		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 958,62		2 000,00	2 000,00		2 000,00
2815731	Matériel roulant	744,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 331,92		5 500,00	5 500,00		5 500,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	15 104,25		15 500,00	15 500,00		15 500,00
281828	Autres matériels de transport	19 710,61		16 000,00	16 000,00		16 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 936,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00
281838	Autre matériel informatique	13 247,27		2 200,00	2 200,00		2 200,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 361,02		1 650,00	1 650,00		1 650,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 133,08		6 000,00	6 000,00		6 000,00
28185	Matériel de téléphonie	1 745,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00
28188	Autres immo. corporelles	37 092,82		58 350,00	58 350,00		58 350,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	2 676,20		2 676,20	2 676,20		2 676,20
041	Opérations patrimoniales (9)	150 000,00		140 000,00	140 000,00		140 000,00
2031	Frais d'études	150 000,00		140 000,00	140 000,00		140 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 362 676,20		1 502 676,20	1 502 676,20		1 502 676,20

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).



(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 795 000,00	0,00	0,00	5 075 000,00	5 075 000,00	0,00	5 075 000,00	5 075 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 088 110,00	0,00	0,00	1 092 436,00	1 092 436,00	0,00	1 092 436,00	1 092 436,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 949 524,00	0,00		2 018 100,00	2 018 100,00		2 018 100,00	2 018 100,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	425 478,51	0,00	0,00	495 385,92	495 385,92	0,00	495 385,92	495 385,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 464 112,51	0,00	0,00	3 608 921,92	3 608 921,92	0,00	3 608 921,92	3 608 921,92
66	Charges financières	99 211,29	0,00		84 401,88	84 401,88		84 401,88	84 401,88
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 000,00			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		118 211,29	0,00	0,00	103 401,88	103 401,88		103 401,88	103 401,88
Total des dépenses réelles		3 582 323,80	0,00	0,00	3 712 323,80	3 712 323,80	0,00	3 712 323,80	3 712 323,80
023	Virement à la section d'investissement	990 000,00			1 140 000,00	1 140 000,00		1 140 000,00	1 140 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	222 676,20			222 676,20	222 676,20		222 676,20	222 676,20
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 212 676,20			1 362 676,20	1 362 676,20		1 362 676,20	1 362 676,20

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****5 075 000,00**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 888 575,62	0,00	4 016 695,33	4 016 695,33	4 016 695,33
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	404 105,00	0,00	361 791,93	361 791,93	361 791,93
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 280 564,90	0,00	1 281 490,90	1 281 490,90	1 281 490,90
731	Fiscalité locale	1 525 647,00	0,00	1 573 267,00	1 573 267,00	1 573 267,00
74	Dotations et participations (2)	523 307,69	0,00	591 255,75	591 255,75	591 255,75
75	Autres produits de gestion courante (2)	108 974,99	0,00	138 623,32	138 623,32	138 623,32
Total des recettes de gestion des services		3 857 599,58	0,00	3 986 428,90	3 986 428,90	3 986 428,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	976,04		266,43	266,43	266,43
Total des recettes financières		976,04	0,00	266,43	266,43	266,43
Total des recettes réelles		3 858 575,62	0,00	3 986 695,33	3 986 695,33	3 986 695,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**1 084 304,67****Total des recettes de fonctionnement cumulées****5 101 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 795 000,00	0,00	0,00	5 075 000,00	5 075 000,00	0,00	5 075 000,00	5 075 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 088 110,00	0,00	0,00	1 092 436,00	1 092 436,00	0,00	1 092 436,00	1 092 436,00
6042	Achats de prestations de services	215 000,00	0,00		215 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
60612	Energie - Electricité	116 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
60621	Combustibles	135 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
60622	Carburants	9 100,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	16 750,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		1 350,00	1 350,00	0,00	1 350,00	1 350,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	23 500,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	46 950,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 500,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	8 200,00	0,00		8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
6067	Fournitures scolaires	18 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	15 150,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
611	Contrats de prestations de services	16 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
61351	Matériel roulant	5 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61358	Autres	8 000,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
61521	Entretien terrains	40 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	70 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 200,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6156	Maintenance	11 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00



COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

Pour

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6188	Autres frais divers	28 700,00	0,00		24 100,00	24 100,00	0,00	24 100,00	24 100,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	51 850,00	0,00		51 500,00	51 500,00	0,00	51 500,00	51 500,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	14 100,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
6238	Divers	3 850,00	0,00		4 350,00	4 350,00	0,00	4 350,00	4 350,00
6248	Divers	6 500,00	0,00		6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 700,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6282	Frais de gardiennage	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6288	Autres services extérieurs	9 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
63512	Taxes foncières	28 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	360,00	0,00		360,00	360,00	0,00	360,00	360,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		2 376,00	2 376,00	0,00	2 376,00	2 376,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 949 524,00	0,00		2 018 100,00	2 018 100,00		2 018 100,00	2 018 100,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	17 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00



COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

Pour

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	890 000,00	0,00		920 000,00	920 000,00		920 000,00	920 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	15 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
64113	NBI	10 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
64118	Autres indemnités	206 500,00	0,00		206 000,00	206 000,00		206 000,00	206 000,00
64131	Rémunérations	170 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64138	Primes et autres indemnités	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64168	Autres emplois aidés	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	185 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	330 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 500,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00
6478	Autres charges sociales diverses	24,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	425 478,51	0,00	0,00	495 385,92	495 385,92	0,00	495 385,92	495 385,92
65311	Indemnités de fonction	76 054,51	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65313	Cotisations de retraite	3 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65315	Formation	4 136,00	0,00		6 268,50	6 268,50	0,00	6 268,50	6 268,50
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65322	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

Pour

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6553	Service d'incendie	179 188,00	0,00		178 030,00	178 030,00	0,00	178 030,00	178 030,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	70 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65818	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		887,42	887,42	0,00	887,42	887,42
65888	Autres	2 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 464 112,51	0,00	0,00	3 608 921,92	3 608 921,92	0,00	3 608 921,92	3 608 921,92
66	Charges financières	99 211,29	0,00		84 401,88	84 401,88		84 401,88	84 401,88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-788,71	0,00		-5 598,12	-5 598,12		-5 598,12	-5 598,12
67	Charges spécifiques (4)	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 000,00			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		118 211,29	0,00	0,00	103 401,88	103 401,88		103 401,88	103 401,88
Total des dépenses réelles		3 582 323,80	0,00	0,00	3 712 323,80	3 712 323,80	0,00	3 712 323,80	3 712 323,80
023	Virement à la section d'investissement	990 000,00			1 140 000,00	1 140 000,00		1 140 000,00	1 140 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	222 676,20			222 676,20	222 676,20		222 676,20	222 676,20
6811	Dot. amort. immos incorporelles	220 000,00			220 000,00	220 000,00		220 000,00	220 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	2 676,20			2 676,20	2 676,20		2 676,20	2 676,20



COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

Pour

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 212 676,20			1 362 676,20	1 362 676,20		1 362 676,20	1 362 676,20

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	11 687,03
Montant des ICNE de l'exercice N-1	17 285,15
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 598,12

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 888 575,62	0,00	4 016 695,33	4 016 695,33	4 016 695,33
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	404 105,00	0,00	361 791,93	361 791,93	361 791,93
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
70323	Red. occupation dom. public	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	2 386,00	0,00	2 386,00	2 386,00	2 386,00
7062	Redevances services à caractère culturel	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
7066	Redevances services à caractère social	4 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	190 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	56 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	53 219,00	0,00	46 905,93	46 905,93	46 905,93
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	75 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 280 564,90	0,00	1 281 490,90	1 281 490,90	1 281 490,90
73211	Attribution de compensation	1 189 264,90	0,00	1 195 190,90	1 195 190,90	1 195 190,90
73221	FNGIR	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	80 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
731	Fiscalité locale	1 525 647,00	0,00	1 573 267,00	1 573 267,00	1 573 267,00
73111	Impôts directs locaux	1 359 830,00	0,00	1 392 217,00	1 392 217,00	1 392 217,00
73118	Autres contributions directes	7 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	80 875,00	0,00	83 050,00	83 050,00	83 050,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 300,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73141	Accise sur l'électricité	74 142,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
73154	Droits de place	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations (3)	523 307,69	0,00	591 255,75	591 255,75	591 255,75
74111	Dotation forfaitaire des communes	120 000,00	0,00	126 172,00	126 172,00	126 172,00
741121	DSR des communes	65 000,00	0,00	93 926,00	93 926,00	93 926,00
741127	DNP des communes	50 000,00	0,00	69 412,00	69 412,00	69 412,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voie Publiée II	Total III = I + II
744	FCTVA	11 152,69	0,00	9 847,75	9 847,75	9 847,75
74718	Autres participations Etat	25 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	208 355,00	0,00	211 898,00	211 898,00	211 898,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	108 974,99	0,00	138 623,32	138 623,32	138 623,32
752	Revenus des immeubles	79 918,99	0,00	99 163,32	99 163,32	99 163,32
757341	Subv.Fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	3 340,00	3 340,00	3 340,00
75738	Autres	17 056,00	0,00	16 120,00	16 120,00	16 120,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 857 599,58	0,00	3 986 428,90	3 986 428,90	3 986 428,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	976,04		266,43	266,43	266,43
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	976,04		266,43	266,43	266,43
Total des recettes réelles		3 858 575,62	0,00	3 986 695,33	3 986 695,33	3 986 695,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
722	Immobilisations corporelles	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		700 000,00	351 134,40	0,00	334 136,00	782 000,00	350 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	52 034,40	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	286 500,00	0,00	334 136,00	282 000,00	350 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 386 193,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	887 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 375 474,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	123 543,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		25 000,00	0,00	0,00	284 431,60		2 826 702,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		702 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		152 034,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00	15 000,00		1 292 636,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	269 431,60		679 431,60
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 386 193,30
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		887 175,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 375 474,38
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		123 543,92
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 9

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

S²LO

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		700 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	700 000,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		351 134,40	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	42 034,40	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	121 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 386 193,30	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	887 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	422 073,91	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	953 400,47	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	123 543,92	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	03 Conseils						
			031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
						0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé			04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 134,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 034,40
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 386 193,30
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	887 175,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 073,91
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	953 400,47
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 543,92

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	334 136,00	0,00	0,00	0,00	334 136,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	334 136,00	0,00	0,00	0,00	334 136,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	400 000,00	382 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327		
Soutien aux sportifs										
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

A1.904-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

A1.906

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF


IV
A1.908

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	284 431,60	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	269 431,60	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 431,60
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 431,60
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	3 000 663,80	0,00	5 850,00	248 500,00	47 310,00	145 400,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	503 776,00	0,00	5 850,00	248 500,00	44 310,00	25 400,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 018 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	372 385,92	0,00	0,00	0,00	3 000,00	120 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	84 401,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 986 695,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	361 791,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 281 490,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	1 573 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	591 255,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	138 623,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	266,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

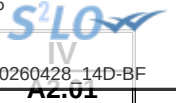
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	244 600,00	0,00	0,00	20 000,00		3 712 323,80
011	Charges à caractère général	0,00	244 600,00	0,00	0,00	20 000,00		1 092 436,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 018 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		495 385,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		84 401,88
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 986 695,33
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		361 791,93
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 281 490,90
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 573 267,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		591 255,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		138 623,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		266,43



**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 000 663,80	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	307 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	52 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 344 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	109 468,50	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	178 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	6 887,42	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	84 401,88	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale			Publié le ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-B	
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
RECETTES		3 986 695,33	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	10 886,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	204 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	146 905,93	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 573 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	1 281 490,90	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	289 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	9 847,75	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	211 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	99 163,32	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	19 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	266,43	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils					Publié le ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-B	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 663,80
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 250,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 450,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 376,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 468,50
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 030,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 887,42
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 401,88
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Article / compte nature (1)	Libellé		04						
			Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		041	042	043	044	045	048	CHAPITRE	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Actions internationales	Autres actions		
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 986 695,33	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 886,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 905,93	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573 267,00	
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 281 490,90	
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 510,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 847,75	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 898,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 163,32	
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 460,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,43	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF


IV
AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

AZ.931

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	5 850,00	0,00	0,00	0,00	5 850,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	10 300,00	28 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 800,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 500,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 500,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	1 910,00	0,00	17 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 250,00	0,00	13 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	50,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		28 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 310,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	18 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 250,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
618	Divers	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF


IV
AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

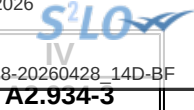
(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	0,00	25 400,00	120 000,00	0,00	0,00	145 400,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI										
Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

AZ.935

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	209 600,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	81 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	92 500,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 800,00
611	Contrats de prestations de services	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
613	Locations	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
615	Entretien et réparations	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 500,00
618	Divers	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
625	Déplacements et missions	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF


IV

AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

AZ.937

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoie
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF


IV
AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 697 643,02									
1641 Emprunts en euros (total)					4 697 643,02									
10000135917	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	30/06/2015	14/08/2015	14/08/2016	365 848,00	F		1,790	1,791		A	X Echéance constante		A-1
10000443103	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	22/04/2017	22/04/2017	10/08/2017	1 216 338,00	F		1,770	1,776		T	X Echéance constante		A-1
10000627263	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	26/10/2017	26/10/2017	25/01/2018	299 119,02	F		1,640	1,652		T	X Echéance constante		A-1
10003146990	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	12/06/2024	12/07/2024	05/10/2024	500 000,00	F		0,000	3,625		T	X Echéance constante		A-1
5187223	caisse des dépôts	13/05/2017	10/11/2017	10/02/2018	1 216 338,00	F		1,778	1,791		T	X Echéance constante		A-1
MON549057EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/06/2024	17/07/2024	01/11/2024	1 100 000,00	F		3,810	3,810		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									



COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publié le
 ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-B	dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					4 697 643,02										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)
 Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 539 615,74					695 319,53	88 363,86	0,00	11 687,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 539 615,74					695 319,53	88 363,86	0,00	11 687,03
10000135917		0,00	A-1	199 108,44	9,33	F		1,791	18 359,17	3 564,04	0,00	1 231,25
10000443103		0,00	A-1	861 409,48	16,08	F		1,776	45 368,32	14 946,92	0,00	2 046,22
10000627263		0,00	A-1	63 802,80	1,50	F		1,652	31 640,40	852,44	0,00	96,70
10003146990		0,00	A-1	500 000,00	2,25	F		3,625	500 000,00	15 075,00	0,00	0,00
5187223		0,00	A-1	884 045,02	16,58	F		1,791	44 951,64	15 420,64	0,00	2 113,67
MON549057EUR		0,00	A-1	1 031 250,00	18,33	F		3,810	55 000,00	38 504,82	0,00	6 199,19
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 539 615,74					695 319,53	88 363,86	0,00	11 687,03

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 539 615,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

DES DÉTAILS DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (5)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

S²LO

IV

B1.6

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

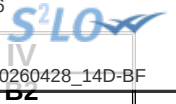
- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
- (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
- (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante





IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		27-06-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	27/06/2022
L	2031 Frais d'études	5	27/06/2022
L	2032 frais de recherche et de développement	5	27/06/2022
L	2033 Frais d'insertion	5	27/06/2022
L	204111	5	27/06/2022
L	204421	5	27/06/2022
L	2051	2	27/06/2022
L	2128	30	27/06/2022
L	2132	15	27/06/2022
L	2135	10	27/06/2022
L	2153	10	27/06/2022
L	2156	15	27/06/2022
L	2157	10	27/06/2022
L	21571 Matériel roulant - Voirie	10	27/06/2022
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	27/06/2022
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	27/06/2022
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	27/06/2022
L	2182 Matériel de transport	10	27/06/2022
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/06/2022
L	21831 Matériel informatique scolaire	5	27/06/2022
L	21838 Autre matériel informatique	5	27/06/2022
L	2184 Mobilier	15	27/06/2022
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	15	27/06/2022
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	15	27/06/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles	6	27/06/2022
L	21352	10	01/01/2023
L	2185 téléphonies - autres	10	04/03/2025
L	2185 téléphonies - portables	4	04/03/2025



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Provisions pour litiges	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
litige CCPC	0,00	17/10/2025	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

de l'exercice

SOUS DE

2669-20260428-20260428_14D-BF

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	Montant des provisions constituées E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45401		Intitulé de l'opération : TRAVAUX		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	10 080,00	0,00	0,00	0,00	
454101 Dépenses nouvelles (5)	1 740,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 340,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	10 080,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	10 080,00	0,00	0,00	0,00	
454201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 085,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	7 995,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	10 080,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

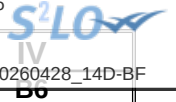
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	5 156 772,74	4 277 976,28	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 156 772,74	4 277 976,28											60 069,82	142 711,59
SIA HABITAT	2007	P	grand hainaut absorbé par sia en 2023	caisse des dépôts	707 156,87	636 352,29	20,83	A	F		1,600	F		1,600	-		10 181,64	24 360,77
SIA HABITAT	2012	C	grand hainaut absorbé par SIA en 2023	caisse des dépôts	440 154,34	381 466,22	26,08	A	F		1,600	F		1,600	-		6 103,46	14 428,03
TISSERIN HABITAT	2022	X Echéance constante	tisserin habitat SA HLM	BANQUE DES TERRITOIRES	155 927,69	50 928,59	0,92	A	F		1,400	F		1,400	-		713,00	25 586,30
TISSERIN HABITAT	2012	X Echéance progressive	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	caisse des dépôts	34 414,05	30 866,16	29,75	A	F		0,800	F		0,800	-		251,08	965,31
TISSERIN HABITAT	2012	P	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	caisse des dépôts	124 058,79	108 956,80	24,75	A	F		0,800	F		0,800	-		871,65	3 646,97
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	GONDECOURT - VEFA - 25 LGTS - 59147	caisse des dépôts	1 266 769,00	1 036 263,72	30,67	A	F		1,350	F		1,350	-		13 989,56	27 204,42

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	GONDECOURT-VEFA-25LGTS-59147	caisse des dépôts	512 077,00	442 668,72	40,67	A	F		1,350	F		1,350	-		5 976,03	8 174,40
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	GONDECOURT - VEFA - 25 LGTS - 59147	caisse des dépôts	493 080,00	391 136,82	30,67	A	F		0,550	F		0,550	-		2 151,25	11 615,13
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	GONDECOURTS - VEFA - 25 LGTS - 59147	caisse des dépôts	225 193,00	188 970,84	40,67	A	F		0,550	F		0,550	-		1 039,34	4 124,45
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	SOGINORPA - CN-GONDECOURT	caisse des dépôts	441 006,00	367 221,24	30,67	A	F		1,860	F		1,860	-		6 830,32	8 897,80
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	SOGINORPA - CN - GONDECOURT	caisse des dépôts	277 759,00	244 138,93	40,67	A	F		1,860	F		1,860	-		4 540,98	4 040,07
maison et cites soginorpa	2017	X Echéance constante	SOGINORPA-CN-Gondecourt	caisse des dépôts	479 177,00	399 005,95	30,67	A	F		1,860	F		1,860	-		7 421,51	9 667,94
TOTAL GENERAL					5 156 772,74	4 277 976,28											60 069,82	142 711,59

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 986 695,33
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES				
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					66 650,00
65748	9	SUBVENTION COMMUNALE	AMICALE LAIQUE COULEUR ET CREATION	Association	400,00
65748	202301	SUBVENTION COMMUNALE	NORDIC SPORT HORIZONS	Association	600,00
65748	8	SUBVENTION COMMUNALE	CLUB SPORTIF GONDECOURTOIS	Association	6 200,00
65748	15	SUBVENTION COMMUNALE	GONDECOURT RANDONNEES	Association	350,00
65748	18	SUBVENTION COMMUNALE	ASS JARDIN DES MILLE PATTES	Association	600,00
65748	7	SUBVENTION COMMUNALE	BAD CLUB	Association	500,00
65748	28	SUBVENTION COMMUNALE	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Association	500,00
65748	202402	SUBVENTION COMMUNALE	LA QUINTE BLUFF	Association	100,00
65748	24	SUBVENTION COMMUNALE	SABISA CLUB DE DANSE	Association	1 000,00
65748	13	SUBVENTION COMMUNALE	GALAC	Association	15 000,00
65748	27	SUBVENTION COMMUNALE	AMICALE LAIQUE TENNIS DE TABLE	Association	800,00
65748	20254	SUBVENTION COMMUNALE	AGPE	Association	100,00
65748	20221	SUBVENTION COMMUNALE	GONDECOURT ENSEMBLE	Association	600,00
65748	30	SUBVENTION COMMUNALE	UNION MUSICALE COMMUNALE	Association	2 000,00
65748	25	SUBVENTION COMMUNALE	ASS THEATRE AMATEUR GONDECOURTOI	Association	1 000,00
65748	26	SUBVENTION COMMUNALE	TENNIS CLUB DE GONDECOURT	Association	2 500,00
65748	36	subvention exceptionnelle 2026	ASS JARDIN DES MILLE PATTES	Association	500,00
65748	19	SUBVENTION COMMUNALE	JUDO CLUB GONDECOURTOIS	Association	3 000,00
65748	39	subvention exceptionnelle 2026	ASS THEATRE AMATEUR GONDECOURTOI	Association	300,00
65748	23	SUBVENTION COMMUNALE	ROCKTENBULLES	Association	600,00
65748	1	subvention exceptionnelle 2026 - classes vertes	OCCE école Prévert Gondecourt	Autre personne de droit privé	25 000,00
65748	3	SUBVENTION COMMUNALE	ASS AGEAG GYM ENTRETIEN ADULTES	Association	900,00
65748	16	SUBVENTION COMMUNALE	HBCG HANDBALL	Association	1 000,00
65748	3	SUBVENTION COMMUNALE	ASS TEMPS LIBRE	Association	1 400,00
65748	20	SUBVENTION exceptionnelle 2026	KIFFADDANCE	Association	100,00



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

Montant de la subvention

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF



Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	10	SUBVENTION COMMUNALE	DANSES ET ZEN	Association	1 000,00
65748	17	SUBVENTION COMMUNALE	ASS HAPPY DANCERS	Association	500,00
65748	11	SUBVENTION COMMUNALE	DON SANG	Association	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	3,00	12,00	9,86	0,00	9,86
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	3,00	2,00	5,00	3,86	0,00	3,86
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,00	3,00	22,00	16,00	1,57	17,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	10,00	3,00	13,00	8,00	1,00	9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
PEC-adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	0,57
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00



FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	1,00		
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	17,00	17,00	1,15	2,55	3,70
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	0,00	1,00	1,00	0,65	0,00	0,65
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	0,00	9,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 2ème CLASSE	B	0,00	5,00	5,00	0,20	0,00	0,20
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	0,00	2,00	2,00	0,30	0,00	0,30
assistant d'enseignement artistique	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,95	1,95
assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60	0,60
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	1,00	9,00	7,00	0,65	7,65
ADJOINT ANIM PRINC DE 2E CL	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIM PRINCIPAL DE 1E CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,65	0,65
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		40,00	24,00	64,00	37,01	4,77	41,78

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		0,00	A	A
PEC-adjoint technique	C	TECH		0,00	A	A
adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	A	A
assistant d'enseignement artistique	B	CULT		0,00	A	A
assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	CULT		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
PEC-adjoint administratif	C	ADM		0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.



333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/03/1994 - PLA FONGIBLE AVC PREFINANCEMENTA	cite jardins	cite jardins	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	124 742,15
01/12/2009 - PRET LOCATIF	cite jardins	cite jardins	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	124 058,79
01/12/2009 -	cite jardins	cite jardins	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	34 414,05
19/01/2016 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	436 679,86
19/01/2016 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	205 110,74
19/01/2016 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	1 141 800,54
19/01/2016 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	474 420,70
01/07/2018 - pret loc usage social	HLM DU HAINAUT	HLM DU HAINAUT	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	440 154,34
01/07/2018 - PRET LOC USAGE SOCIAL	HLM DU HAINAUT	HLM DU HAINAUT		729 101,01
01/10/2019 - PRET LOCATIF SOCIAL	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	399 091,01
01/10/2019 - PRET LOCATIF SOCIAL	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa		258 298,06
01/10/2019 - PRET LOCATIF	maison et cites soginorpa	SA maison et cites soginorpa	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	433 634,09
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

IV

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

S²LO

B11.1

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
communauté de communes Pévèle Carembault	01/01/2014		1,00
Autres organismes de regroupement			
SIVOM GRAND SUD			1 243,80

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le


ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES					
Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

IV

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

S²LO

B11.3

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-953 400,47	-953 400,47
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	61 232,97	61 232,97
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-892 167,50	-892 167,50

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	953 400,47	953 400,47
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-892 167,50	-892 167,50
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	61 232,97	61 232,97

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	700 000,00	700 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 671 925,11	2 671 925,11
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 971 925,11	1 971 925,11

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		700 000,00	I 700 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		700 000,00	700 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00	700 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 671 925,11	III 2 671 925,11
Ressources propres externes de l'année (a)		422 073,91	422 073,91
10222	FCTVA	392 488,48	392 488,48
10226	Taxe d'aménagement (3)	29 585,43	29 585,43
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 249 851,20	2 249 851,20
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	2 000,00	2 000,00
28031	Frais d'études	2 500,00	2 500,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 000,00	2 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 000,00	15 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 500,00	1 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 500,00	4 500,00
281312	Bâtiments scolaires	1 500,00	1 500,00
281316	Equipements de cimetière	1 500,00	1 500,00
281351	Bâtiments publics	53 000,00	53 000,00
281352	Bâtiments privés	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	2 000,00	2 000,00
28152	Installations de voirie	11 000,00	11 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	6 000,00	6 000,00
281538	Autres réseaux	300,00	300,00
281561	Matériel roulant	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	2 000,00	2 000,00
2815731	Matériel roulant	1 000,00	1 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 500,00	5 500,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	15 500,00	15 500,00
281828	Autres matériels de transport	16 000,00	16 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 500,00	6 500,00
281838	Autre matériel informatique	2 200,00	2 200,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 650,00	1 650,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00	6 000,00
28185	Matériel de téléphonie	2 500,00	2 500,00
28188	Autres immo. corporelles	58 350,00	58 350,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	2 676,20	2 676,20
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	887 175,00	887 175,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 140 000,00	1 140 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

S²LO

IV

D1

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET
D2.1**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00



Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		4 439 000,00	2,60	42,10	0,00	1 868 819,00	2,60
TFPNB		60 900,00	0,88	45,75	0,00	27 862,00	0,88
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		64 000,00	-35,07	10,05	0,00	6 432,00	-35,06
TOTAL		4 563 900,00	1,75			1 903 113,00	2,37

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.



(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF



Publié le : 07/05/2026 13:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Gondecourt

https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/61858

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/04/2026

Présenté par Le Le Maire (1),

A Gondecourt, le 28/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Gondecourt, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BRINGUEZ Christine	
BUÉ Régis	
CALLIGARO Angelina	
CHAVATTE Philippe	
DAMBRE Luc	
DEFIVES Louise	
DELACROIX Thérèse-Marie	
DELOBEL Véronique	
DERROT Vincent	
DUPONT Sabine	
FERNANDEZ Emeline	
FLEUREAU David	
GABELLE Lilian	
HALLOT Vincent	
JOAN Sandrine	
LECLERCQ Hervé	
LEFEBVRE Arnaud	
LEHOUCQ Audrey	
LEMAITRE Emeline	



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

LEVECQ Guillaume	
MAHIEU Jocelyne	
MERLY Thomas	
MULLIER Céline	
TRACKOËN Ruddy	
VANOOSTEN Pierre-Eugène	
VANPEPERSTRAETE Philippe	
VERDIER Catherine	

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Gondécourt, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune

Présentation

Présenté par le Le Maire,
A Gondecourt, le
Le Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
A Gondecourt, le 04/11/2025

Votes

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26 (24 + 2 proc.)
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 22/04/2026

Signataire

BUÉ Régis

VANOOSTEN Pierre-Eugène

DELOBEL Véronique

TRACKOËN Ruddy

MULLIER Céline

CHAVATTE Philippe

MAHIEU Jocelyne

VANPEPERSTRAETE Philippe

BRINGUEZ Christine

DELACROIX Thérèse-Marie

DEFIVES Louise

VERDIER Catherine

DUPONT Sabine

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE GONDECOURT - Budget Commune

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

BP

2026

ID : 059-215902669-20260428-20260428_14D-BF

27/04/2026 08:54 Page 2 / 2

Signataire

LEFEBVRE Arnaud

LECLERCQ Hervé

DAMBRE Luc

FLEUREAU David

DERROT Vincent

JOAN Sandrine

LEHOUCQ Audrey

HALLOT Vincent

MERLY Thomas

FERNANDEZ Emeline

LEMAITRE Emeline

CALLIGARO Angelina

GABELLE Lilian

LEVECQ Guillaume

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Gondecourt, le



VILLE DE GONDECOURT

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

PRESENTATION GENERALE :

Le budget d'une commune se décompose en deux sections :

La section de fonctionnement qui enregistre en dépenses toutes les charges courantes (eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, etc...), les frais de personnel, les subventions aux associations, les aides diverses (bourses communales...), les intérêts des emprunts.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales (impôts locaux), l'attribution de compensation de la communauté de communes, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers: repas de cantine, école de musique, concessions de cimetières, droits de stationnement. ...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations ...).

La section d'investissement qui enregistre en dépenses le remboursement en capital des emprunts et l'ensemble des travaux et des achats qui valorisent le patrimoine de la commune (les travaux de réparation sont inscrits en fonctionnement)

En recettes, cette section comprend les subventions attribuées par l'Etat et les autres collectivités territoriales pour certains travaux, le reversement de la TVA pour les travaux et les achats d'investissement effectués l'année précédente, la taxe d'aménagement, les amortissements de l'année et un virement de la section de fonctionnement (souvent indispensable pour équilibrer le budget d'investissement.) et/ou un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les deux sections sont indépendantes mais il faut, pour permettre à la commune de réaliser des travaux d'investissement, que le budget de fonctionnement dégage un excédent (un bénéfice).

VUE D'ENSEMBLE :

Proposition 2026	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 075 000,00	4 016 695,33
Section d'investissement	2 996 702,00	3 888 869,50

REPORT DES ANNEES ANTERIEURES	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		1 084 304,67
Section d'investissement	953 400,47	

RESTES A REALISER 2025 (investissement)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	189 897,53	251 130,50

TOTAL (propositions 2026 + reports + restes à réaliser 2025)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	9 215 000,00	9 241 000,00

DETAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépense,

	2026	Rappel : CA 2025	Vote 2025
Charges à caractère général (correspondent à toutes les dépenses courantes (eau, gaz, fournitures techniques,scolaires,etc.).)	1 092 436,00	1 028 803,87	1 088 110,00
Charges de personnel	2 018 100,00	1 876 895,24	1 949 524,00
Autres charges et gestion courante (correspondent aux indemnités des élus et aux subventions attribuées)	495 385,92	401 189,20	425 478,51
Atténuations de produits (remboursement taxes)	3 000,00	2 196,00	1 000,00
Charges financières (correspondent au paiement des intérêts des emprunts.)	84 401,88	97 116,82	99 211,29
Charges spécifiques (correspondent aux titres annulés)	15 000,00	1 705,47	15 000,00
Dotations aux provisions et dépréciations (provisions pour risques, litiges)	4 000,00	3 266,43	4 000,00
Chapitre 042 (Amortissements (correspondent à la perte de valeur annuel du matériel communal) + divers)	222 676,20	218 964,63	222 676,20
Virement à la section d'investissement	1 140 000,00	0,00	990 000,00

En recette,

	2026	Rappel : CA 2025	Vote 2025
Atténuations de charges (correspondent aux remboursements de l'assurance du personnel en cas d'absence pour maladie)	40 000,00	88 687,44	15 000,00
Produits des services, domaines (correspondent aux rentrées d'argent des services proposés par la commune : cantine, école de musique,etc,,) – remboursement CCPC et CCAS	361 791,93	402 470,20	404 105,00
Impôts et taxes (on y retrouve essentiellement l'attribution de compensation de la CCPC et les droits de mutation)	1 281 490,90	1 288 807,21	1 280 564,90
Fiscalité locale (on y retrouve essentiellement les impôts locaux, la taxe pylônes et les taxes sur l'électricité)	1 573 267,00	1 547 949,50	1 525 647,00
Dotations et participations (correspondent aux aides de l'état)	591 255,75	658 531,49	523 307,69
Autres produits de gestion courante (correspondent essentiellement aux revenus sur les locations des bâtiments communaux)	138 623,32	141 321,72	108 974,99
Produits financiers	0,00	0,00	0,00
Produits spécifiques	0,00	163,85	0,00
Resultat de fonctionnement reporté	1 084 304,67	1 511 424,38	1 511 424,38
Reprises sur amortissements, dépréciations	266,43	976,04	976,04
Opérations d'ordre (travaux en régie)	30 000,00	27 510,97	30 000,00

DETAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépense,

Dépenses d'équipement	2 124 102,00
Restes à réaliser 2025	189 897,53
Remboursement des emprunts et du prêt relais	702 600,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	953 400,47
Opérations patrimoniales*	140 000,00
Opérations d'ordre (travaux en régie)	30 000,00



,*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT prévues en 2026 :

Chapitre 20 :

Etudes	21 034,40 euros
Logiciels	10 000,00 euros

Chapitre 21 :

Intervention sur bâtiments	115 000,00 euros
Matériel divers et technique	95 000,00 euros
Travaux de voirie	60 000,00 euros
Cimetière : reprise de concessions-cavurne	30 000,00 euros
Véhicule	25 000,00 euros
Informatique	22 000,00 euros
Signalétique et mobilier urbain	15 000,00 euros
Mobilier	15 000,00 euros
Plantation	10 000,00 euros

Opérations :

Opération 43 (AP* 2023-1) – aménagement qualitatif de la place De Gaulle	269 431,60 euros
Opération 45 (AP* 2025-1) – rénovation de l'école Charles Perrault-maîtrise d'oeuvre	100 000,00 euros
Opération 46 (AP* 2025-2) – vidéoprotection	334 136,00 euros
Opération 47 (hors AP*) – façades de l'hôtel de ville	10 000,00 euros
Opération 48 (hors AP*) – rénovation des salles de sports Hergé et Terray	320 000,00 euros
Opération 49 (AP* 2026-1) – rénovation de l'école Charles Perrault – travaux	400 000,00 euros
Opération 50 (hors AP*) – végétalisation de la cour de l'école Jacques Prévert	250 000,00 euros
Opération 51 (hors AP*) – gestion des eaux pluviales	20 000,00 euros

*autorisation de programme

En recette,

Restes à réaliser 2025	251 130,50
Subventions diverses	123 543,92
Remboursement TVA 2024	392 488,48
Taxe d'aménagement	29 585,43
Produits de cession d'immobilisations	887 175,00
Chapitre 040 (Amortissements** et divers)	222 676,20
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
emprunt	0,00
Virement de la section de fonctionnement	1 140 000,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	953 400,47
Opérations patrimoniales*	140 000,00

,*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

,**les amortissements ont une influence relative sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement



ENDETTEMENT

En 2026, l'annuité des emprunts déjà souscrits se décomposera comme suit :

- 695 319,53 € EN CAPITAL (Investissement) dont remboursement du prêt relais de 500 000 euros
- 88 363,86 € EN INTERET (Fonctionnement)

Etat de la dette au 01/01/2026 : 3 539 615,74 €, 5 emprunts et un prêt relais en cours, Le prêt relais sera soldé en 2026, 1 emprunt sera soldé en 2027, 1 en 2035, 2 en 2042 et 1 en 2044.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil	Produit estimé
Taxe d'habitation (logements vacants/résidence secondaires)	64 000	10,05	6 432,00
Taxe foncière bâti	4 439 000	42,10	1 868 819
Taxe foncière non bâti	60 900	45,75	27 862
TOTAL	1 903 113 euros		

- contribution coefficient correcteur : 510 896 euros

Montant total prévisionnel	<u>1 392 217 euros</u>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-14

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

14) Approbation du Budget Primitif 2026

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances du 14 avril 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2026 de la ville qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (suréquilibre)

DEPENSES = 5 075 000,00 euros

RECETTES = 5 101 000,00 euros

chapitres	montants	Chapitres	montants
011-charges à caractère général	1 092 436,00	013-atténuations de charges	40 000,00
012-charges de personnel	2 018 100,00	70-produits des services	361 791,93
014-atténuations de produits	3 000,00	73-impôts et taxes	1 281 490,90
65-autres charges de gestion courante	495 385,92	731-fiscalité locale	1 573 267,00
66 – charges financières	84 401,88	74-dotations et participations	591 255,75
67-charges spécifiques	15 000,00	75-autres produits de gestion courante	138 623,32
68-dotations aux provisions	4 000,00	77-produits spécifiques	0,00
023-virement à la section d'investissement	1 140 000,00	78-reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	266,43



042-opérations d'ordre de transfert entre sections	222 676,20	042-opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
		002-résultat reporté	1 084 304,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES = 4 140 000,00 euros

RECETTES = 4 140 000,00 euros

chapitres	montants	Chapitres	montants
20-immobilisations incorporelles (hors opération)	32 034,40	10-dotations,fonds divers	1 375 474,38
21-immobilisation corporelles (hors opération)	388 500,00	13-subventions d'investissement	123 543,92
Opération 43 – place de Gaulle	269 431,60	16 – emprunt	0,00
Opération 45 – rénovation de l'école charles Perrault - MOE	100 000,00	021-virement de la section de fonctionnement	1 140 000,00
Opération 46 - vidéoprotection	334 136,00	024-produits des cessions d'immobilisations	887 175,00
Opération 47 – façades de l'hôtel de ville	10 000,00	040-opérations d'ordre de transfert entre sections	222 676,20
Opération 48 – rénovation des salles de sports Hergé et Terray	320 000,00	041-opérations patrimoniales	140 000,00
Opération 49 – rénovation de l'école charles Perrault - travaux	400 000,00	Restes à réaliser 2025	251 130,50
Opération 50 – végétalisation de la cour de l'école Prévert	250 000,00		
Opération 51 – gestion intégrée des eaux pluviales	20 000,00		
16-emprunts et dettes assimilées	702 600,00		
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00		
041-opérations patrimoniales	140 000,00		
Restes à réaliser 2025	189 897,53		
Solde d'exécution négatif reporté	953 400,47		

Total budget primitif 2026 : en dépenses = 9 215 000,00 € en recettes = 9 241 000,00 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le présent budget primitif 2026.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondécourt le 29 avril 2026

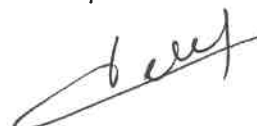
Le Maire de Gondécourt,

Régis BUÉ




La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-15

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

15) Bilan des acquisitions et cessions opérées au titre de l'exercice 2025

Vu la saisine de la commission communale urbanisme réunie le 14 avril 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions réalisées durant l'année 2025 par la Ville qui s'établit comme suit :

ACQUISITIONS

NÉANT

CESSIONS

Cession de la parcelle AI n°510 pour un montant de 887 175.00 euros

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

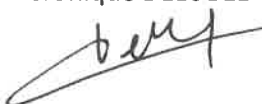
Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ 



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-16

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

16) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu les dispositions de l'article 1650 du Code Général des impôts qui précise dans son paragraphe 3 que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal ;

- Considérant dès lors la nécessité de nommer de nouveaux commissaires ;
- Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé c'est-à-dire :

- être âgés de 18 ans au moins
 - être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne,
 - jouir de leurs droits civils
 - être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
 - être familiarisés avec les circonstances locales
 - posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Considérant que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms mais qu'en l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions dans le délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal, la



Direction Régionale des Finances Publiques procédera à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Il vous est demandé de bien vouloir valider la liste, incomplète, des contribuables proposée ci-dessous à adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques, pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, à savoir :

COMMISSAIRES TITULAIRES

Pierre Eugène VANOOSTEN
Arthur BARBIEUX
Mathieu CORDONNIER
Claudine DYZMA
Pascale HANUCHE
Richard STATIUS
Vincent HALLOT
Cécile LARZUL

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

Pierre MARTEL
Philippe VANPEPERSTRAETE
Michèle DESMAZIERES
Delphine THEETEN
Mathieu DELEFLIE
Grégoire WAYMEL
Charline SARPAUX
Catherine VERDIER

Les membres du conseil municipal,

A l'unanimité, valident la présente liste incomplète ci-dessus comportant 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondecourt le 29 avril 2026

Le Maire de Gondecourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



**COMMUNE DE
GONDECOURT**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GONDECOURT
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS
2026**

Entre

La commune de Gondecourt représentée par son maire en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal en date du d'une part,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Gondecourt représenté par sa vice-présidente en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du CCAS en date du d'autre part,

il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1er

La Commune de Gondecourt prend acte de la nécessité de mettre, pour l'année 2026, à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Gondecourt du personnel pour assurer les missions confiées à celui-ci.

L'article 2

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, quatre agents territoriaux sont mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale en 2026.

L'article 3

La nature des fonctions occupées par les agents mis à disposition et la durée maximale de mise à disposition en 2026 sont les suivantes :

Fonction RH /paye : 24 H
Fonction budgétaire/comptabilité : 150 H
Fonction administrative/accueil : 1560 H
Fonction espaces verts : 70 H

Article 4

L'organisme d'accueil rembourse à la collectivité ou établissement d'origine la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, y compris les cotisations et contributions afférentes.
Restent à la charge de la collectivité la rémunération pendant les congés de maladie, maternité, accident du travail et les rémunérations liées à des actions de formation.

Article 5

La commune est chargée de fixer les conditions de travail des agents mis à disposition, en accord avec le CCAS, et de prendre les décisions concernant les congés annuels.

Fait à Gondecourt, le

Le Maire,

La vice-Présidente du CCAS

Régis BUÉ

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-17

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Lilian, CALLIGARO Angéline.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

17) Mise à disposition en 2026 de personnels auprès du CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant qu'il est nécessaire que 4 agents municipaux exercent des activités au profit du Centre Communal d'action Sociale,

Considérant que la mise à disposition de personnels est possible conformément à l'article 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant qu'à cet effet la mise à disposition est prévue par voie de convention pour l'année civile 2026

Considérant que les modalités de mise à disposition, définies dans la convention jointe à la présente délibération seront conformes aux règles fixées par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 21 avril 2026



Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 14 avril 2026

APPROUVE à l'unanimité la présente convention jointe à la délibération relative à la mise à disposition de 4 agents auprès du Centre Communal d'Action Sociale en 2026

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces afférentes

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondécourt le 29 avril 2026

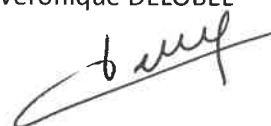
Le Maire de Gondécourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20260428-18

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, DELOBEL Véronique, TRACKOEN Ruddy, MULLIER Céline, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, MAHIEU Jocelyne, FLEUREAU David, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAETE Philippe, BRINGUEZ Christine, Arnaud LEFEBVRE, DERROT Vincent, VERDIER-CARLIER Catherine, HALLOT Vincent, FERNANDEZ Emeline, MERLY Thomas, LEMAITRE Emeline, GABELLE Liliàn, CALLIGARO Angéлина.

Etaient excusés avec procuration :

Marie Thérèse DELACROIX a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN

Hervé LECLERCQ a donné procuration à Jocelyne MAHIEU

Absent excusé :

Guillaume LEVECQ

Soit 24 présents, 2 absents excusés avec procuration, 1 absent excusé.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame DELOBEL Véronique .

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

18) Création d'un emploi non permanent pour une mission temporaire d'appui auprès de l'autorité territoriale

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Considérant le départ à la retraite au 1^{er} mai 2026 de la Directrice Générale des Services,

Considérant la procédure de recrutement en cours et la prise de fonction du futur Directeur Général des Services/de la future Directrice Générale des Services prévue au 1^{er} juillet 2026

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et d'organiser la transition administrative

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 14 avril 2026

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 21 avril 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

Article 1 : De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin temporaire pour une durée de 2 mois du 1^{er} mai 2026 au 30 juin 2026

Article 2 : cet emploi est créé à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires



Article 3 : l'agent exercera les fonctions de :

Chargé(e) de mission de transition et d'appui auprès de l'autorité territoriale

Ses missions consisteront notamment à :

- accompagner la continuité des dossiers en cours
- organiser la transmission des informations et procédures
- appuyer l'autorité territoriale dans le suivi des affaires communales
- préparer l'arrivée du futur Directeur Général des Services/de la future Directrice Générale des Services

Ces fonctions sont exercées sans responsabilité hiérarchique directe sur les services

Article 4 : la rémunération sera fixée par le Maire par référence à un indice de la fonction publique territoriale, dans la limite d'un indice majoré maximum de 736, en tenant compte de l'expérience et des qualifications de l'agent.

Article 5 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

Article 6 : le maire est autorisé à :

- procéder au recrutement
- signer le contrat correspondant
- et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondécourt le 29 avril 2026

Le Maire de Gondécourt,

Régis BUÉ



La secrétaire de séance,

Véronique DELOBEL

